

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

Compte-rendu de la réunion du 20 juin 2019

Étaient présents :

Membres votants :
7 publics
8 privés

Collège public

DRAY Daniel
DUMOULIN François
FLAMANT Bernard
GILLOT André
GORSE-CAILLOU Isabelle
LECOEUR Hervé
SARAGOSA Sylvain

Collège privé

AGUETTANT Nathalie
ANGLEROT Gilles
BAUBE Dominique
BLANCHARD Pierre
CHERON Yves
D'ARRENTIERES Delphine
DEZOBRY Patrick
ENJOLRAS Philippe

Membres non votants : MENERAT Patrice

LECLERCQ Serge

Assistaient également :

ALLARD Marie
BRIDOUX François-Xavier
IUNCKER Laëtitia
KLINGELSMIDT Florian
SOVERAIN Brigitte

Région Hauts-de-France
Chargé de mission Patrimoine historique et culturel au PNR
Gestionnaire LEADER
Animateur LEADER
Chargée de mission Tourisme au PNR

Excusés :

DE MOUSTIER Philibert, MACHARD Christophe, OCANA Annie, TAUZIEDE Christian, VERMEULEN Bruno

- M. GILLOT, Président du Groupe d'Action Locale (GAL), introduit la réunion. Il remercie l'ensemble des présents. Il rappelle que l'ordre du jour comprend deux sujets administratifs relatifs au périmètre du GAL ainsi qu'à la composition du comité, la programmation d'un dossier déjà auditionné et l'audition de trois nouveaux porteurs de projets.
- M. KLINGELSCHMIDT procède à la vérification du quorum, par appel des votants. Les conditions du double quorum sont bien respectées (6 publics, 8 privés).

1 – Modification du périmètre du GAL (voir liste des communes du GAL en annexe II)

- M. GILLOT précise que deux des communes figurant dans le périmètre du GAL ont fusionné : Villers-Saint-Frambourg et Ognon constituent désormais la commune de Villers-Saint-Frambourg-Ognon. Pour prendre en compte cette fusion, la liste des communes du GAL figurant en annexe 1 de la convention GAL-Région-ASP doit être modifiée.
Le Comité approuve à l'unanimité.

2 – Modification de la composition du Comité (voir annexe III)

- M. GILLOT indique que deux membres de la commission Agriculture – Cheval du PNR siègent au Comité dans le collège public, un titulaire et un suppléant.
- M. PATRIA, titulaire, a démissionné de ses fonctions au sein de la commission Agriculture - Cheval et donc, par voie de conséquence, de son siège au Comité de programmation LEADER. Il est proposé que son suppléant, M. DE MOUSTIER, excusé pour son absence, soit nommé titulaire. Le Comité approuve à l'unanimité.
- M. GILLOT souhaite la bienvenue à M. LECOEUR, membre de la commission Agriculture – Cheval du PNR, et propose qu'il soit nommé suppléant de M. DE MOUSTIER.
Le Comité approuve à l'unanimité.

[M. DUMOULIN et Mme BAUBE rejoignent la salle (votants : 7 publics, 8 privés).]

3 – Programmation d'un dossier (voir fiche de présentation en annexe IV)

Intitulé du projet :	Création d'un parcours innovant avec réalité virtuelle à Chantilly
Porteur :	Association Office de Tourisme de Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Création de l'application (hors casques)	40 239 €	- Subventions publiques :	
		LEADER (64 %)	25 752,96 €
		- Autofinancement (36 %) :	14 486,04 €
TOTAL ELIGIBLE :	40 239 €	TOTAL :	40 239 €

Note : l'Office de Tourisme de Chantilly est un organisme qualifié de droit public (OQDP), statut qui permet de mobiliser l'autofinancement de la structure comme contrepartie publique à la subvention européenne.

- M. GILLOT rappelle les grands principes du projet ainsi que les interrogations soulevées par le Comité d'audition, sur l'aspect environnemental du projet notamment.

[M. GILLOT quitte provisoirement la salle, l'évaluation du projet ne pouvant se faire en sa présence, en raison des fonctions de Président qu'il occupe au sein de l'Office de Tourisme de Chantilly.]

- M. KLINGELSCHMIDT précise que suite au Comité d'audition :
 - le coût de l'achat des casques a bien été retiré des dépenses éligibles ;
 - les casques ne pourront être commercialisés au Domaine de Chantilly, ce dernier ayant refusé la demande formulée par courrier par l'Office de Tourisme de Chantilly ;
 - pour limiter l'impact écologique lié à l'usage unique des casques, l'Office de Tourisme a envisagé un fonctionnement avec caution à la remise du casque et retour impératif de celui-ci après la visite. Celui-ci n'a toutefois pas été retenu, en raison de la perte d'autonomie horaire pour les visiteurs ainsi que de la gestion complexe et coûteuse du nettoyage pour réutilisation. Pour prendre en compte malgré tout l'observation du Comité d'audition, l'Office de Tourisme propose d'apposer sur chaque casque une vignette informant les visiteurs des possibilités de réutilisation et de recyclage.

⇒ **Evaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe V)

- Le Comité reprend la grille de sélection remplie en Comité d'audition le 20 mars 2019.
- M. ANGLEROT observe que l'usage de la réalité virtuelle s'est récemment répandue dans de nombreux sites patrimoniaux, mais que la qualité visuelle et technique n'est pas toujours au rendez-vous, avec notamment des problèmes de localisation dans la bonne salle. Mme SOUVERAIN explique que la technologie utilisée ici n'est pas la même que dans un bâtiment : le visiteur est localisé par GPS et non par des balises et les points d'intérêts sont suffisamment éloignés les uns des autres pour éviter toute confusion. M. KLINGELSCHMIDT ajoute que le prestataire choisi dispose de très bonnes références, comme cela a été noté par Oise Tourisme dans son avis technique sur le projet.
- Mme D'ARRENTIERES fait part de sa déception quant à la solution apportée par l'Office de Tourisme sur le recyclage partiel des casques, sans les lentilles.
- M. LECLERCQ remercie M. ANGLEROT et Mme D'ARRENTIERES pour leurs remarques. Il ajoute que le projet reste néanmoins solide au vu de la note de 24/26 obtenue en Comité d'audition.

[M. BRIDOUX rejoint la salle.]

- M. FLAMANT fait part de ses doutes quant à la tenue des délais pour une mise à disposition du public pour les Journées du Patrimoine. M. KLINGELSCHMIDT indique que l'application est déjà en phase de test et que le calendrier prévisionnel devrait être respecté.
- M. SARAGOSA interroge plus généralement sur la date butoir pour les demandes de subvention LEADER et suggère qu'une sélection trop stricte des dossiers risque d'amener à une non consommation de l'intégralité de l'enveloppe. Mme ALLARD répond que le programme prévoit une attribution des subventions jusqu'en 2021 (date exacte non connue à ce jour) et que tous les dossiers devront être soldés au 31 décembre 2023.
- M. DRAY demande de plus amples informations sur le motif du refus de commercialisation des casques par le Domaine de Chantilly. M. KLINGELSCHMIDT indique qu'il n'a pas d'informations à ce sujet.

⇒ **Décision**

Le Comité décide de conserver la notation faite en Comité d'audition et le projet obtient donc une note finale de **24/26**.

Vu la note finale obtenue, il est proposé au Comité l'octroi d'un montant d'aide LEADER égal à 100 % du maximum applicable, soit 25 752,96 €.

Le Comité approuve l'attribution de la subvention à l'unanimité, par vote à main levée.

[M. GILLOT revient dans la salle.]

- La question relative au refus du Domaine de Chantilly est posée à M. GILLOT. Il précise que le Domaine propose déjà des offres visant à occuper les visiteurs sur une journée complète et que le parcours de réalité virtuelle s'apparente pour eux à une forme de concurrence. Il ajoute cependant qu'il est probable qu'en cas de succès de l'opération, le Domaine revoit sa position sur le sujet.

4 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe VI)

Intitulé du projet :	Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
Porteur :	Association Club du Vieux Manoir
Localisation :	Pontpoint
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

- M. GILLOT accueille M. BERTE, Délégué national du Club du Vieux Manoir. Il lui rappelle que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.

⇒ **Présentation du projet par M. BERTE** (voir diaporama en annexe VII)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux de réaménagement de l'accueil	6 259,04 €	- Subventions publiques :	
Changement de deux portes et pose d'une main courante sur le circuit de visite	10 773,50 €	Commune de Pontpoint (14 %) (montant proratisé)	3 305,29 €
Mobilier boutique (vitrines, carrousel)	1 990,32 €	LEADER (54 %)	13 221,16 €
Mobilier parc (bancs, table, poubelles)	2 968,90 €	- Autofinancement (32 %) :	7 678,51 €
Panneaux de médiation et d'orientation + enseigne	2 213,20 €		
TOTAL ELIGIBLE :	24 204,96 €	TOTAL :	24 204,96 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)		Ressources sur assiette totale du projet :	
Raccordement électrique + tranchée	12 410,50 €	Commune de Pontpoint (14 %)	5 000,00 €
		LEADER (36 %)	13 221,16 €
		Autofinancement (50 %)	18 394,30 €
COÛT TOTAL DU PROJET :	36 615,46 €	TOTAL :	36 615,46 €

- Un bref historique et les différentes fonctions de l'Abbaye du Moncel sont présentés.
- Sont énumérées les activités proposées à l'initiative du Club du Vieux Manoir : éducation populaire avec des stages pédagogiques et chantiers participatifs, médiation culturelle à travers les visites, évènementielle avec la location de salles pour des évènements privés.
- M. BERTE résume les trois grands objectifs du projet proposé dans le cadre de LEADER :
 - rendre l'accueil du monument plus convivial ;
 - rendre le parc agréable pour inciter les visiteurs à prolonger leur visite ;
 - moderniser la médiation en harmonisant la charte graphique.

La viabilité du projet est explicitée : inspiration du projet scientifique et culturel du Moncel, centrage sur l'ouverture au public plus large, valorisation du site à travers des évènements culturels et les aménagements paysagers.

⇒ Questions-réponses :

- M. ANGLEROT évoque les concerts de jazz auparavant organisés à l'Abbaye du Moncel. M. BERTE précise qu'ils étaient organisés par le Département, qui a choisi de mettre fin à cette manifestation.
- Mme BAUBE souhaite connaître le nombre de visiteurs et les retombées espérées du projet. M. BERTE répond qu'une augmentation de plus de 4 000 visiteurs annuels a déjà été constatée suite aux premières actions menées (notamment le renouvellement du site internet). Le projet a pour ambition de faire passer le nombre de visiteurs de 9 000 en 2018 à 15 000 en 2021. Mme SOUVERAIN ajoute que la notation de l'Abbaye sur les réseaux sociaux est excellente (4,5/5 sur TripAdvisor notamment).
- M. FLAMANT souhaite savoir comment l'Abbaye conçoit sa relation avec le PNR, au-delà de son rôle de financeur. M. BERTE rappelle que le partenariat entre le PNR et l'Abbaye est de longue date et que de nombreux indicateurs en témoignent : documentation du PNR disponible à l'Abbaye, projet scientifique mené en commun, accueil d'événements tels que le Festival de l'Oiseau, plantation d'arbres fruitiers, etc. Le présent projet a pour visée de renforcer ce lien et de faire de l'Abbaye du Moncel un site identitaire du PNR.
- M. MENERAT soulève l'impossibilité pour les visiteurs de payer par carte bancaire à l'Abbaye et suggère que cela soit ajouté comme information pratique de préparation de la visite sur le site internet de l'Abbaye.
- Mme SOUVERAIN souhaite plus de précisions sur les supports des panneaux de médiation. M. BERTE précise que le choix s'est porté sur des panneaux en Dibond imprimé, fixés sur des poteaux en bois en extérieur ou directement sur les murs en intérieur. Ces panneaux viendront en complément des kakémonos existants.
- Mme SOUVERAIN demande si une application mobile est envisagée. M. BERTE répond qu'une médiation interactive serait idéale mais que sa mise en place est assez coûteuse et demande beaucoup de temps de travail. L'association n'a pas les moyens de se lancer aujourd'hui dans un tel projet en parallèle des investissements déjà programmés.
- M. MENERAT demande comment sont financés les chantiers participatifs. M. BERTE explique que les coûts sont couverts par des subventions publiques et par les recettes des autres activités de l'association. Les jeunes bénévoles payent aussi une contribution en échange de la pension complète.
- Mme SOUVERAIN alerte sur la mise en place de poubelles, expliquant que dans certains cas celles-ci ne font qu'augmenter les incivilités et donc les coûts en termes d'entretien et de nettoyage. M. FLAMANT précise qu'actuellement, le parc est très bien entretenu. M. BERTE confirme que les visiteurs sont plutôt respectueux et qu'il a bon espoir pour que cela perdure, voire s'accroisse, avec les nouveaux aménagements.
- Mme SOUVERAIN s'interroge sur la fréquentation du parc seul. M. BERTE indique qu'actuellement, il y a quelques demandes l'été, mais très rares car le tarif d'entrée est unique et comprend l'abbaye et le parc. Proposer un billet « parc seul » est une piste qui pourrait être explorée à l'avenir.
- Mme ALLARD demande quelles sont les missions de l'animatrice du patrimoine. M. BERTE explique qu'à l'Abbaye, il n'y a que 3 permanents : le jardinier, l'animatrice du patrimoine, et lui-même. Chacun est donc multi-tâches et contribue globalement à l'accueil du public. Il ajoute que la force du Club du Vieux Manoir réside beaucoup dans l'implication des bénévoles de l'association.
- Mme BAUBE évoque la clientèle cycliste. M. BERTE répond que l'Abbaye est identifiée comme lieu de passage, pour des photos notamment, mais qu'il n'est pas encore reconnu comme point d'étape, malgré le label Accueil Vélo et la localisation stratégique avec la proximité de la Paris-Londres et la Scandibérique. Mme SOUVERAIN l'invite à se faire référencer sur les sites spécialisés dédiés aux cyclotouristes, notamment néerlandais.

- M. LECLERCQ mentionne la nécessité d'une offre d'hébergement pour transformer les excursionnistes en touristes. M. BERTE indique qu'aucun projet à court ou moyen terme n'est prévu sur ce thème mais que des gîtes existent à proximité.
- M. GILLOT remercie M. BERTE pour sa présentation. *[M. BERTE quitte la salle.]*

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe VIII)

- M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite (voir diapo 10).
- Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (les numéros renvoient aux critères) :

✓ **Critères généraux :**

- ❶ Le projet répond complètement aux objectifs de la fiche-action 1.
- ❷ Un fort impact sur la fréquentation est prévu. M. KLINGELSCHMIDT ajoute que l'objectif est que les visites permettent, à terme, de financer un poste.
- ❸ La préservation du parc et la sensibilisation du public aux enjeux environnementaux, au travers des panneaux, sont des axes prioritaires du projet.
- ❹ L'innovation du projet réside dans les méthodes utilisées, avec notamment les chantiers participatifs.
- ❺ M. FLAMANT évoque la possibilité de développer un tourisme fluvial au vu de la localisation. Il est cependant reconnu que l'état actuel du portail nuit à la visibilité de l'Abbaye depuis la rue.
- ❻ Au travers de ses différentes offres, l'Abbaye s'adresse à un public varié (touristes, groupes, mais aussi habitants avec le parc, les événements et expositions temporaires...)
- ❼ La qualité technique et la viabilité économique du projet sont irréprochables au vu de la présentation de M. BERTE.

✓ **Critères spécifiques à la fiche-action 1 :**

- (A) L'intérêt patrimonial de l'Abbaye est incontestable, elle est référencée comme site majeur du PNR.
- (B) Une ouverture toute l'année est prévue.
- (C) Les supports de communication ont été réfléchis pour être au minimum bilingues (français / anglais).
- (D) L'Abbaye possède un site web et est présente sur les réseaux sociaux.
- (E) M. KLINGELSCHMIDT indique que la marque "Valeurs Parc naturel régional" ne s'applique pas aujourd'hui à ce type de projet. Le Comité décide, en cohérence avec ce qui a été appliqué auparavant à d'autres projets, d'attribuer tout de même les points correspondants.

- Au sujet du développement souhaitable de l'offre de médiation, Mme ALLARD alerte sur le montant d'autofinancement déjà important et sur l'impact que cela peut avoir dans une gestion associative. Elle suggère donc, si l'on souhaite adjoindre au projet le développement d'une médiation plus moderne et ambitieuse, d'élargir la recherche de partenaires financiers ou de monter un second projet indépendant. M. KLINGELSCHMIDT évoque la possibilité que le PNR intervienne directement en tant que maître d'ouvrage d'un second projet. M. GILLOT propose de faire au porteur des recommandations en ce sens et de réétudier cet aspect au moment de la programmation du dossier.

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note de 25/26, à laquelle s'ajoute 1 point bonus (*porteur privé*), soit une note finale de **26/26**. Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.

- Par ailleurs, le Comité recommande au porteur de projet :
 - d'accorder une importance particulière à la réfection de l'entrée du site, afin que celle-ci invite davantage le visiteur à la visite ;
 - d'être très attentif à la conception graphique des panneaux ainsi qu'à la qualité des supports. Le PNR et d'autres partenaires pourront être utilement sollicités pour avis.
 - d'élargir la recherche de partenaires financiers afin de développer une offre de médiation plus moderne et ambitieuse, dans le cadre de ce projet ou d'un second projet indépendant.

[M. DRAY quitte la salle.]

5 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe IX)

Intitulé du projet :	Études d'investissement suivies de travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en deux gîtes sur le site du château de Montépilloy
Porteurs :	M. François ROUZÉ
Localisation :	Montépilloy
Fiche-action :	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

- M. GILLOT accueille M. ROUZÉ. Il lui rappelle que la présentation ne porte que sur la réhabilitation de la grange en tant qu'hébergement et que la durée de l'audition est de 25 minutes, réparties équitablement entre présentation et échanges avec la salle.
- M. KLINGELSCHMIDT indique que le projet s'inscrit dans la fiche-action n°3 "Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural", contrairement à ce qui est indiqué dans le dossier de séance.

⇒ **Présentation du projet par M. ROUZÉ** (voir diaporama en annexe X)

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
<i>Etudes et prestations intellectuelles :</i>		<i>- Subventions publiques (48 %) :</i>	
- Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 025 €	Etat (DRAC)	145 000 €
- Architecte (conception, maîtrise d'œuvre)	48 850 €	Département de l'Oise	50 000 €
- Bureaux d'études, prestations diverses	48 720 €	Région Hauts-de-France (?)	75 000 €
<i>Réalisation des travaux :</i>		LEADER (10 %)	75 000 €
- travaux sur la grange	450 000 €	<i>- Fonds privés (52 %) :</i>	
- démolition d'un petit bâtiment existant	8 000 €	Mission Stéphane Bern	86 000 €
- création d'un jardin	33 000 €	Crowdfunding / mécénat	43 000 €
- surveillance archéologique	127 905 €	Autofinancement	244 500 €
TOTAL ELIGIBLE :	718 500 €	TOTAL :	718 500 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)		Financeurs envisagés hors assiette LEADER :	
Gestion des eaux usées / eaux pluviales	120 000 €	Agence de l'eau	
Géothermie	137 000 €	ADEME	
Divers, aléas (5 %)	24 500 €	Communauté de communes Senlis Sud Oise	
COÛT TOTAL DU PROJET :	1 000 000 €		

- À partir des plans fournis par un cabinet d'architecte, M. ROUZÉ détaille l'implantation du château et les différentes étapes de constructions et destructions successives. Le projet d'hébergement se situe au sein d'une grange du XIXe siècle (bâtiment D sur les plans), adossée au mur d'enceinte du XIIIe siècle.

- Il est précisé que la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) a donné un accord de principe au projet de réhabilitation de la grange et que celui-ci a été retenu par la Mission Stéphane Bern.
- Les aménagements intérieurs sont présentés : ils ont été conçus dans le respect des bâtis anciens et notamment la préservation du mur d'enceinte du XIIIème siècle, mais aussi pour correspondre aux grilles de classement du label Gîtes de France.
- M. ROUZÉ indique que l'objectif est de proposer deux gîtes ruraux distincts, avec possibilité de communication entre les deux meublés, pour toucher une clientèle plus large.
- Il nuance l'agencement apparaissant sur les plans et précise qu'il est envisagé d'ajouter une 3ème chambre avec salle de bains dans chaque gîte, afin d'augmenter la capacité de couchage (12 personnes au total, 6 par gîte).

⇒ **Questions-réponses :**

- Mme GORSE-CAILLOU s'interroge sur l'intervention de la DRAC dans le projet. M. ROUZÉ explique que toute intervention est soumise à l'autorisation de la DRAC car le site est entièrement classé Monument historique. Une co-construction du projet avec la DRAC est donc indispensable. Par ailleurs, celle-ci devrait participer financièrement à hauteur de 40% des dépenses HT.
- M. KLINGELSCHMIDT indique que le plan de financement présenté n'est pas stabilisé. De nombreux partenaires étant mobilisés sur le projet, une concertation sera nécessaire pour s'accorder sur la répartition des coûts, avec un possible découpage du projet entre réhabilitation du bâti et aménagement intérieur.
- M. ANGLEROT demande le nombre d'épis visé avec la labellisation Gîtes de France. M. ROUZÉ précise que l'objectif est d'obtenir 3 épis.
- Mme ALLARD souhaite savoir si l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) a été réfléchi. M. ROUZÉ répond que les normes applicables aux établissements recevant du public (ERP) ont été intégrées à la conception du projet mais que l'aménagement de deux gîtes distincts ne permet pas l'installation d'une chambre en rez-de-chaussée. M. KLINGELSCHMIDT ajoute que d'autres projets d'hébergements sont prévus à long terme et qu'il serait intéressant que sur l'ensemble au moins une chambre soit accessible aux PMR.
- Suite à une question sur le poste de dépenses "surveillance archéologique", M. ROUZÉ précise que de nombreux vestiges archéologiques ont déjà été mis au jour sur le site et qu'un montant important est donc provisionné au cas où des fouilles archéologiques seraient prescrites dans le cadre de ce projet.
- M. ANGLEROT évoque le stationnement sur le site. M. ROUZÉ explique que des parkings sont prévus au nord du château, à l'extérieur de l'enceinte.
- M. GILLOT et M. LECLERCQ félicitent M. ROUZÉ pour l'avancée du projet.
[M. ROUZÉ quitte la salle.]
- M. KLINGELSCHMIDT recadre l'objet du projet à évaluer : seule la partie réhabilitation d'une ancienne grange en deux gîtes est à prendre en considération, certains autres travaux évoqués feront l'objet d'un second projet déposé prochainement sur la fiche-action 1 "Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager".

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe XI)

- M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite (voir diapo 13).
- Plusieurs personnes s'étonnent que M. ROUZÉ emploie parfois le terme de « gîte de groupe » et soulignent la nécessité de définir clairement la clientèle cible pour choisir des aménagements adaptés : un seul gîte de groupe ou deux gîtes ruraux. Un débat s'engage et aboutit à la conclusion que le projet

devrait cibler en priorité la clientèle familiale, en cohérence avec les aménagements présentés sur les plans (deux gîtes communicants).

[M. DUMOULIN quitte la réunion.]

- Mme GORSE-CAILLOU alerte sur le coût important du projet et interroge sur la fiabilité des cofinancements évoqués. M. GILLOT précise qu'un avis favorable du Comité d'audition peut être un argument pour mobiliser d'autres financeurs. Il rappelle également que le projet de M. ROUZÉ est au stade d'audition et que le paiement des subventions n'est effectué que sur présentation de factures. M. KLINGELSCHMIDT ajoute que d'ici la programmation du dossier, le plan de financement sera précisé et la participation de chaque cofinancier confirmée. Il explique aussi que la mission Stéphane Bern a déjà octroyé un financement de 43 000 € et peut y ajouter un bonus égal au montant de financement participatif rassemblé, plafonné au montant de l'aide initiale, d'où les 86 000 € affichés dans le plan de financement.
- Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes *(les numéros renvoient aux critères)* :

✓ **Critères généraux :**

❶ Le projet répond à la fois aux objectifs des fiches-actions 1 et 3. L'inscription dans plusieurs fiches-actions étant impossible, c'est la fiche 3 qui a été retenue.

❷ Proposer une offre d'hébergement s'inscrit dans la volonté actuelle du territoire de convertir les excursionnistes en touristes. Les deux activités proposées sur le site, hébergement et visite du château, devraient se soutenir mutuellement.

Un débat s'engage sur le coût raisonnable au regard des retombées attendues. Mme SOUVERAIN souligne qu'il s'agit d'un coût imposé par le caractère patrimonial du site et trouve que la vie du site et la préservation du patrimoine peuvent être considérées comme des retombées. M. SARAGOSA ajoute que la vision du comité sur ce critère aurait été différente si le projet avait été présenté sur la fiche-action 1 (valorisation du patrimoine). La majorité du comité estime toutefois que, si l'on se focalise uniquement sur le projet de gîtes qui fait l'objet de la demande, on ne peut pas considérer le coût comme « raisonnable » en comparaison d'autres projets de capacité équivalente.

❸ L'aspect environnemental a été réfléchi dans le cadre du projet global d'aménagement du château, avec notamment la prévision d'une micro-station de traitement des eaux usées et une étude en cours pour des installations géothermiques.

❹ L'innovation sur ce projet réside surtout dans la grande diversité et la qualité des partenariats mobilisés.

❺ Les gîtes s'inscrivent dans une complémentarité avec les hébergements déjà présents sur le territoire, essentiellement des chambres d'hôtes.

❻ La richesse des partenariats est à nouveau évoquée. Les bénéficiaires incluent, en plus des touristes, les habitants en recherche de logement pour leurs invités.

❼ La qualité technique du projet est indiscutable au vu des partenaires mobilisés.

✓ **Critères spécifiques à la fiche-action 3 :**

(A) Le projet vise une subvention départementale, qui est conditionnée à l'obtention de 2 épis au minimum. Le porteur souhaite atteindre 3 épis si possible.

(B) Une commercialisation via Oise Tourisme est prévue. Néanmoins, cela ne suffit pas à garantir la fréquentation et il faudra aller plus loin en termes de communication.

(C) Le projet étant au sein même de l'enceinte du château de Montépilloy, il contribuera à la valorisation du site.

(D) Le classement en 2 épis est un premier pas pour l’obtention de la marque “Valeurs Parc naturel régional”. Mme SOUVERAIN précise que le PNR a déjà été sollicité pour la mise à disposition d’un présentoir, ce qui témoigne de la volonté de s’y intégrer.

(Bonus) L’accueil de cavaliers sera possible et le label Accueil vélo est également ciblé. Il n’y aura pas d’accessibilité aux PMR mais M. ANGLEROT rappelle que l’accueil Handicap ne se résume pas seulement au handicap moteur.

[Mme D’ARRENTIERES et M. SARAGOSA quittent la salle.]

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note de 22/26, à laquelle s’ajoutent 7 points bonus, soit une note finale de **26/26**. Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.
- Par ailleurs, le Comité recommande au porteur de projet :
 - de bien définir le clientèle cible (familles, groupes, professionnels...) afin d’adapter l’aménagement intérieur en conséquent. La clientèle familiale semble être une cible à privilégier.
 - de finaliser le plan de financement, en organisant un échange entre l’ensemble des financeurs sollicités afin de confirmer le montant et l’assiette de leur participation, ainsi que le découpage éventuel du projet en différents lots ou tranches.
 - de prévoir les aménagements nécessaires pour l’obtention des labels Gîtes de France, Cheval Etape et Accueil Vélo, et d’intégrer à la réflexion d’ensemble sur le site la question de l’accueil des personnes en situation de handicap.

[Mme BAUBE et M. CHÉRON quittent la salle.]

6 – Avis préalable sur un projet (voir fiche de présentation en annexe XII)

Intitulé du projet :	Création d’un sentier de découverte
Porteurs :	Commune de Coye-la-Forêt
Localisation :	Coye-la-Forêt
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

- M. LECLERCQ introduit M. DULMET, adjoint au maire de Coye-la-Forêt et Mme SIOLY-CORRE, de l’association La Sylve.

⇒ **Présentation du projet par M. DULMET et Mme SIOLY-CORRE** (voir diaporama en annexe XIII)

Plan de financement prévisionnel de la demande d’aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Conception graphique	2 250 €	- Subventions publiques :	
Signalétique touristique	6 250 €	Département de l’Oise (14 %)	2 093 €
Pose	2 450 €	LEADER (56 %)	8 372 €
Création Tag Web avec redirection	750 €	- Autofinancement (30 %)	
Restauration du poteau du crochet de Coye	3 250 €		
TOTAL ELIGIBLE :	14 950 €	TOTAL :	14 950 €

- Il est précisé que l’objectif du projet est de promouvoir Coye-la-Forêt et de valoriser l’ensemble de son patrimoine : environnemental et forestier, historique et patrimonial, culturel et cinématographique, industriel, etc.

- Un bref historique de La Sylve est fait. L'accent est mis sur les randonnées organisées et le sentier botanique créé par l'association en partenariat avec l'ONF et entretenu par ses bénévoles.
- Le descriptif précis du tracé est effectué, en évoquant les points d'intérêts et les retombées économiques pour chaque site (4 restaurants le long du parcours).
- Les enjeux complémentaires du projet sont présentés :
 - implication des partenaires locaux
 - utilisation d'outils numériques (QR code et application Rando Parc Oise – Pays de France)
 - inscription au PDIPR et labellisation auprès de la FFRandonnée
 - sensibilisation des publics et intérêt pédagogique du poudingue pour les étudiants en géologie.
- M. DULMET précise qu'il se tient à disposition du comité pour faire tester l'itinéraire. Il remercie l'assemblée pour son écoute.

⇒ **Questions-réponses :**

- M. BRIDOUX interroge sur la durée estimée du parcours, dans la mesure où le tracé prévu est de 12km. M. DULMET indique que la durée sera variable, selon le public, les conditions physiques, le temps d'arrêt et d'écoute sur les points d'intérêt. On peut compter une durée moyenne de 3-4h. Cependant, l'objectif est bien que les visiteurs s'arrêtent et passent si possible une journée complète sur la commune. Il sera néanmoins possible, pour ceux qui souhaitent une balade plus courte, de n'emprunter qu'une partie du sentier. M. GILLOT ajoute que ce sentier sera complémentaire aux sentiers déjà existants du PNR et de la Sylve.
- M. BRIDOUX demande une estimation prévisionnelle de la fréquentation du Sentier. M. DULMET répond qu'il est difficile de quantifier précisément mais qu'actuellement, Coye-la-Forêt est déjà une destination très fréquentée des randonneurs.
- Mme SOUVERAIN interpelle sur la nécessité de se mettre en lien avec l'Institut de France pour s'inscrire dans les aménagements autour du château de la Reine Blanche. M. DULMET précise que l'Institut de France a déjà été sollicité en tant que propriétaire d'une partie des terrains traversés et qu'il est prévu que le PNR soit consulté pour avis technique.
- M. DULMET évoque l'état de dégradation avancé d'un poteau forestier sur le tracé du sentier et fait part des difficultés rencontrées pour la restauration de celui-ci, en raison de sa localisation sur une parcelle privée.
- M. GILLOT remercie M. DULMET et Mme SIOLY-CORRE pour leur présentation. *[Ceux-ci quittent la salle.]*
[M. LECLERCQ quitte provisoirement la salle, l'évaluation du projet ne pouvant se faire en sa présence, en raison de ses fonctions de conseiller municipal de Coye-la-Forêt.]
[Mme AGUETTANT et Mme GORSE-CAILLOU quittent la salle.]

⇒ **Évaluation du projet** (voir grille de sélection en annexe XIV)

- M. KLINGELSCHMIDT résume les observations émanant du comité technique, consulté par voie de consultation écrite (voir diapo 15).
- Il remercie Oise Tourisme qui a répondu de manière très rapide et complète à l'ensemble des sollicitations techniques pour les 3 projets en audition pour ce comité.
- Le Comité procède ensuite au remplissage de la grille de sélection. En complément de la notation, le Comité fait les observations suivantes (les numéros renvoient aux critères) :

✓ **Critères généraux :**

- ❶ Le projet répond bien aux objectifs de la fiche-action 2.

② Le projet s'inscrit dans le développement du public venant de la "petite couronne parisienne". Les retombées économiques, essentiellement pour les commerces, ont été clairement identifiées dans le descriptif du projet. Le coût est jugé raisonnable.

③ Le respect de l'environnement devrait être respecté, dans la mesure où les matériaux choisis pour le mobilier s'intégreront parfaitement au paysage.

④ L'accès au tracé du sentier et aux explications depuis son smartphone, via l'application Rando Parc Oise – Pays de France et des QR codes, fait que le projet s'inscrit dans une démarche moderne.

⑤ Le rayonnement du projet se veut local mais aussi francilien.

⑥ Plusieurs partenaires tels que la Sylve, le PNR, l'Institut de France et Oise Tourisme ont déjà été sollicités. L'office de tourisme de Chantilly est informé du projet mais pourrait y être plus étroitement associé.

⑦ La qualité technique du projet semble perfectible. M. BRIDOUX évoque notamment le champ de vision trop large présenté : valoriser les différents patrimoines est un bon parti mais il paraît nécessaire de hiérarchiser davantage l'information pour donner plus de cohérence au contenu. Il faudra également s'assurer que la conception des panneaux reprenne la charte graphique mise en place par le PNR.

✓ Critères spécifiques à la fiche-action 2 :

(A) Les chemins prévus sur le tracé sont publics, sauf la partie forestière pour laquelle l'Institut de France, propriétaire, a donné son accord (à formaliser par une convention).

(B) L'intérêt patrimonial et paysager est incontestable.

(C) L'itinéraire sera proposé sur l'application mobile de randonnée du PNR.

(D) Le départ de l'itinéraire est prévu en Gare de Coye-la-Forêt.

(E) La question de l'entretien a été réfléchi : la Sylve s'occuperait du sentier botanique, la commune des panneaux et l'ONF, en tant que gestionnaire, entretient les parcelles et chemins forestiers appartenant à l'Institut. Cependant, une convention est nécessaire entre l'ensemble des partenaires pour que chacun s'engage sur la part qui le concerne.

⇒ **Note finale et observations générales :**

- Le projet obtient une note finale de **23/26**.

Avec ce score, le projet obtient un **avis préalable favorable**.

- Par ailleurs, le Comité recommande de :

- Formaliser une ou plusieurs conventions avec les partenaires concernés, précisant les modalités d'entretien du sentier ;

- Veiller à la qualité du mobilier choisi et au respect de la charte graphique mise en place par le PNR ;

- Associer différents partenaires, dont l'équipe technique du PNR, à la rédaction des contenus des panneaux et de l'application.

7 – Questions diverses

- M. KLINGELSCHMIDT indique qu'il est possible qu'une consultation écrite soit faite au courant de l'été pour la programmation du projet "Ouverture d'un commerce de proximité à Mareil-en-France", afin de permettre le démarrage des travaux au plus vite.

- M. GILLOT présente brièvement l'état de consommation des enveloppes (*voir annexe XV*).
M. KLINGELSCHMIDT résume l'avancée : 1/4 des enveloppes étaient fléchées à la précédente réunion, avec les auditions et la programmation de ce comité, les enveloppes sont désormais à 1/3 fléchées.

Clôture de réunion

En l'absence de questions diverses, la séance est close.

M. GILLOT remercie les personnes présentes et les invite à partager le verre de l'amitié.

Fait à Orry-la-Ville le 18 juillet 2019

André GILLOT



Président du Comité de programmation

ANNEXES

- I – Diaporama présenté lors de la réunion
- II – Liste des communes du GAL au 20/06/2019
- III – Composition du Comité de programmation au 20/06/2019
- IV – Fiche de présentation du projet « Parcours avec réalité virtuelle à Chantilly »
- V – Grille de sélection définitive pour le projet « Parcours avec réalité virtuelle à Chantilly »
- VI – Fiche de présentation du projet « Accueil et médiation à l'Abbaye Royale du Moncel »
- VII – Support de présentation du projet « Accueil et médiation à l'Abbaye Royale du Moncel »
- VIII – Grille de sélection complétée pour le projet « Accueil et médiation à l'Abbaye Royale du Moncel »
- IX – Fiche de présentation du projet « Réhabilitation d'une grange en gîtes au château de Montépilloy »
- X – Support de présentation du projet « Réhabilitation d'une grange en gîtes au château de Montépilloy »
- XI – Grille de sélection complétée pour le projet « Réhabilitation d'une grange en gîtes au château de Montépilloy »
- XII – Fiche de présentation du projet « Sentier de découverte de Coye-la-Forêt »
- XIII – Support de présentation du projet « Sentier de découverte de Coye-la-Forêt »
- XIV – Grille de sélection complétée pour le projet « Sentier de découverte de Coye-la-Forêt »
- XV – Consommation des enveloppes au 20 juin 2019

Contact : Florian KLINGELSCHMIDT, animateur LEADER

06 27 69 66 15 / 03 44 63 65 65 / f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr

Jeudi 20 juin 2019

COMITÉ D'AUDITION ET DE PROGRAMMATION LEADER

GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France



Le GAL Parc Naturel Régional Oise – Pays de France est cofinancé par le Fonds européen agricole de développement rural dans le cadre du programme de développement rural de Picardie. L'Europe investit dans les zones rurales.



Sommaire

- **Modification du périmètre du GAL**
- **Modification de la composition du Comité**
- **Programmation de dossier :**
 - 1 – Association Office de Tourisme de Chantilly
- **Audition des porteurs de projet :**
 - 2 – Club du Vieux Manoir
 - 3 – M. François ROUZÉ
 - 4 – Commune de Coye-la-Forêt
- **Questions diverses**

MODIFICATION DU PÉRIMÈTRE DU GAL

Fusion de 2 communes :

Ognon

Villers-Saint-Frambourg

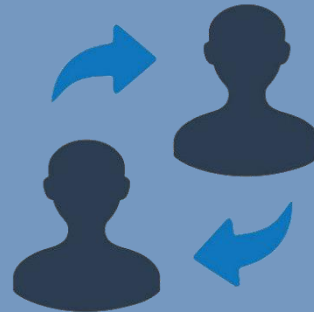


Villers-Saint-Frambourg-Ognon

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ

Représentants de la commission Agriculture – Cheval du PNR:

Titulaire	PATRIA	Alexis	Suppléant	DE MOUSTIER	Philibert
Titulaire	DE MOUSTIER	Philibert	Suppléant	LECOEUR	Hervé



PROGRAMMATION DE DOSSIER



I – Association Office du Tourisme de Chantilly

Intitulé du projet : Création d'un parcours innovant avec Réalité Virtuelle à Chantilly

Porteurs de projet : Association Office de Tourisme de Chantilly

Localisation : Chantilly

Fiche-action : 1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Création de l'application (hors achat des casques)	40 239 €	- Subventions publiques :	
		LEADER (64 %)	25 752,96 €
		- Autofinancement (36 %) :	14 486,04 €
TOTAL ELIGIBLE :	40 239 €	TOTAL :	40 239 €

Note : L'Office de tourisme de Chantilly est un organisme qualifié de droit public (OQDP), statut qui permet de mobiliser l'autofinancement de la structure comme contrepartie publique à la subvention européenne.



I – Association Office du Tourisme de Chantilly

- **Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :**
 - Le coût des casques a été retiré des dépenses.
 - Communication et/ou commercialisation au château :
 - ➡ Le Domaine a répondu négativement à la demande.
 - Impact écologique des casques :
 - ➡ Proposition : vignette précisant que le casque est :
 - réutilisable pour d'autres visites ou applications utilisant la réalité virtuelle
 - recyclable à condition de retirer les lentilles
 - ➡ Option alternative : casques en plastique dur, rendus après la visite et nettoyés. Problème : perte de la souplesse sur les horaires de visite, gestion du nettoyage et des cautions à prévoir...

AUDITION DES PORTEURS DE PROJETS

Pour avis préalable



2 – Club du Vieux Manoir

Intitulé du projet : Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel

Porteur de projet : Association Club du Vieux Manoir

Localisation : Pontpoint

Fiche-action : 1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux de réaménagement de l'accueil	6 259,04 €	- Subventions publiques :	
Changement de deux portes et pose d'une main courante sur le circuit de visite	10 773,50 €	Commune de Pontpoint (14 %) (montant proratisé)	3 305,29 €
Mobilier boutique (vitrines, carrousel)	1 990,32 €	LEADER (54 %)	13 221,16 €
Mobilier parc (bancs, table, poubelles)	2 968,90 €	- Autofinancement (32 %) :	7 678,51 €
Panneaux de médiation et d'orientation + enseigne	2 213,20 €		
TOTAL ELIGIBLE :	24 204,96 €	TOTAL :	24 204,96 €



2 – Club du Vieux Manoir

Dépenses hors assiette LEADER (HT)		Ressources sur assiette totale du projet :	
Raccordement électrique	12 410,50 €	Commune de Pontpoint (14 %)	5 000,00 €
		LEADER (36 %)	13 221,16 €
		Autofinancement (50 %)	18 394,30 €
COÛT TOTAL DU PROJET :	36 615,46 €	TOTAL :	36 615,46 €

➡ Observations du Comité technique sur le projet :

- Avis global favorable
- Le budget dédié à la partie « médiation » paraît faible, alors que les retours des visiteurs montrent que les efforts devraient être concentrés sur l'expérience de visite. Cela pose la question de la qualité des panneaux, et de la pertinence qu'auraient pu avoir d'autres dispositifs de médiation.



3 – François ROUZÉ

Intitulé du projet : Réhabilitation d'une ancienne grange en deux gîtes sur le site du château de Montépilloy

Porteur de projet : François ROUZÉ

Localisation : Montépilloy

Fiche-action : 3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

- Château classé Monument historique
- Diagnostic et plan d'aménagement global du site réalisé en 2018, approuvé partiellement par la DRAC Hauts-de-France.
- Chantiers de réhabilitation de l'ensemble des bâtiments à planifier avec la DRAC au cours des prochaines années.
- Partage des bâtiments entre volets culturel (expositions, accueil du public) et économique (hébergement, location de salle...)
- Premier chantier : création de 2 gîtes de 6 personnes chacun



3 – François ROUZÉ

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
<i>Etudes et prestations intellectuelles :</i>		<i>- Subventions publiques (48 %) :</i>	
- Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 025 €	Etat (DRAC)	145 000 €
- Architecte (conception, maîtrise d'œuvre)	48 850 €	Département de l'Oise	50 000 €
- Bureaux d'études, prestations diverses	48 720 €	Région Hauts-de-France (?)	75 000 €
<i>Réalisation des travaux :</i>		LEADER (10 %)	75 000 €
- travaux sur la grange	450 000 €	<i>- Fonds privés (52 %) :</i>	
- démolition d'un petit bâtiment existant	8 000 €	Mission Stéphane Bern	86 000 €
- création d'un jardin	33 000 €	Crowdfunding / mécénat	43 000 €
- surveillance archéologique	127 905 €	Autofinancement	244 500 €
TOTAL :	718 500 €	TOTAL :	718 500 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)		Financeurs envisagés hors assiette LEADER :	
Gestion des eaux usées / eaux pluviales	120 000 €	Agence de l'eau	
Géothermie	137 000 €	ADEME	
Divers, aléas (5 %)	24 500 €	Communauté de communes Senlis Sud Oise	
COÛT TOTAL DU PROJET :	1 000 000 €		



3 – François ROUZÉ

- ➔ **Observations du Comité technique sur le projet :**
- Avis favorable, lieu intéressant pour de l'hébergement, en lien avec le positionnement « vivre l'histoire » qui émerge de l'étude marketing en cours portée par la CCAC et la CCSSO.
 - ⚠ Bien définir quelle est la clientèle ciblée, car cela aura un impact sur les aménagements.
 - ⚠ Labellisation obligatoire (2 épis / 2 clés) pour obtenir la subvention du département.
 - ⚠ Règlementation ERP à respecter si la capacité totale dépasse 15 personnes à long terme.

Ont répondu : Office de Tourisme de Senlis, Oise Tourisme, Département de l'Oise, équipe technique du PNR



4 – Commune de Coye-la-Forêt

Intitulé du projet : Création d'un sentier de découverte
Porteur de projet : Commune de Coye-la-Forêt
Localisation : Coye-la-Forêt
Fiche-action : 2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Conception graphique	2 250,00 €	- Subventions publiques :	
Signalétique touristique	6 250,00 €	Département (14 %)	2 093,00 €
Pose	2 450,00 €	LEADER (56 %)	8 372,00 €
Création Tag Web avec redirection	750,00 €	- Autofinancement (30 %) :	
Restauration du poteau du Crochet de Coye	3 250,00 €		
TOTAL ELIGIBLE :	14 950,00 €	TOTAL :	14 950,00 €



4 – Commune de Coye-la-Forêt

➔ Observations du Comité technique sur le projet :

- Avis favorable
- Inscription au PDIPR nécessaire (⚠ 3 communes)
- Une convention entre les parties prenantes est nécessaire pour définir les rôles de chacun (notamment l'entretien)
- ⚠ Etat sanitaire de la forêt préoccupant par endroits
- Articulation à prévoir avec le projet d'aménagement des étangs de Commelles prévu par l'Institut de France, le Département et le PNR
- Pas de précisions sur les « fichiers audio ». De quoi s'agit-il ?

Ont répondu : Office de Tourisme de Chantilly, Oise Tourisme, équipe technique du PNR

QUESTIONS DIVERSES



⇒ Possibilité de consultation écrite au cours de l'été pour le dossier de commerce de proximité à Mareil-en-France

Merci de votre attention

Vous avez connaissance d'un projet ?

Le porteur du projet doit prendre contact avec l'animateur LEADER le plus tôt possible.

- **Contact :**

Florian KLINGELSCHMIDT

Animateur LEADER

Parc Naturel Régional Oise – Pays de France

Tél : 03 44 63 65 65

f.klingelschmidt@parc-oise-paysdefrance.fr



ANNEXE 1 : LISTE DES COMMUNES CONSTITUTIVES DU GAL

Le GAL Parc naturel régional Oise – Pays de France est constitué de 57 communes rassemblant au total 135 223 habitants (données INSEE 2011).

Voici la liste des communes qui constituent son périmètre :

Nom de la commune	N° INSEE	Nombre d'habitants (INSEE 2011)	EPCI	Appartenance à un « pôle urbain »* compris entre 10.000 et 40.000 habitants
Apremont	60022	705	CCAC	non
Asnières-sur-Oise	95026	2 531	C3PF	non
Aumont-en-Halatte	60028	536	CCSSO	non
Avilly-Saint-Léonard	60033	952	CCAC	non
Barbery	60045	539	CCSSO	non
Baron	60047	786	CCPV	non
Beaurepaire	60056	57	CCPOH	non
Bellefontaine	95055	433	C3PF	non
Boran-sur-Oise	60086	2 122	CCT	non
Borest	60087	344	CCSSO	non
Brasseuse	60100	90	CCSSO	non
Chamant	60138	915	CCSSO	oui
Chantilly	60141	10 959	CCAC	non
Châtenay-en-France	95144	71	C3PF	non
Chaumontel	95149	3 298	C3PF	non
Courteuil	60170	632	CCSSO	non
Coye-la-Forêt	60172	3 739	CCAC	non
Épinay-Champlâtreux	95214	68	C3PF	non
Ermenonville	60213	979	CCPV	non
Fleurines	60238	1 835	CCSSO	non
Fontaine-Chaalis	60241	380	CCSSO	non
Fosses	95250	9 574	CARPF	non
Gouvieux	60282	9 409	CCAC	non
Jagny-sous-Bois	95316	250	C3PF	non
La Chapelle-en-Serval	60142	2 932	CCAC	non
Lamorlaye	60346	9 279	CCAC	non
Lassy	95331	185	C3PF	non
Le Plessis-Luzarches	95493	135	C3PF	non
Luzarches	95352	4 362	C3PF	non
Mareil-en-France	95365	700	C3PF	non
Montagny-Sainte-Félicité	60413	399	CCPV	non
Montépilloy	60415	161	CCSSO	non
Mont-l'Évêque	60421	416	CCSSO	non
Montlognon	60422	213	CCSSO	non
Mortefontaine	60432	854	CCAC	non

Nom de la commune	N° INSEE	Nombre d'habitants (INSEE 2011)	EPCI	Appartenance à un « pôle urbain »* compris entre 10.000 et 40.000 habitants
Orry-la-Ville	60482	3 398	CCAC	non
Plailly	60494	1 678	CCAC	non
Pontarmé	60505	876	CCSSO	non
Pontpoint	60508	3 157	CCPOH	non
Pont-Sainte-Maxence	60509	12 263	CCPOH	non
Précy-sur-Oise	60513	3 210	CCT	non
Raray	60525	159	CCSSO	non
Rhuis	60536	144	CCPOH	non
Roberval	60541	393	CCPOH	non
Rully	60560	734	CCSSO	non
Saint-Maximin	60589	2 685	CACSO	non
Senlis	60612	15 845	CCSSO	oui
Seugy	95594	1 030	C3PF	non
Survilliers	95604	3 943	CARPF	non
Thiers-sur-Thève	60631	1 094	CCSSO	non
Verneuil-en-Halatte	60670	4 500	CCPOH	non
Ver-sur-Launette	60666	1 189	CCPV	non
Viarmes	95652	5 084	C3PF	non
Villeneuve-sur-Verberie	60680	679	CCPOH	non
Villers Saint Frambourg-Ognon	60682	722	CCSSO	non
Villiers-le-Sec	95682	182	C3PF	non
Vineuil-Saint-Firmin	60695	1 418	CCAC	non

* Un « pôle urbain » est entendu comme l'agrégation des communes d'une unité urbaine (au sens de l'INSEE) localisées dans le périmètre de l'EPCI incluant la commune la plus peuplée

CACSO : Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
 CARPF : Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France
 CCAC : Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne
 C3PF : Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France
 CCPOH : Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte
 CCPV : Communauté de Communes du Pays de Valois
 CCSSO : Communauté de Communes Senlis Sud Oise
 CCT : Communauté de Communes Thelloise

ANNEXE 3 : COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Nom Prénom Adresse	Intervenant au comité de programmation en qualité de...	Titulaire ou suppléant	Autres implications professionnelles, électorales ou associatives
COLLÈGE PUBLIC			
DESHAYES François 73 rue du Connétable 60500 CHANTILLY	Président de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne	Titulaire	Maire de Coye-la-Forêt
DRAY Daniel 73 rue du Connétable 60500 CHANTILLY	Vice-président de la Communauté de communes de l'Aire Cantilienne	Suppléant	Maire de La Chapelle-en-Serval Président du SIVOM Orry-la-Ville – Mortefontaine – Pontarmé – La Chapelle-en-Serval
SARAGOSA Sylvain 15 rue Bonnet 95270 LUZARCHES	Vice-président de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France	Titulaire	Maire de Chaumontel
RENAUD Jacques 15 rue Bonnet 95270 LUZARCHES	Vice-président de la Communauté de communes Carnelle Pays-de-France	Suppléant	Maire de Châtenay-en-France Vice-président du Parc naturel régional Oise – Pays de France
VERMEULEN Bruno 1 rue d'Halatte 60700 PONT-SAINT-MAXENCE	Conseiller communautaire de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Titulaire	Adjoint au maire de Pont-Sainte-Maxence
DUMONTIER Arnaud 1 rue d'Halatte 60700 PONT-SAINT-MAXENCE	Vice-président de la Communauté de Communes des Pays d'Oise et d'Halatte	Suppléant	Maire de Pont-Sainte-Maxence Vice-président du Conseil Départemental de l'Oise Membre du bureau du Parc naturel régional Oise – Pays de France
DUMOULIN François 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Vice-président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise	Titulaire	Maire de Courteuil Salarié de la chambre d'agriculture de l'Oise
CHARRIER Philippe 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise	Suppléant	Maire de Chamant
GILLOT André 1 rue de la Duchesse de Chartres 60500 VINEUIL-SAINT-FIRMIN	Président de la Commission Développement économique du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Maire de Vineuil-Saint-Firmin
MENERAT Patrice 1 rue du Général Leclerc 60520 THIERS-SUR-THEVE	Membre de la Commission Développement économique du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléant	Adjoint au maire de Thiers-sur-Thève
DE MOUSTIER Philibert 1 rue de la Comté 60820 BORAN-SUR-OISE	Président de la Commission Agriculture - cheval du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Adjoint au maire de Boran-sur-Oise Agriculteur, Président du GIEE MORANCY, administrateur de la coopérative AGORA.
LECOEUR Hervé 5 rue des Cahutes 60300 FONTAINE-CHAALIS	Membre de la Commission Agriculture - cheval du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléant	Conseiller municipal de Fontaine-Chaalis
FLAMANT Bernard 7 place Pierre Mendès France 60700 PONT-SAINT-MAXENCE	Président de la Commission Patrimoine historique et culturel du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Conseiller municipal de Pont-Sainte-Maxence, Président de l'association Sauvegarde et Valorisation du Patrimoine de Pont-Sainte-Maxence
BEHAGUE Sarah Mairie - Place Pierre Salvi 95270 VIARMES	Membre de la Commission Patrimoine historique et culturel du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléante	Conseillère municipale de Viarmes
DELRUE Damien Mairie - Place de la Mairie 95270 LUZARCHES	Président de la Commission Tourisme du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Titulaire	Maire de Luzarches Membre du bureau du Parc naturel régional Oise – Pays de France
GORSE-CAILLOU Isabelle 3 Place Henri IV 60300 SENLIS	Membre de la Commission Tourisme du Parc naturel régional Oise - Pays de France	Suppléante	Adjointe au maire de Senlis

COLLÈGE PRIVÉ

DELEMOTTE Jacques Maison de l'agriculture - Rue Frère Gagne 60000 BEAUVAIS	Élu à la chambre d'agriculture de l'Oise	Titulaire	Agriculteur à Pontpoint
DEZOBRY Patrick 2 avenue Jeanne d'Arc 78150 LE CHESNAY	Élu à la chambre interdépartementale d'agriculture de l'Ile-de-France	Suppléant	Agriculteur et conseiller municipal de Villiers-le-Sec
ENJOLRAS Philippe 18 rue d'Allonne 60000 BEAUVAIS	Président de la chambre de commerce et d'industrie de l'Oise	Titulaire	
MACHARD Christophe 35 boulevard du Port 95000 CERGY	Élu à la chambre de commerce et d'industrie du Val-d'Oise	Suppléant	Gérant de l'entreprise Intégrale Environnement à Puiseux-en-France
GUICHARD Hélène 3 Rue Léonard de Vinci 60000 BEAUVAIS	Élue à la chambre de métiers et de l'artisanat de l'Oise	Titulaire	Gérante de l'entreprise Les Bijoux d'Amphéa à Boran-sur-Oise
ORAIN Jean-Louis 1 avenue du Parc 95000 CERGY-PONTOISE	Président de la chambre de métiers et de l'artisanat du Val-d'Oise	Suppléant	
BLANCHARD Pierre Office de tourisme - Place du Parvis Notre-Dame 60300 SENLIS	Président de l'office du tourisme de Senlis	Titulaire	
CLEMENT Martine 17 rue Pierre Brossolette 95270 ASNIERES-SUR-OISE	Administratrice de l'office de tourisme d'Asnières-sur-Oise	Suppléante	
AGUETTANT Nathalie 9 rue de l'Abreuvoir 60580 COYE-LA-FORET	Économiste retraitée, administratrice de l'association La Sylve, à Coye-la-Forêt	Titulaire	Présidente de l'association Ensemble pour Coye
POPINEAU Jean-Marc 43 avenue Albert 1er 60300 SENLIS	Historien, Vice-président de la Société d'histoire et d'archéologie de Senlis	Suppléant	
BAUBE Dominique AU5V - 30 avenue Eugène Gazeau 60300 SENLIS	Secrétaire de l'Association des Usagers du Vélo, des Voies Vertes et Véloroutes des Vallées de l'Oise	Titulaire	
LECLERCQ Serge 6 place de la Reine Blanche 60580 COYE-LA-FORET	Commission Tourisme Équestre du Comité Départemental d'Équitation de l'Oise	Suppléant	Conseiller municipal de Coye-la-Forêt
ANGLEROT Gilles 20 avenue de Précy 60260 LAMORLAYE	Propriétaire de chambres d'hôtes marquées Parc à Lamorlaye	Titulaire	Correspondant Parc Membre du bureau de l'Union des Amis du PNR OPF et de ses Trois Forêts Membre du bureau de l'Association Cadre de Vie et Environnement de Lamorlaye
DELACOMMUNE DE GRAVE Constance 1 place Jean-Baptiste Moquet - Balagny-sur-Aunette 60300 CHAMANT	Propriétaire de deux gîtes marqués Parc à Chamant	Suppléante	
CHERON Yves 50 route de Ver 60950 VER-SUR-LAUNETTE	Éleveur à Ver-sur-Launette, producteur Oise – Pays de France	Titulaire	Maire de Ver-sur-Launette Membre du bureau du Parc Naturel Régional Oise – Pays de France
TAUZIEDE Christian 6 rue Androuet du Cerceau 60550 VERNEUIL-EN-HALATTE	Représentant de l'AMAP de Verneuil-en-Halatte	Suppléant	Membre du bureau de l'association Les Amis du Vieux Verneuil
D'ARRETIERES Delphine 24 allée des Templiers 95270 ASNIERES-SUR-OISE	Habitante d'Asnières-sur-Oise, correspondante Parc	Titulaire	
OCANA Annie 3 bis avenue Foch 60300 CHAMANT	Habitante de Chamant, guide nature	Suppléante	Réalise régulièrement des prestations de services pour le Parc naturel régional Oise – Pays de France

	Privé	Public	TOTAL
<i>Titulaires</i>	9	8	17
<i>Suppléants</i>	9	8	17
TOTAL	18	16	34

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité de programmation du 20 juin 2019

Intitulé du projet :	Création d'un parcours innovant avec Réalité Virtuelle à Chantilly
Porteur :	Association Office de Tourisme de Chantilly
Localisation :	Chantilly
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Création de l'application (hors casques)	40 239 €	- Subventions publiques :	
		LEADER (64 %)	25 752,96 €
		- Autofinancement (36 %) :	14 486,04 €
TOTAL ELIGIBLE :	40 239 €	TOTAL :	40 239 €

Note : l'Office de Tourisme est un organisme qualifié de droit public (OQDP), statut qui permet de mobiliser l'autofinancement de la structure comme contrepartie publique à la subvention européenne.

Description du projet :

Voir fiche-projet ci-jointe remplie par le porteur du projet.

PROJET PRÉSENTÉ EN COMITÉ D'AUDITION LE 20 MARS 2019

Le Comité d'audition avait :

- demandé le retrait du montant correspondant à l'achat des casques des dépenses éligibles. En effet, ceux-ci étant revendus, il s'agit plutôt d'un stock que d'un investissement ;
- recommandé au porteur de projet d'étudier, en lien avec le Domaine de Chantilly, la possibilité de communiquer sur l'offre au château et d'y vendre les casques ;
- encouragé le porteur de projet à mener une réflexion sur l'impact écologique des casques et à trouver des solutions pour minimiser celui-ci, en favorisant prioritairement la réutilisation, ou, en dernier ressort, le recyclage.

Réponses données par le porteur de projet aux demandes du Comité d'audition :

- le coût des casques a été retiré des dépenses ;
- l'Office de Tourisme a adressé un courrier à la directrice du Domaine de Chantilly, afin de solliciter un appui à la communication du produit, voire la commercialisation des casques dans les boutiques du Domaine. Celui-ci a répondu négativement.
- les casques prévus sont constitués de carton recyclable et de lentilles en plastique non recyclables. L'Office de Tourisme propose de fournir aux visiteurs une vignette indiquant que le casque est réutilisable pour une autre visite en réalité virtuelle, ou recyclable à condition de retirer les lentilles. Une autre solution envisageable serait d'opter pour des casques en plastique dur, à déposer dans une borne à l'issue de la visite pour être nettoyés. Cette solution pose toutefois des problèmes de faisabilité technique et financière (coûts d'achat et de nettoyage, mise en place de bornes, mise en place d'une caution...)

LE PROJET

Localisation et portée géographique	<p>Le parcours est distribué à L'Office de Tourisme de Chantilly. Implanté sur le centre ville de Chantilly, autour des canaux, il présente l'histoire des jardins disparus d'André Le Nôtre, entre le Potager des Princes, le Pavillon de Manse et la ville.</p>
<p>Description synthétique du projet</p> <p><i>Expliquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le contexte : comment est venue l'idée du projet</i> - <i>Le concept : en quoi consiste le projet</i> - <i>Les moyens : quels sont concrètement les actions et investissements prévus</i> <p><i>Un support de présentation existant peut être joint à la fiche si besoin.</i></p>	<p>CONTEXTE : L'Office de Tourisme souhaite renforcer son attractivité en proposant de nouvelles activités à un public familial. Les canaux historiques de la ville de Chantilly sont généralement méconnus du grand public, leur mise en scène participera à leur renaissance. La réalité virtuelle offre la possibilité d'animer et de reconstituer sur le site, les éléments patrimoniaux disparus. Son aspect dynamique séduit les familles et donne une image moderne à la Destination.</p> <p>CONCEPT : Les visiteurs partent, de l'Office de Tourisme, après avoir chargé une application, pour un parcours de visite en autonomie autour des canaux et des jardins disparus. La visite, ainsi téléchargée, est visible même sans flux internet. Elle est composée de 12 points, retraçant l'histoire des jardins disparus d'André Le Nôtre. Les points d'intérêt seront visibles par le visiteur sur une carte, et des "push", gérés grâce au référencement GPS, apparaîtront sur le smartphone pour prévenir le visiteur de la suite de la visite. Pour vivre l'expérience complètement, ils seront équipés d'un cardboard, qu'ils utiliseront pour les trois reconstitutions en Réalité Virtuelle : les grandes cascades, clou du spectacle quand les princes faisaient visiter leurs jardins - l'arrivée des bateaux par lesquels les princes traversaient les jardins - le réservoir, bien plus important qu'aujourd'hui. Le cardboard permettra d'immerger totalement le visiteur dans la reconstitution, le 3D et le 360° donneront aux visiteurs la sensation de revivre les lieux tels qu'ils étaient au XVIIe siècle.</p> <p>Les rares vestiges de la période des jardins disparus (XVIIe siècle), présentés au Potager des Princes et au Pavillon de Manse, seront valorisés. Leurs présentations succinctes inciteront les visiteurs à compléter leur parcours par la visite des deux lieux. Les autres points d'intérêt seront présentés sous une forme plus classique (textes, sons, illustrations, films) visibles sur le smartphone.</p> <p>MOYENS : Un comité scientifique sera chargé de vérifier la véracité des présentations, y compris celles en réalité virtuelle. Un groupe de travail et un groupe de testeurs permettront de valider les différentes étapes.</p> <p>L'investissement général prévu est de 43 559 € HT.</p>
<p>Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL</p>	<p>L'objectif principal est de créer une nouvelle activité touristique innovante et moderne, valorisant les canaux.</p> <p>Le format de la visite, en autonomie, permet aux visiteurs de garder leur rythme, tout en faisant une pause dans la ville s'ils le souhaitent (déjeuner, autre visite complémentaire, achat ...) et donc de générer des retombées économiques.</p>
<p>Partenaires et leur implication <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i></p>	<p>- Partenariat historique et technique : avec le service patrimoine et le label Ville d'Art et d'Histoire de la ville de Chantilly > création des contenus, direction des reconstitutions ...</p> <p>Partenariat financier : avec la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne > Financement du projet</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Démarrage du projet (= 1^{ère} dépense engagée) : Janvier 2019</p> <p>Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : Juillet 2019</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant :</p> <p>Début des travaux, décembre 2018 - livraison Juin 2019</p>

<p>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? <i>(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)</i></p> <p>Augmentation de la fréquentation touristique - à l'Office de Tourisme et dans la ville. Consommation dans la ville (restaurants, salons de thé, bars) Entrées dans les sites touristiques complémentaires (Le Potager des Princes et le Pavillon de Manse).</p> <p>En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ?</p> <p>L'Office de Tourisme observe que le public familial recherche des visites innovantes et dynamiques. L'Office de Tourisme a vocation à valoriser les sites touristiques alentours comme le Potager des Princes et le Pavillon de Manse, qui bénéficieront de cette visite. Les statistiques permettront de vérifier que les visiteurs font l'ensemble du parcours et de réajuster certains points si nécessaire.</p>
<p>Respect de l'environnement</p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement <i>(climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...)</i> et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ?</p> <p>La visite se fait à pied. Les lieux d'intérêt sont mentionnés par des "push" GPS, il n'y a donc pas de signalisation au sol ou de mobilier urbain nécessaire.</p> <p>Le Cardboard, à usage personnel, peut être utilisé pour suivre d'autres visites du même type, et donc est réutilisable.</p>
<p>Innovation</p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional <i>(en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...)</i> ?</p> <p>L'Office de Tourisme n'a pas détecté d'autres visites de ce type dans un périmètre proche. Cette visite sera un support de communication pour valoriser les engagements dans le développement touristique de la destination. La reconstitution en Réalité Virtuelle permet de vivre une expérience unique, sur place, et donc de donner un sentiment dynamique au patrimoine.</p>
<p>Communication et public cible</p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? <i>(supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...)</i></p> <p>Des tests seront organisés pour les influenceurs et élus du territoire. Un pack communication est compris dans le budget. Flyers, affiches, kakémono, film promotionnel, conférence de presse et journée de lancement de la visite sont prévus.</p> <p>Quel est le public cible ? <i>(donnez des indications qualitatives et quantitatives)</i></p> <p>Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ?</p> <p>Le projet touche des publics variés, même si la cible principale est familiale. Tous les visiteurs de l'Office de Tourisme peuvent bénéficier de l'offre sur le parcours, français et étrangers. L'objectif est de toucher 1 000 personnes sur une année complète. Des actions de promotion complémentaires seront mis en place pour les "régionaux" à l'occasion des Journées du Patrimoine.</p>
<p>Suite donnée au projet</p>	<p>S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...) ?</p> <p>Le budget permet l'acquisition de l'application. La plate forme permet ensuite de créer d'autres visites sans coût supplémentaire (en dehors de la réalité virtuelle, nécessairement réalisée par des professionnels). Les frais de fonctionnement sont très minimes puisque la plate forme appartiendra à l'Office de Tourisme. L'hébergement de l'application de coûte rien.</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>Développement du même type de visite sur l'ensemble du territoire des OT de Senlis et Chantilly dès lors qu'ils seront regroupés.</p>

GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Nom :

Date : 20/06/2019

Intitulé du projet	Création d'un parcours innovant avec réalité virtuelle à Chantilly
Porteur	Association Office de Tourisme de Chantilly

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	1/1 1/1 0,5/1 1/1 = 3,5 / 4
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 2
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2,5 / 3

Sous-total : 14/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3/3 2/2 1,5/1,5 1,5/1,5 2/2 = 10/10				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td>/2</td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2					
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : $\frac{24}{26}$

Bonus : $+ 0$

NOTE FINALE : $\frac{24}{26}$

Note supérieure ou égale à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 100 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 16 et inférieure à 20 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 75 % du maximum applicable.

Note supérieure ou égale à 13 et inférieure à 16 : Le projet est accepté avec un montant d'aide égal à 50 % du maximum applicable.

Note inférieure à 13 : Le projet est refusé.

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 20 juin 2019

Intitulé du projet :	Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
Porteur :	Association Club du Vieux Manoir
Localisation :	Pontpoint
Fiche-action :	1. Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses éligibles (Hors Taxes) :		Ressources :	
Travaux de réaménagement de l'accueil	6 259,04 €	<i>- Subventions publiques :</i>	
Changement de deux portes et pose d'une main courante sur le circuit de visite	10 773,50 €	Commune de Pontpoint (14 %) (montant proratisé)	3 305,29 €
Mobilier boutique (vitrines, carrousel)	1 990,32 €	LEADER (54 %)	13 221,16 €
Mobilier parc (bancs, table, poubelles)	2 968,90 €	<i>- Autofinancement (32 %) :</i>	
Panneaux de médiation et d'orientation + enseigne	2 213,20 €		7 678,51 €
TOTAL ELIGIBLE :	24 204,96 €	TOTAL :	24 204,96 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)		Ressources sur assiette totale du projet :	
Raccordement électrique + tranchée	12 410,50 €	Commune de Pontpoint (14 %)	5 000,00 €
		LEADER (36 %)	13 221,16 €
		Autofinancement (50 %)	18 394,30 €
COÛT TOTAL DU PROJET :	36 615,46 €	TOTAL :	36 615,46 €

Description du projet :

Voir fiche-projet ci-jointe remplie par le porteur du projet.

LE PROJET

Localisation	Abbaye Royale du Moncel - 5 rue du Moncel - 60700 Pontpoint
Description synthétique du projet <i>(contexte, concept, actions concrètes envisagées...)</i>	<p>Dans le cadre de l'ouverture culturelle de l'abbaye royale du Moncel et des animations pédagogiques organisées sur le site par le Club du Vieux Manoir, le projet porte sur l'amélioration des conditions d'accueil du site et sur l'amélioration de la médiation des visites patrimoniales proposées.</p> <p>Le Club du Vieux Manoir - association d'éducation populaire et reconnue d'utilité publique, a pris en charge l'abbaye du Moncel en 1984 pour sauver le monument de la ruine et y organiser des activités de chantiers de jeunes bénévoles pendant et en dehors des vacances scolaires. Des jeunes de 14 à 18 ans viennent ainsi découvrir le patrimoine et les techniques de restauration de celui-ci pendant leurs vacances, ce qui est l'occasion pour eux d'apprendre à se connaître et à connaître les autres et à en sortir grandis. Nous accueillons également des jeunes d'Instituts Médicaux Educatifs, de relais éducatifs ou d'ITEP pendant les périodes scolaires, le site étant un cadre parfait pour réaliser leurs actions de formations ou de cohésions. Le CVM ouvre également l'abbaye aux visites touristiques et aux animations culturelles et/ou populaires (expositions de peinture, salon des orchidées, festival de jeux, concerts...).</p> <p>Dans ce cadre, nous souhaitons réhabiliter le bâtiment d'accueil des publics, y installer des présentoirs et une boutique, aménager un bureau d'accueil. Le projet consiste également à offrir des explications sur la faune et la flore présente dans le parc et sur les réalisations des jeunes bénévoles aux visiteurs par l'intermédiaire d'un panneau d'orientation et d'explications. L'aménagement du parc est également prévu pour permettre aux familles de pique-niquer sur le site. La mise en place d'une signalétique extérieure permettra aux visiteurs de repérer plus facilement le site.</p>
Objectifs	L'objectif de ce projet est d'améliorer les aménagements de l'abbaye du Moncel (abbaye du 14 ^{ème} siècle), de développer la médiation du site afin d'augmenter le nombre d'utilisateurs (bénévoles, jeunes et visiteurs) et de rendre l'activité de médiation indépendante économiquement.
Partenaires et leur implication <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i>	Commune de Pontpoint, PNR Oise Pays de France, Club du Vieux Manoir: soutien financier Conservatoire naturel de Picardie et PNR Oise Pays de France: soutien technique.
Calendrier prévisionnel	<p>Démarrage du projet (= 1^{ère} dépense engagée) : avril 2019 Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : septembre 2020</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant : Pas de phasage</p>

<p>Résultats attendus</p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? (<i>nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique...</i>)</p> <p>L'objectif est de générer assez de fréquentation touristique et d'événements pour rendre l'activité de médiation culturelle auto suffisante, soit une augmentation du nombre de visiteurs de 100% en 3 ans.</p> <p>Quelles sont les autres retombées espérées (<i>sociales, sensibilisation...</i>) ?</p> <p><small>Les autres retombées concernent la sensibilisation du public au patrimoine et à sa conservation, l'impact des chantiers de jeunes sur les participants, l'utilisation d'un lieu unique géré associativement pour y réaliser des actions sociales, pédagogiques, culturelles...</small></p>
<p>Respect de l'environnement</p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement (<i>climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...</i>) et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation particulière auprès du public ?</p> <p>L'impact du projet sur l'environnement est très restreint. Au contraire, les panneaux de médiation du parc ont pour objet de faire découvrir la biodiversité du site aux visiteurs et une zone naturelle non accessible d'un hectare a été délimitée. Dans cette zone, des actions de sauvegarde d'espèces sont menées avec le soutien technique du conservatoire naturel et d'associations de protections (écureuils roux...).</p>
<p>Innovation</p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional (<i>en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...</i>) ?</p> <p>Le Club du Vieux Manoir innove depuis l'origine en se servant du patrimoine non pas comme finalité mais comme vecteur au service d'un propos éducatif, social, culturel. L'ouverture de l'abbaye royale du Moncel aux visites et aux activités associatives et pédagogiques rentre dans ce cadre. La mise en valeur du parc de 6 hectares et sa sectorisation en différents espaces (jardins entretenus d'un côté, vestiges archéologiques d'un autre, sous-bois propice aux promenades d'un autre encore et enfin espace protégé favorisant la biodiversité permettent d'avoir, en plus de la découverte de l'abbaye, différents espaces de promenades et découvertes sur le même site. La restauration et la gestion associative d'un monument historique d'une telle ampleur avec de tels objectifs est également unique sur le territoire du parc (chantiers de jeunes bénévoles, animations associatives...)</p>
<p>Pérennité</p>	<p>Le projet doit-il déboucher sur une offre pérenne ? Si oui, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues ?</p> <p>Le projet est pérenne et s'inscrit dans la restauration et l'animation du site que le CVM mène depuis 1984.</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>Ce projet est la première étape de l'aménagement du parc de l'abbaye royale du Moncel et de son ouverture accrue à la médiation et à l'animation. Il sera suivi par la création d'un parcours sensoriel.</p>
<p>Communication</p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? (<i>supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...</i>)</p> <p>Le nouveau site internet ainsi que les réseaux sociaux de l'abbaye et du Club du Vieux Manoir relayeront l'information et feront connaître le projet. Les utilisateurs du site (environ 30 000 personnes par an) seront aussi informés par des flyers et des plaquettes. Enfin, une inauguration est prévue à la fin du projet.</p>



Abbaye Royale du Moncel Club du Vieux Manoir



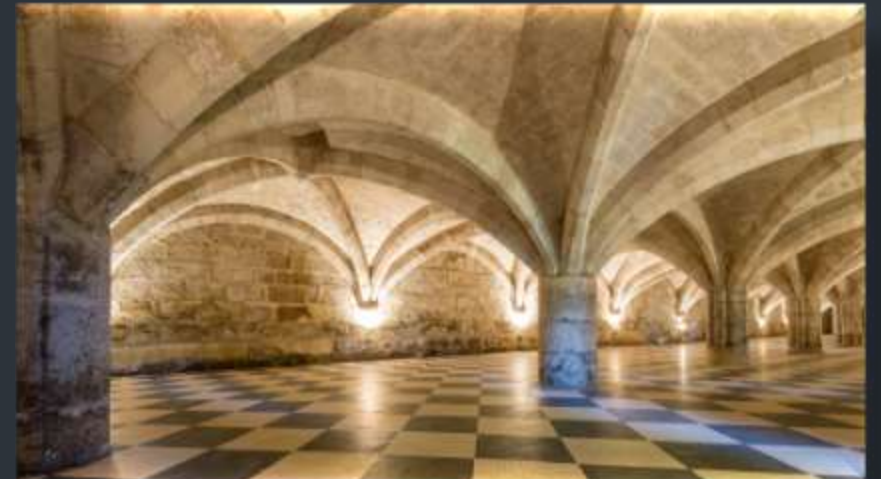
L'Abbaye Royale du Moncel

- ▶ 15 000 utilisateurs en 2018
- ▶ Des événements phares : Pluie D' Jeux, festival des orchidées, etc.
- ▶ Une ouverture aux visites individuelles 8 mois par an
- ▶ Un site ouvert aux événements, aux groupes et aux jeunes 350 jours par an
- ▶ Un grand monument historique réhabilité par des bénévoles depuis 1984
- ▶ 250 jeunes en camp-chantier par an
- ▶ Des partenariats avec des ITEP, des IMPRO, des EPIDE, des associations et clubs locaux
- ▶ Un projet d'Education Populaire mis en œuvre par une association Reconnue d'Utilité Publique, au service des jeunes et du patrimoine
- ▶ Agrément Education Nationale, Service civique, partenariat avec le Ministère de la Culture

Programme LEADER

PNR Oise – Pays de France - CVM

- ▶ Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
 - ▶ Panneautage d'information à l'entrée du site – extérieur
 - ▶ Réaménagement de l'intérieur du bâtiment d'accueil
 - ▶ Renouvellement des panneaux de médiation du circuit visite de l'abbaye
 - ▶ Nouveaux panneaux de médiation sur le parc de l'abbaye
 - ▶ Aménagement du parc de l'abbaye
 - ▶ Aménagement des accès, notamment pour l'accueil de groupes



Entrée du site et bâtiment d'accueil

- ▶ Entrée de l'Abbaye Royale du Moncel



- ▶ Bâtiment d'accueil



Panneautage de médiation, d'orientation et d'information

- Renouvellement du panneau de médiation déjà présent sur le site



- Installation d'un nouveau panneau d'information et d'orientation dans le parc



Les panneaux seront en français et en anglais

Aménagement du parc de l'Abbaye Royale du Moncel

- Tables, bancs, poubelles... pour agrémenter le parc et inviter les visiteurs à la promenade et leur permettre de pique niquer.



Aménagement des accès

- ▶ Rampe d'accès pour personnes âgées



- ▶ Aménagement des accès aux lieux d'accueil des visiteurs



Un projet viable et de long terme

- ▶ Un projet qui s'inscrit dans le PSC du Moncel réalisé en 2011
- ▶ Nouveau site internet
- ▶ Des textes relus et validés par le frère Auburger
- ▶ Une médiation continue depuis 1984
- ▶ 3 salariés sur site



La mise en valeur du site, de son originalité et de ses acteurs



GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 20/06/2019

Intitulé du projet	Aménagement de l'accueil et renouvellement de l'offre de médiation de l'Abbaye Royale du Moncel
Porteur	Association Club du Vieux Manoir

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 1/1 1/1 = 4 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	3 / 3		

Sous-total : 15/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	3/3 2/2 1,5/1,5 1,5/1,5 2/2 = 10/10				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td>/2</td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2					
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : $\frac{\quad}{\quad} = \frac{25}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : $+$ $\frac{\quad}{\quad} = \frac{2}{\quad}$

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{26}{\quad} = \frac{26}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 \leq Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 \leq Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 20 juin 2019

Intitulé du projet :	Études d'investissement suivies de travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en deux gîtes sur le site du château de Montépilloy
Porteurs :	M. François ROUZÉ
Localisation :	Montépilloy
Fiche-action :	3. Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural

Plan de financement prévisionnel de la demande d'aide LEADER :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
<i>Études et prestations intellectuelles :</i>		<i>- Subventions publiques (48 %) :</i>	
- Assistance à maîtrise d'ouvrage	2 025 €	Etat (DRAC)	145 000 €
- Architecte (conception, maîtrise d'œuvre)	48 850 €	Département de l'Oise	50 000 €
- Bureaux d'études, prestations diverses	48 720 €	Région Hauts-de-France (?)	75 000 €
<i>Réalisation des travaux :</i>		LEADER (10 %)	75 000 €
- travaux sur la grange	450 000 €	<i>- Fonds privés (52 %) :</i>	
- démolition d'un petit bâtiment existant	8 000 €	Mission Stéphane Bern	86 000 €
- création d'un jardin	33 000 €	Crowdfunding / mécénat	43 000 €
- surveillance archéologique	127 905 €	Autofinancement	244 500 €
TOTAL ELIGIBLE :	718 500 €	TOTAL :	718 500 €

Dépenses hors assiette LEADER (Hors Taxes)		Financeurs envisagés hors assiette LEADER :	
Gestion des eaux usées / eaux pluviales	120 000 €	Agence de l'eau	
Géothermie	137 000 €	ADEME	
Divers, aléas (5 %)	24 500 €	Communauté de communes Senlis Sud Oise	
COÛT TOTAL DU PROJET :	1 000 000 €		

Description du projet :

Voir fiche-projet ci-jointe remplie par le porteur du projet.

LE PROJET

<p>Localisation et portée géographique</p>	<p>Le château est situé dans le village de Montépilloy, à la jonction des territoires de Chantilly-Senlis et du Valois. L'offre touristique, sur place et à proximité, ainsi que la localisation proche de différents itinéraires, permettra d'assurer aux gîtes une clientèle nationale voire internationale.</p>
<p>Description synthétique du projet</p> <p><i>Expliquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le contexte : comment est venue l'idée du projet</i> - <i>Le concept : en quoi consiste le projet</i> - <i>Les moyens : quels sont concrètement les actions et investissements prévus</i> <p><i>Un support de présentation existant peut être joint à la fiche si besoin.</i></p>	<p>Le château de Montépilloy, classé Monument Historique, est un exemple emblématique pour la région de château-fort médiéval. Il se compose d'un ensemble de bâtis hétérogènes, dont certains menacent d'être définitivement en ruines, édifiés entre le XIIe et le XXe siècles. Pour améliorer l'ouverture de ce site patrimonial à la visite, sont programmés au cours des prochaines années des chantiers participatifs en partenariat avec l'association ARMORIAL et l'association CHAM destinés à la mise en sécurité et à son accessibilité au public ce qui contribuera à valoriser l'attractivité du territoire environnant encore très marqué par la ruralité.</p> <p>Dans ce cadre, une diversification des activités sur le site est souhaitée, via le développement d'une offre d'hébergement, des chantiers où seront organisés des stages destinés à l'apprentissage de savoir-faire technique traditionnel (taille de pierre, charpente...), activités pédagogiques, visites guidées, sessions Patrimoine, expositions dans les bâtis restaurés. Ce qui permettra, à moyen ou long terme, une offre de privatisation de salles pour l'accueil d'événements ou séminaires. Cette diversification permettra une synergie positive entre toutes ces activités, afin d'assurer en partie l'autofinancement des coûts d'entretien du monument. Pour cela, les propriétaires-gestionnaires ont suivi une formation chambres d'hôtes - gîtes proposée par Oise Tourisme.</p> <p>Le bâtiment objet de la présente fiche-action "Hébergement" est une ancienne grange datant du XIXe siècle, mais dont le mur situé au Nord est celui de l'enceinte médiévale du XIIIe siècle. L'étude de faisabilité menée par l'agence ARTENE, architecte, et M. Christian Corvisier, historien, et approuvée par la DRAC propose de la diviser en deux gîtes duplex, qui pourront éventuellement être réunifiés via une porte de communication. D'autres hébergements (3ème gîtes et 3 chambres d'hôtes) sont envisagés à moyen terme dans d'autres parties du château, la restauration du châtelet d'entrée et du passage à pont-levis.</p> <p>Il convient de souligner qu'il est exceptionnel qu'un accord de principe ait pu être obtenu de la DRAC et de l'ABF pour aménager le bâtiment en gîte. Toutefois, cet accord a pour contrepartie des exigences qui entraînent un réel surcoût financier. C'est pourquoi un soutien financier dans le cadre du programme LEADER s'avère primordial.</p> <p>Le projet se positionne sur le champ de l'hébergement atypique, assorti de prestations insolites, dans un lieu transportant les hôtes à travers l'histoire. Ceux-ci pourront visiter le site ainsi que les chantiers participatifs qui constitueront un véritable spectacle vivant, démarche qui bénéficie de la faveur du public comme l'a montré l'exemple de Guédelon. Afin d'élargir les centres d'intérêts au-delà de l'histoire, l'architecture ou l'archéologie, une ferme pédagogique est envisagée, à destination notamment des familles.</p> <p>Au-delà de l'offre touristique proposée sur place, les gîtes se situeront dans un secteur où les hôtes pourront découvrir les sites voisins, tant sur le plan patrimonial que naturel : ville de Senlis, abbaye de Chaalis, châteaux de Raray, Mont-l'Evêque, Versigny, prieuré de Bray, forêts d'Halatte et d'Ermenonville, château de Chantilly, etc...)</p> <p>L'accueil sera adapté aux cavaliers avec leurs chevaux, ainsi qu'aux cyclistes, Montépilloy étant situé à 4 km environ de la Route européenne d'Arthagnan et 8 km environ de la Scandibérique (Eurovélo 3).</p>
<p>Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer une offre d'hébergement insolite, proposant aux clients une expérience d'immersion dans un site castral médiéval authentique - Développer l'offre d'hébergement de groupe ou adaptés aux cavaliers ou aux cyclistes - Assurer la réhabilitation et la sauvegarde de ce monument emblématique, via la diversification des activités, notamment la démonstration sur site des savoir-faire liés à la restauration du château, et toutes les interactions positives qui en découleront.
<p>Partenaires et leur implication <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i></p>	<p>Soutien financier public : DRAC Hauts-de-France, Conseil Régional Hauts-de-France, Conseil départemental de l'Oise, PNR Oise - Pays de France, Agence de l'Eau, ADEME</p> <p>Soutien financier privé : mission Stéphane Bern (via la Fondation du Patrimoine), mécénat</p> <p>Conseils techniques : CC Senlis Sud Oise, SAGE de la Nonette, Université La Salle, Oise Tourisme, offices de tourisme de Senlis-Chantilly</p> <p>Partenariat : OT Crépy-en-Valois, Compiègne,</p> <p>Le projet objet de la présente fiche-action a été proposé en tant que gîte d'étape de la Route d'Arthagnan (association AREA)</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Démarrage du projet (= 1^{ère} dépense engagée) : Phase conception : 2019</p> <p>Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : 2022</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant :</p> <p>Phase conception : 2019</p> <p>Phase réalisation des travaux : 2020 - 2022</p>

<p>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? <i>(nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - création d'hébergement atypique dans un site touristique, diversifier l'offre en développant l'hébergement adaptés aux cavaliers ou aux cyclistes et l'hébergement de groupe - favoriser à moyen ou long terme un ou plusieurs emplois, directs ou indirects, liés à l'hébergement ou aux autres activités (stages techniques ou chantiers internationaux de bénévoles qui nécessiteront des encadrants spécialisés) - impact positif sur la fréquentation du château et des autres sites patrimoniaux ou naturels à proximité. Le positionnement insolite devrait attirer des visiteurs sensibles à l'histoire et au patrimoine, thèmes pour lesquels le territoire dispose de nombreuses richesses et atouts. <p>En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ?</p> <p>Plusieurs enquêtes (menées notamment par Oise tourisme) ont montré un manque durable d'offre de gîtes dans notre secteur, notamment pour les groupes, les familles ou les randonneurs à pied, à vélo ou à cheval. Le projet compte répondre à cette demande en créant un hébergement d'une capacité de 12 personnes (en réunissant les deux gîtes), adapté aux cavaliers et cyclistes, ainsi qu'aux familles grâce au caractère insolite et aux activités de visite et de ferme pédagogique. A notre connaissance, il n'existe pas d'offre de gîtes dans notre secteur au sein d'un monument historique.</p>
<p>Respect de l'environnement</p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement <i>(climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...)</i> et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ?</p> <p>Mesures envisagées pour réduire l'éventuel impact négatif du projet sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude de micro-station de traitement des eaux usées avec l'agence de l'Eau et le SAGE de la Nonette - Étude de chauffage par géothermie avec l'université LaSalle et l'ADEME - Utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation, après consultation du conseiller Info Energie de l'ADIL de l'Oise <p>Mesures envisagées pour valoriser l'impact positif du projet sur l'environnement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sensibiliser le public aux investissements pour réduire les consommations en eau et en électricité, envisager le recours à des procédés innovant pour le linge de maison - communiquer sur le chantier, stockage des matériaux sur le site de manière à ne pas entraîner d'impact négatif
<p>Innovation</p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional <i>(en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...)</i> ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Offre rare d'hébergement atypique à l'échelon local ou régional, à l'exception des Cabanes des Grands Chênes à Raray - Visiter et loger au château de Montépilloy, à la jonction du pays de Chantilly-Senlis et du Valois, vous fait voyager dans l'histoire de France. <p>Premier public ciblé : passionnés d'histoire, d'architecture ou d'archéologie / Second public ciblé : leurs conjoints et enfants, l'idée étant de proposer sur place d'autres activités notamment une ferme pédagogique ou des stages d'apprentissage de savoir-faire technique traditionnel, ainsi tous les membres d'une même famille pourraient être réunis par le biais de centres d'intérêts distincts en apparence.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les Offices de Tourisme de Chantilly-Senlis, Villers-Cotterets-Crépy-en-Valois, Compiègne, demande aux communes de Senlis et Montépilloy d'adhérer à l'association des Villes Johanniques (qui propose de suivre un itinéraire et valider à chaque étape un "passeport" Jeanne d'Arc), projet de route des châteaux du Valois (Villers-Cotterets, Vez, Versigny, Raray, Prieuré de Bray, Mont-l'Évêque, Fontaine-Chaalis...) - Candidat en tant que gîte d'étape de la Route d'Artagnan (AREA), autres partenariats avec SH de la Tanière 95400 LE PERCHAY (PNR du Vexin) L'Épicurie 27910 PERUEL (entre PNR des Boucles de Seine Normande/Forêt de Lyons/Forêt d'Eawy)
<p>Communication et public cible</p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? <i>(supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...)</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Outils de communication dédiés au château et aux associations partenaires ARMORIAL et CHAM (site internet, page facebook, flyers, évènements, médias...) - Commercialisation par la plateforme de Oise Tourisme et le réseau Bienvenue au Château. - Adhésion à la marque Valeurs Parc naturel régional <p>Quel est le public cible ? <i>(donnez des indications qualitatives et quantitatives)</i> Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ?</p> <p>Premier public ciblé : les passionnés d'histoire, d'architecture et d'archéologie ou de randonnées en pleine nature : équestres ou en vélo / Second public ciblé : leurs conjoints et enfants, l'idée étant d'offrir sur place d'autres activités (ex. ferme pédagogique ou stages participatifs), afin de réunir tous les membres d'une même famille.</p>
<p>Suite donnée au projet</p>	<p>S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...) ?</p> <p>Dans un premier temps, la gestion des gîtes sera assurée directement. Les travaux de ménage et diverses prestations (repas, activités sportives, maréchal-ferrant, vétérinaire, etc...) seront externalisés.</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>Création et développement d'autres hébergements (3ème gîte et 3 chambres d'hôtes) dans d'autres bâtiments. Circuit de visite, avec local d'accueil et aménagements muséographiques dans le Logis XIIIe-XIVe siècle, accès au chemin de ronde et à la scénographie de la grande cave XVe siècle, aménagement du châtelet d'entrée Location d'une salle de réception attenante pour des évènements ou des séminaires.</p>

OISE (60)
MONTEPILLOY
CHATEAU DE MONTEPILLOY



DIAGNOSTIC GENERAL ET PROPOSITIONS D'AMENAGEMENT PIECES GRAPHIQUES

JUIN 2018

artene - 60-62 rue d'Hauteville - 75010 PARIS
Tél : +33 (0)1 39 25 04 43 - agence@artene.fr
S.A.R.L d'Architecture au capital de 15.000 euros
RCS de Versailles - Siret N° 790 870 562 00010
N° TVA Intracommunautaire : FR 40 790 870 562

CHRISTIAN CORVISIER - Historien de l'architecture

34, Grande Rue
02130 BRUYERES SUR FERRE
tel: 03 23 71 20 93
e-mail: ccorvisier@wanadoo.fr

[1] ETUDE HISTORIQUE

[2] ETAT ACTUEL

[3] ETAT SANITAIRE GENERAL

[4] PROPOSITION D'AMENAGEMENT ET SCHEMA DIRECTEUR

[5] ETUDES DE FAISABILITE

RÉHABILITATION DU CHÂTELET

RÉHABILITATION DU BÂTIMENT D

IMPLANTATION CHATEAU FIN XIIe s. ET DEBUT XIIIe s.

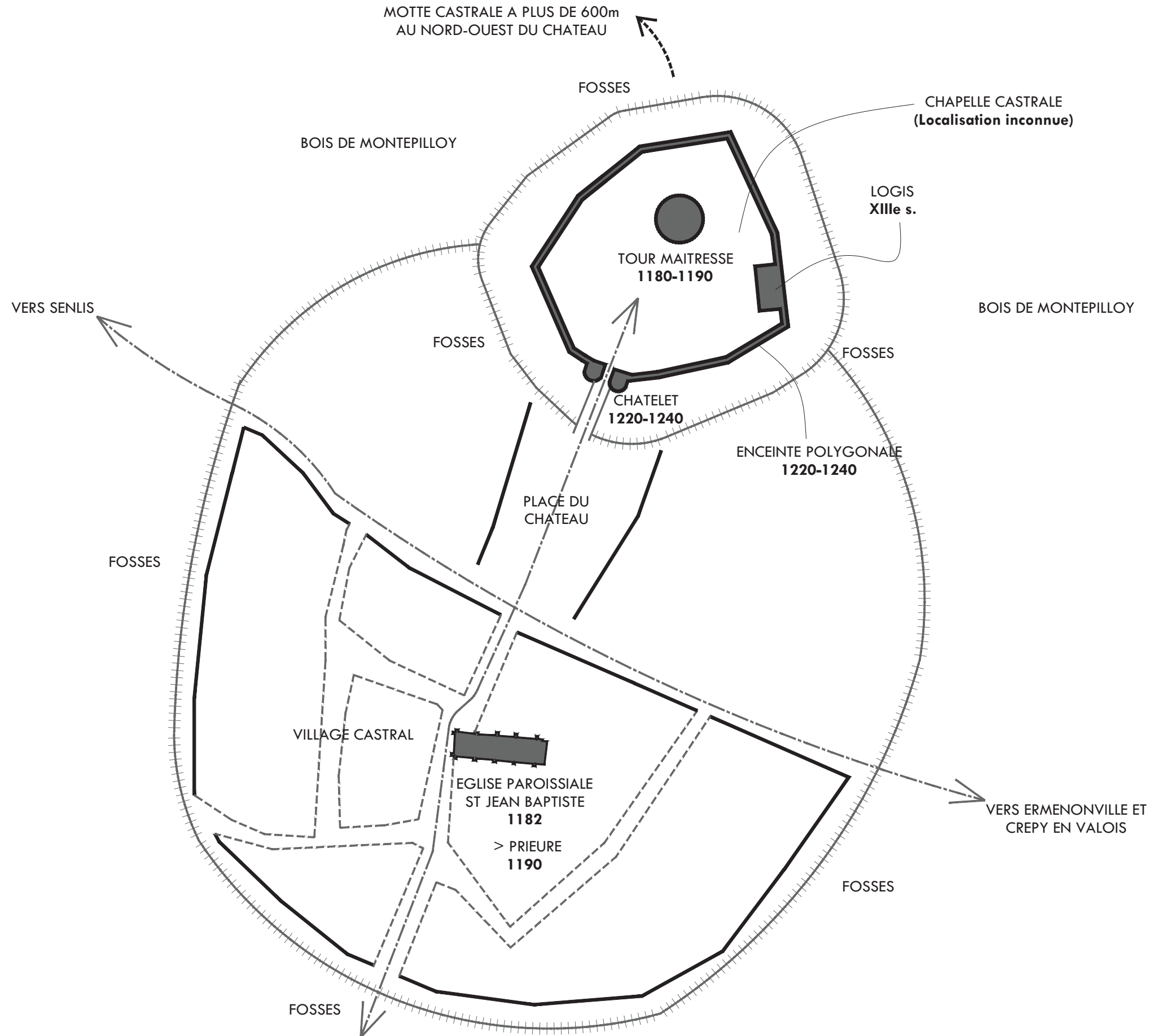
60 - OISE

MONTEPILLOY

Diagnostic général

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NAULT architecte DPLG et du patrimoine
Christian CORVISIER - Historien de l'architecture



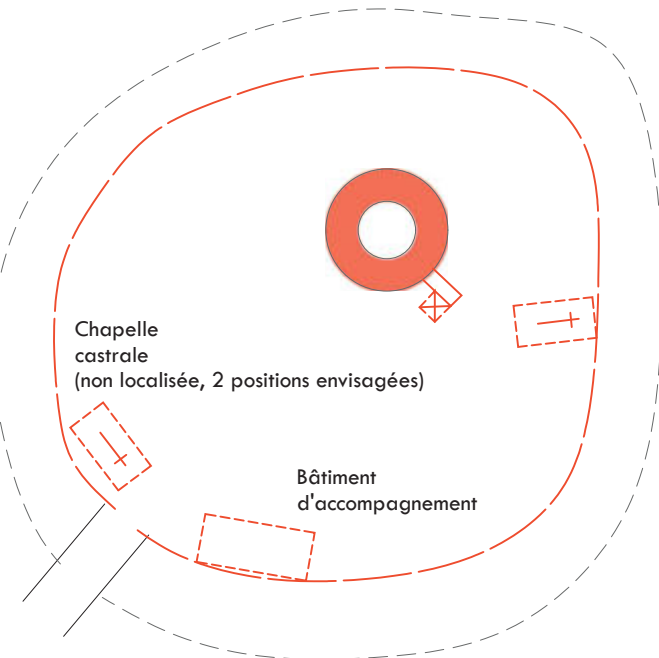
CHATEAU DE MONTEPILLOY

XIIème siècle

Première moitié du XIIIème siècle

XIVème siècle

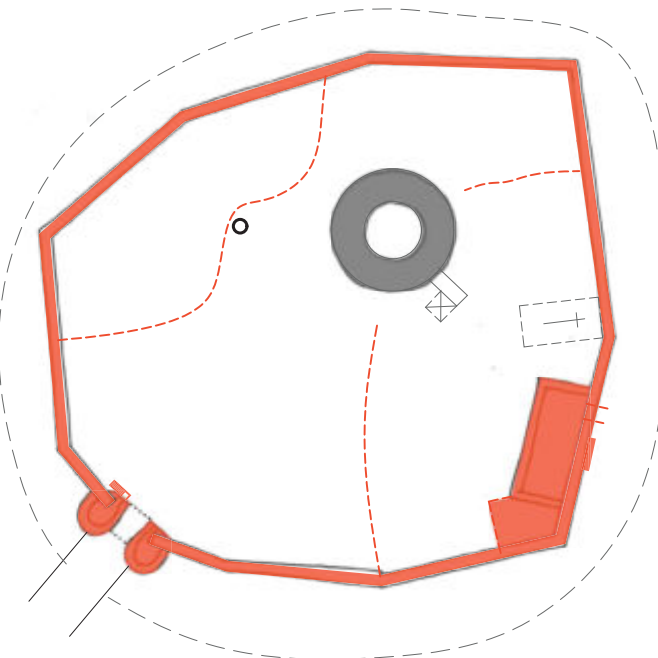
XVème siècle (1410)



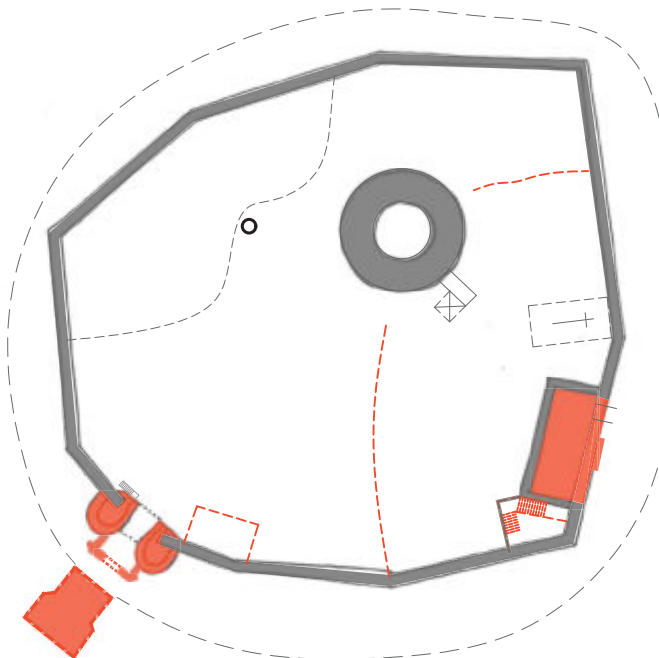
Chapelle castrale (non localisée, 2 positions envisagées)

Bâtiment d'accompagnement

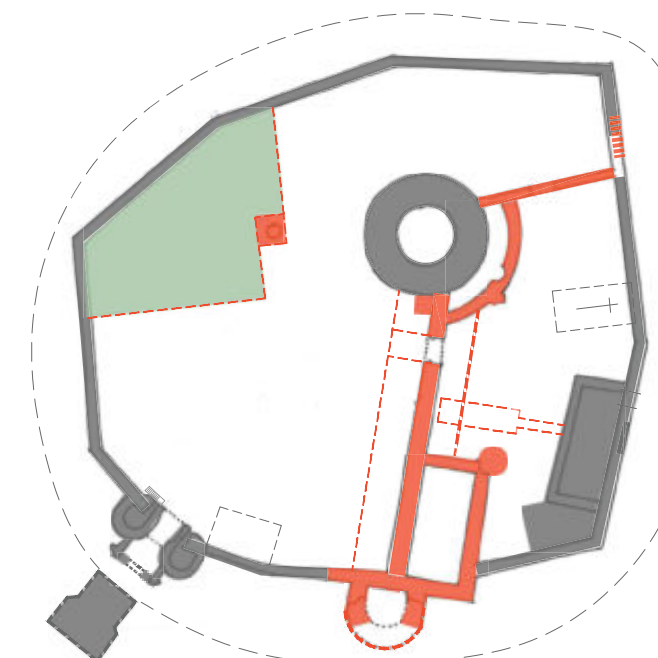
Tour maîtresse
Périmètre fossoyé et palissadé



Enceinte décagonale (1ère campagne de construction)
Châtelet d'entrée (R+1 + couronnement défensif), (2ème campagne)
Quartier à logis médiéval adossé à l'enceinte au Sud-Est,
Quartier potager au Nord-Ouest de la cour basse



Modification du logis médiéval (ajout d'un niveau, escalier dans le bâtiment d'angle Sud-Est, cheminée, baies de l'étage,...)
Création de l'avant-porte à pont-levis devant le châtelet
Surélévation du châtelet d'entrée (2ème niveau + couronnement défensif)



Création d'une Haute cour fermée au Sud-Est:
Chemise de la tour maîtresse
"Tour neuve"
Courtine et pont-levis
Cave
Logis XVème s. (inachevé, projet de galerie non réalisé)
Création d'une écurie au Sud
d'un potager clos de mur et d'un abris pour le puits



1430

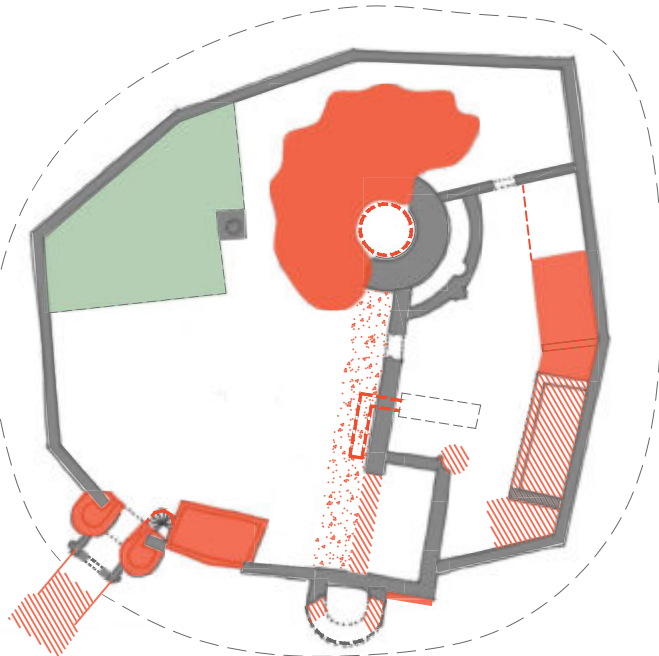
FERME DE MONTEPILLOY

XVème - XVIème siècle

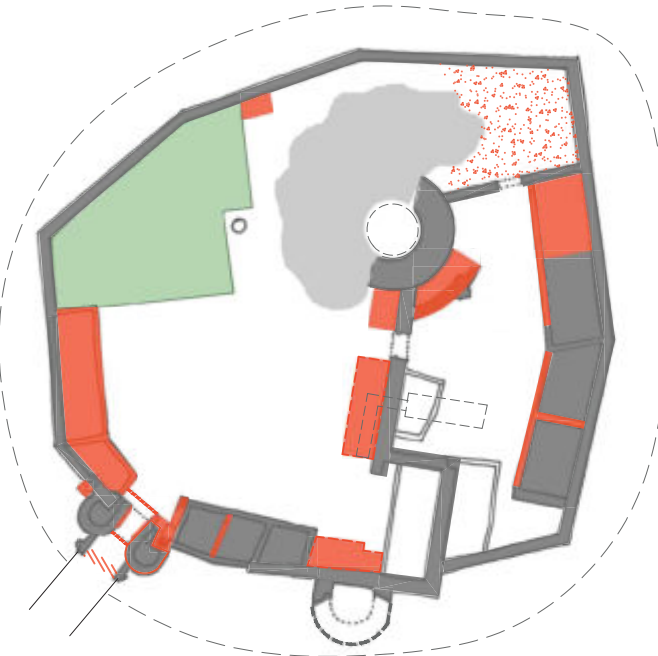
XVIIème siècle / XVIIIème siècle

XIXème siècle (à partir de 1825)

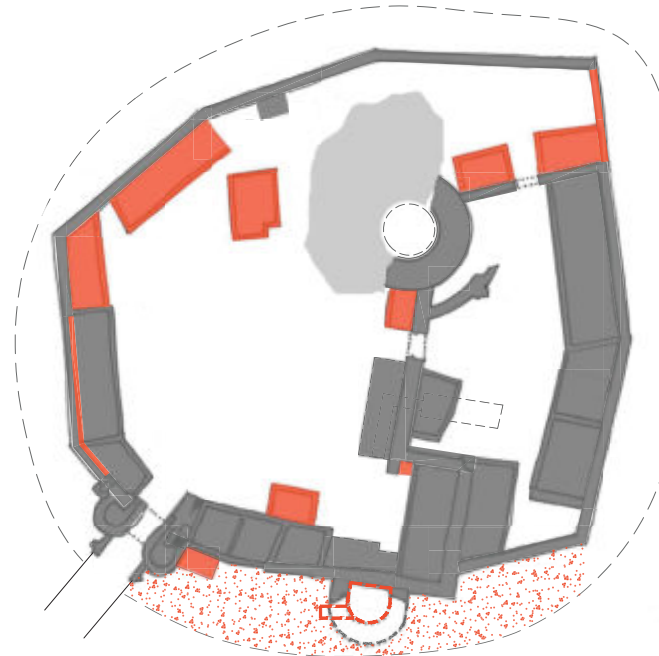
XIXème (à partir de 1874-1880) / XXème siècle



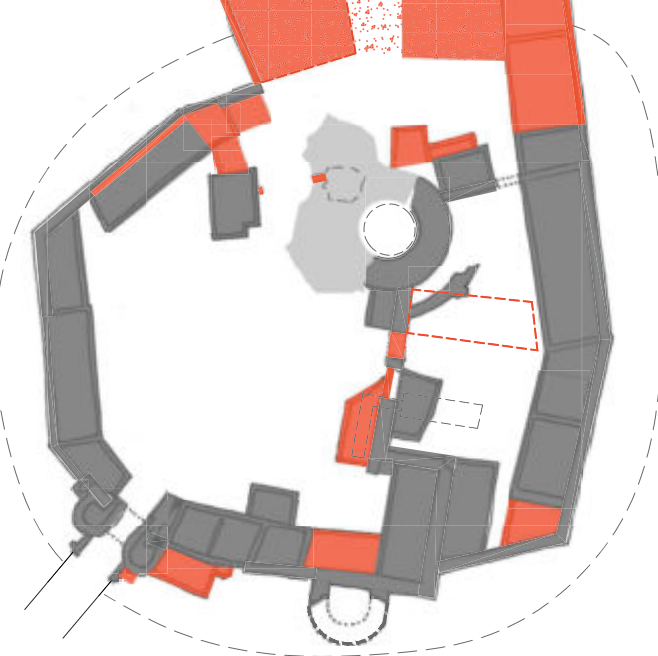
Tour maîtresse démantelée, "tour neuve" ruinée, courtine au droit du logis démantelée, suppression des mâchicoulis et de l'escalier en vis du logis
Aménagement de la cave sous la tour maîtresse (voûtement et escalier d'accès direct)
Remblaiement du fossé et création de l'escalier de la cave sous la courtine
Surélévation du châtelet (+ 2 niveaux), escalier hors-oeuvre, suppression du pont-levis,
Maison du capitaine construite dans la brèche au Sud



Remblaiement partiel de la cour avec les débris de la tour
Multiplication / modification des granges et bergeries
Modification de la desserte du châtelet, suppression de la herse, remplacement de l'arcade par des linteaux bois au Sud,
démolition de la façade Sud de l'avant-porte,
Création du fournil et du corps de ferme Ouest



Extension des bâtiments agricoles
Mitage progressif de la basse cour
Amaigrissement intérieur du mur d'enceinte des corps de ferme Ouest
Comblement du fossé Sud-Est
Création de l'accès extérieur à la cave de la tour neuve



Création de la distillerie: extension Nord hors les murs,
Elargissement-rehaussement de la porte de la courtine
Création d'une cour fermée remblayée avec les décombres de la tour
Remplissage des "dents creuses" par des annexes en briques

MORPHOGENESE DU SITE

60 - OISE

MONTEPILLOY

Diagnostic général

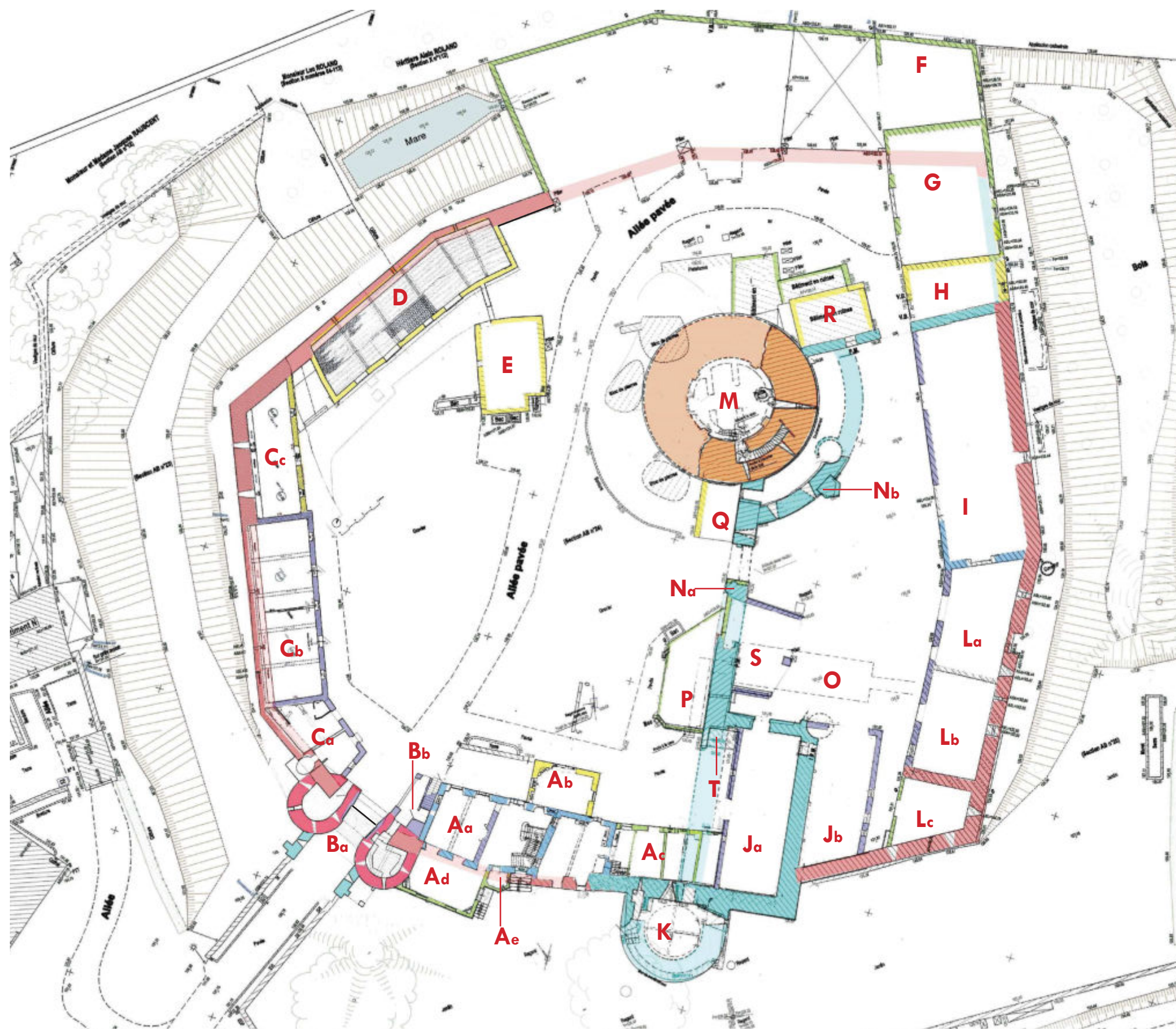
Jun 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NAULT architecte DPLG et du patrimoine
Christian CORVISIER - Historien de l'architecture

LEGENDE

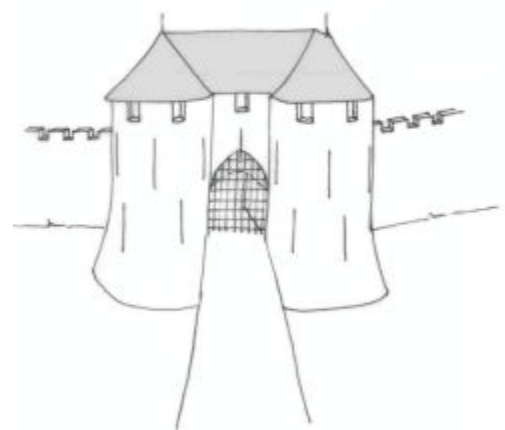
- A – Maison d'habitation
- B – Châtelet d'entrée
- C – Granges Sud-Ouest
- D – Grange Nord-Ouest
- E – Bâtiment moderne XIXe (puits)
- F/G – Bâtiments agricoles XIXe
- H/I – Bâtiments agricoles XVIIe et XVIIIe
- J – Logis XVe
- K – Tour neuve XVe
- L – Logis médiéval XIIIe-XIVe
- M – Tour maîtresse XIIe-XVe
- N – Courtine XVe et chemise XVe
- O – Cave XVe du réduit
- P – Garage XVIIIe-XIXe / accès cave
- Q – Remise XIXe-XXe
- R – Bâtiment XIXe
- S – Ruines bâtiment agricole XVIIe
- T – Appentis XVIIIe-XIXe

-  fin XIIe s
-  XIIIe s (1)
-  XIIIe s (2)
-  1404-1411
-  XVe-XVIe s
-  XVIIe s
-  apres 1825
-  vers 1874-1880



CHATELET : RESTITUTIONS HISTORIQUES DES ETATS SUCCESSIFS

ETAT XIIIème s.
Gui (VI) Le Bouteiller



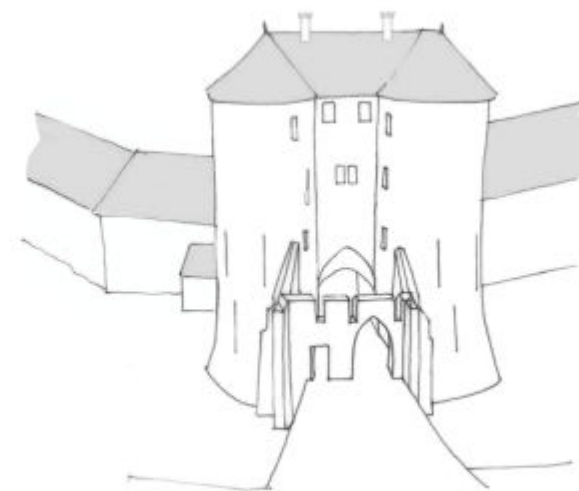
ETAT 1360
Robert de Lorris



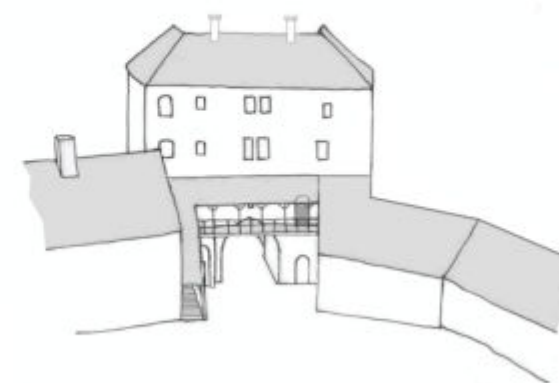
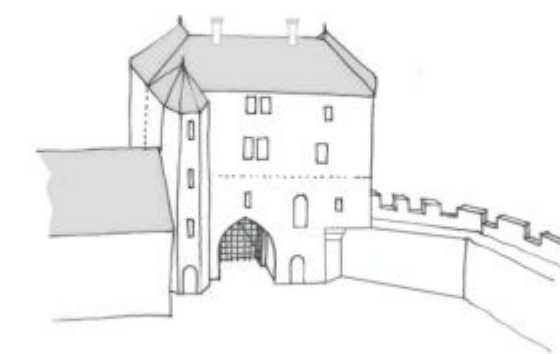
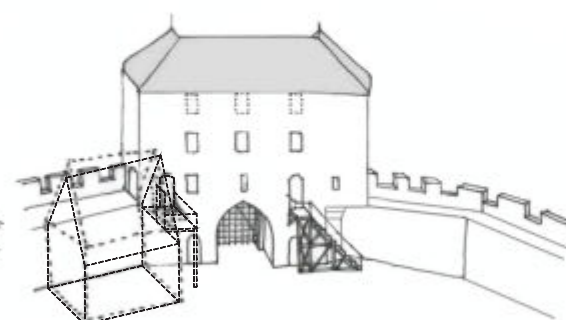
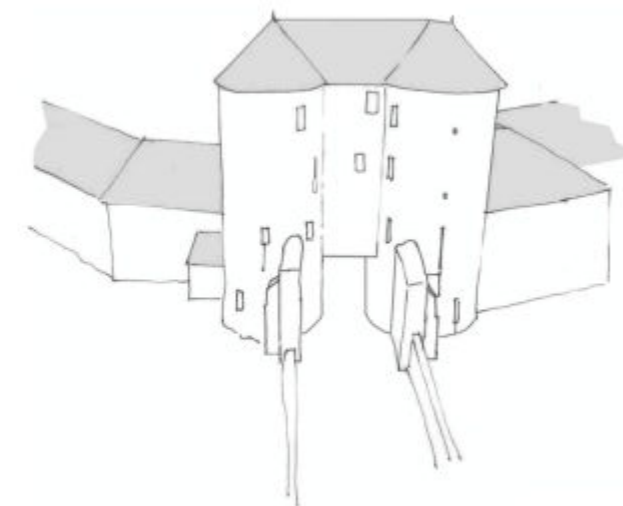
ETAT 1497-1503
Guillaume de Montmorency



ETAT XVIIème s.



ETAT Fin XVIIIème s.
(à partir 1779)



REDUIT SEIGNEURIAL : RESTITUTION DU PROJET DE GUILLAUME II LE BOUTEILLER (1407-1411)

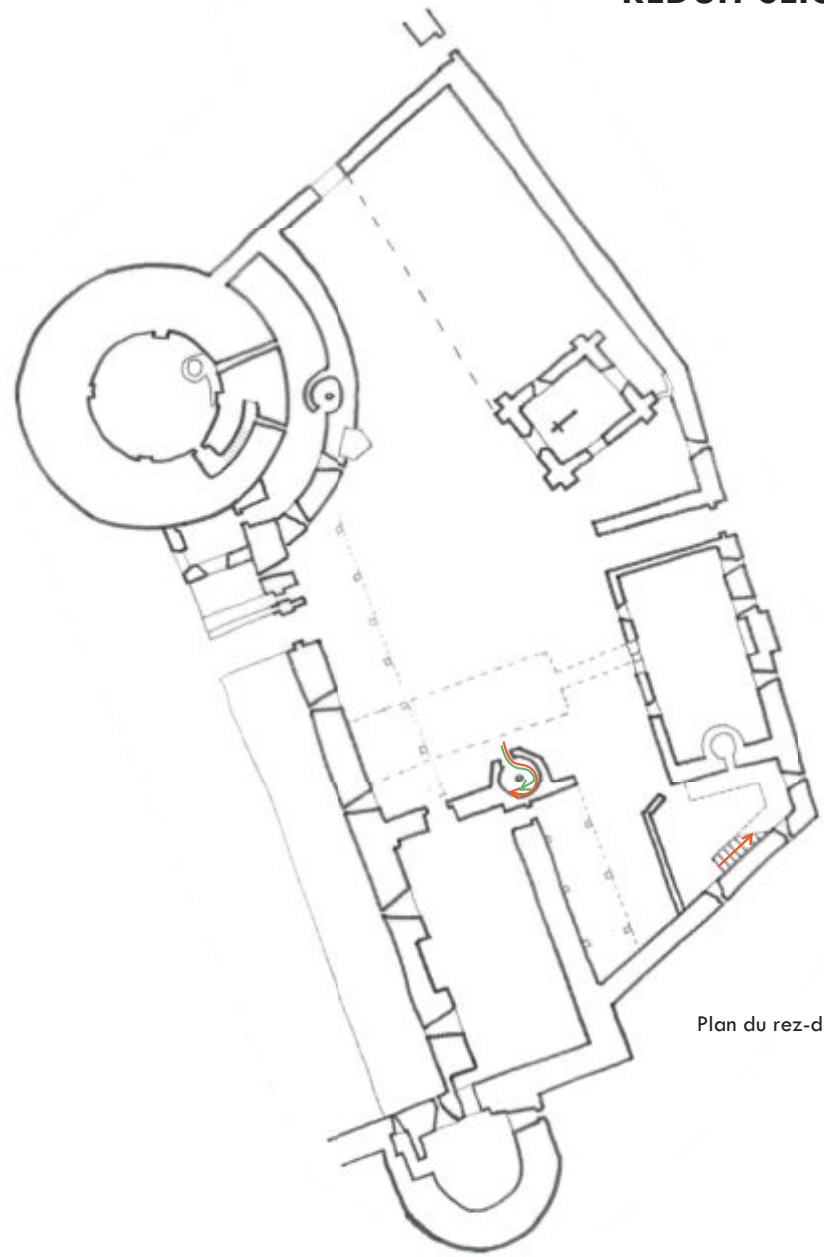
60 - OISE

MONTEPILLOY

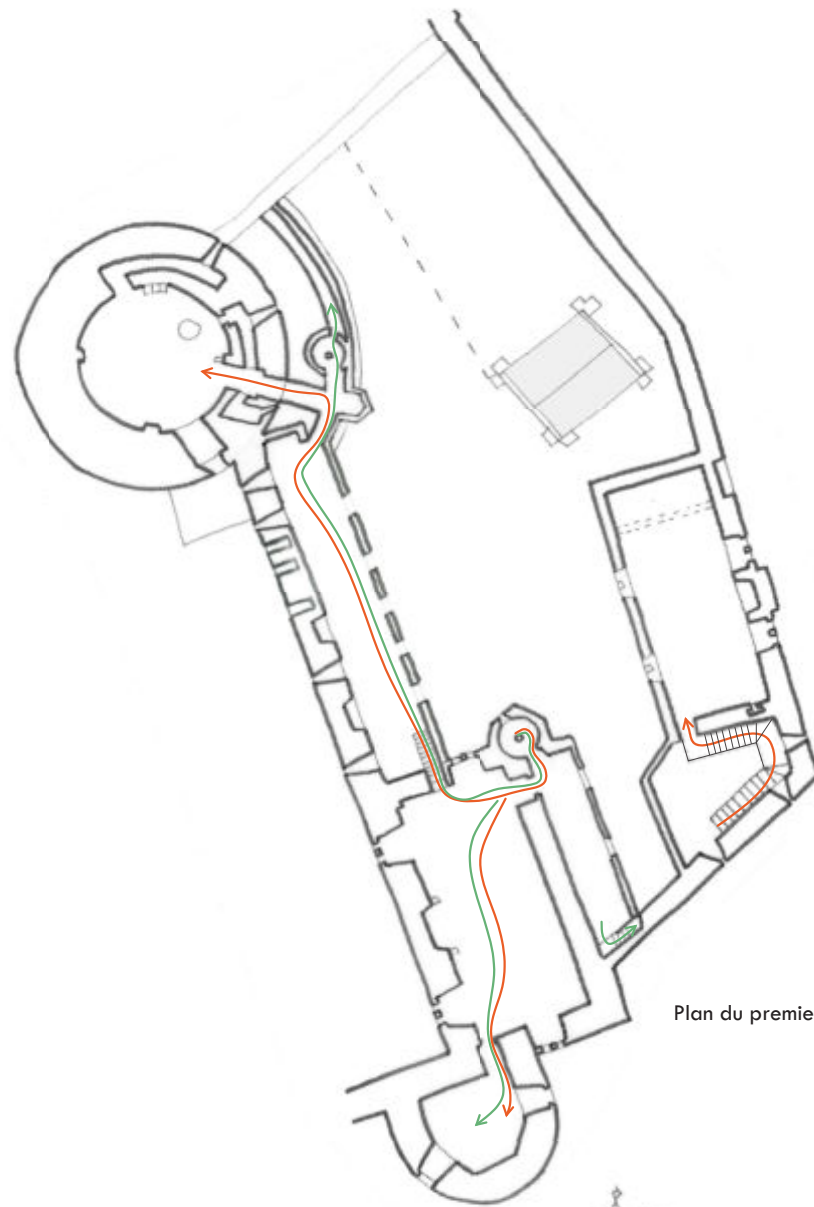
Diagnostic général

Juin 2018

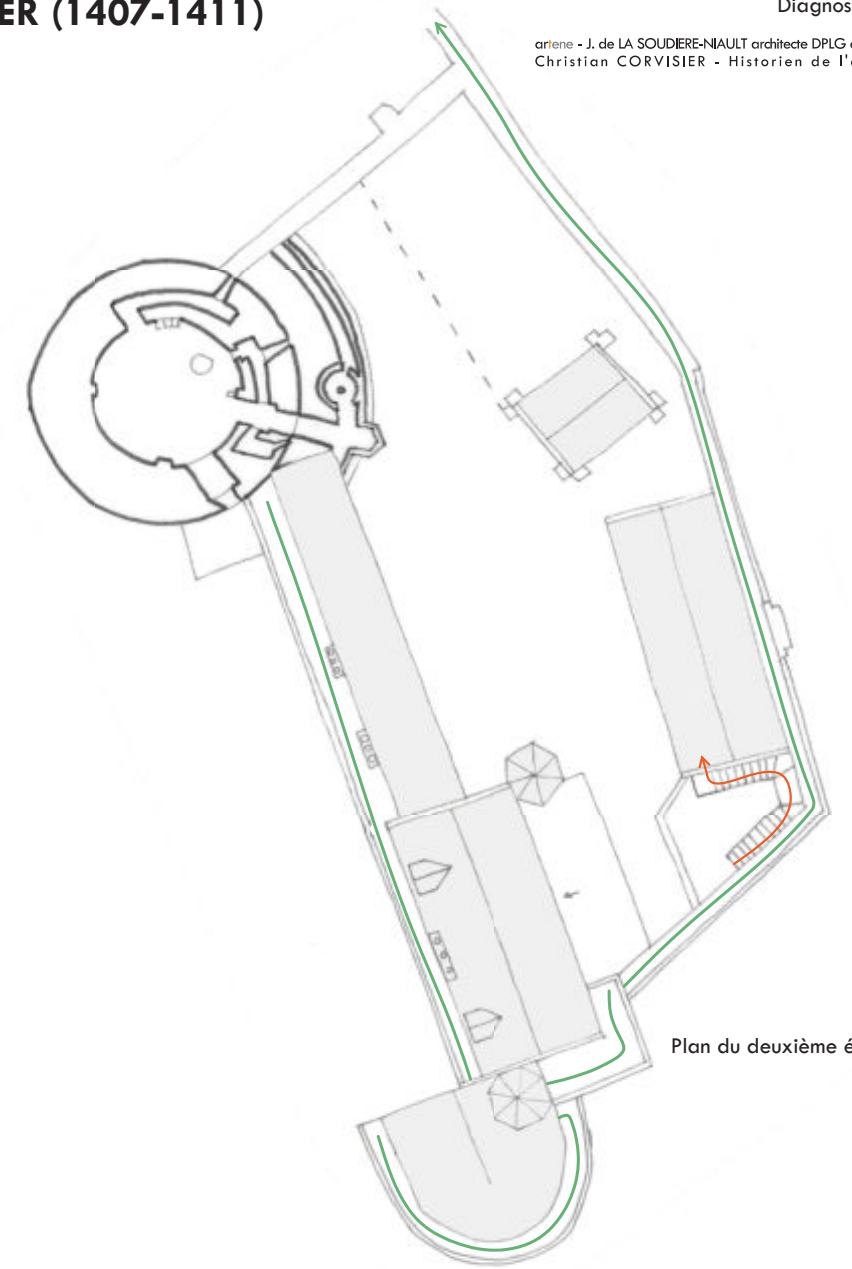
ariene - J. de LA SOUDIERE-NAULT architecte DPLG et du patrimoine
Christian CORVISIER - Historien de l'architecture



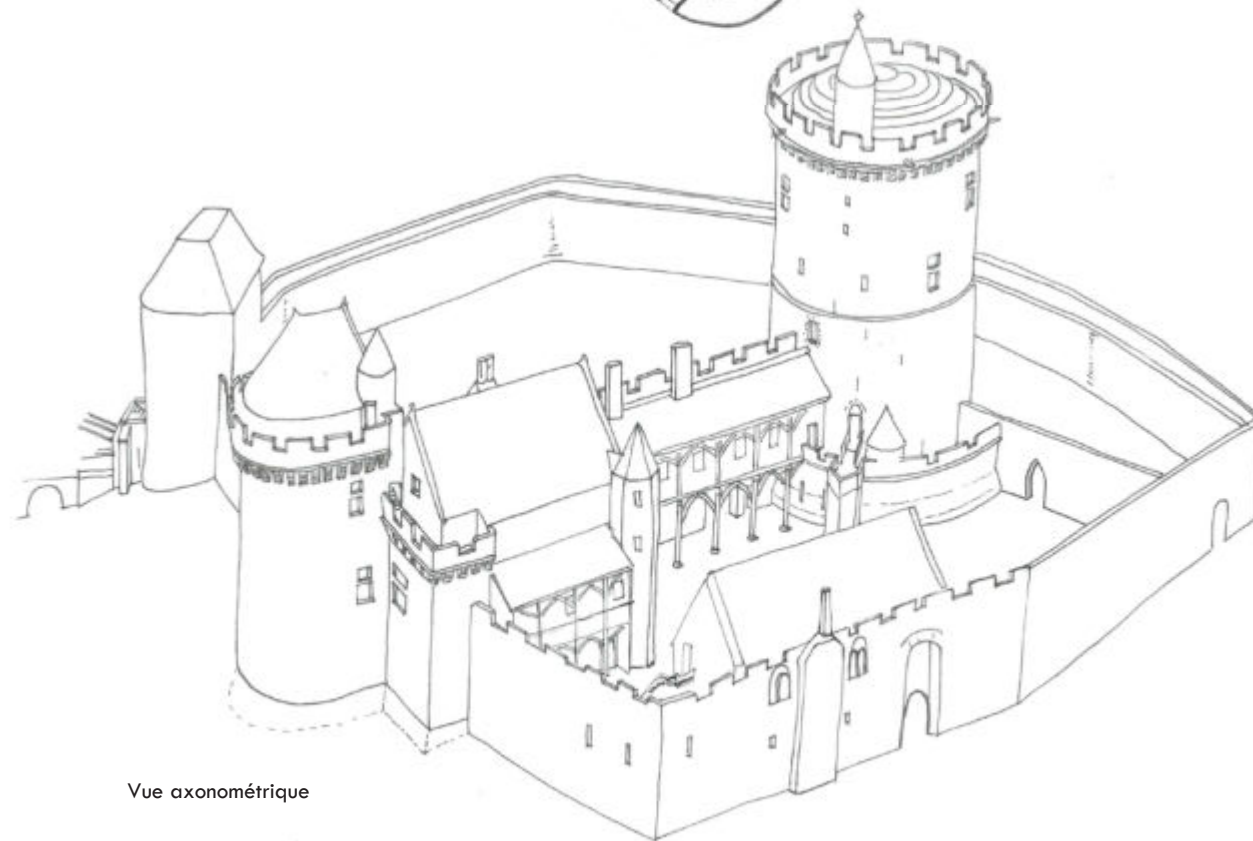
Plan du rez-de-chaussée



Plan du premier étage



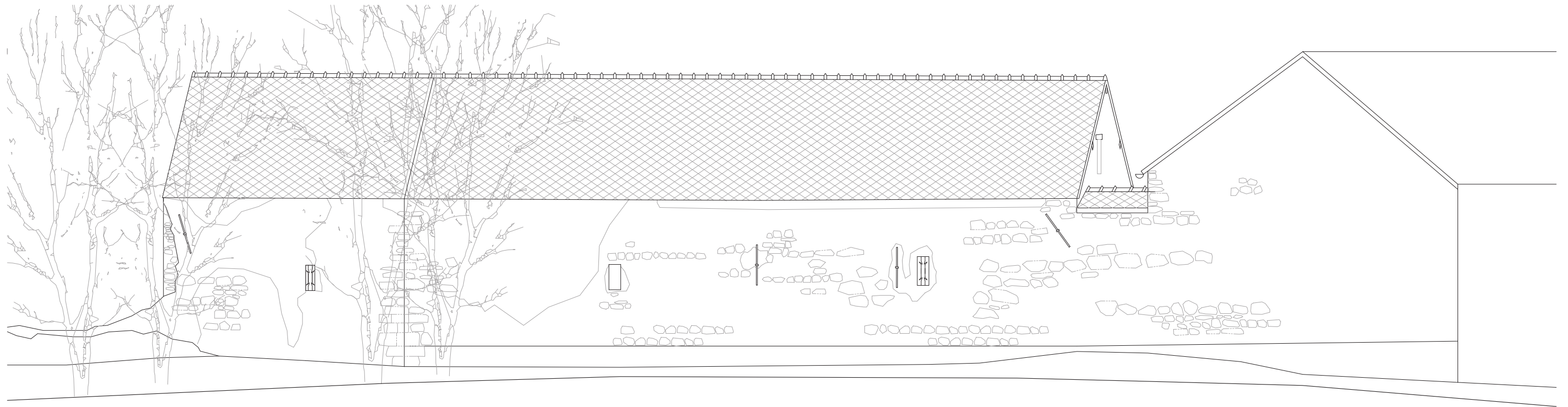
Plan du deuxième étage



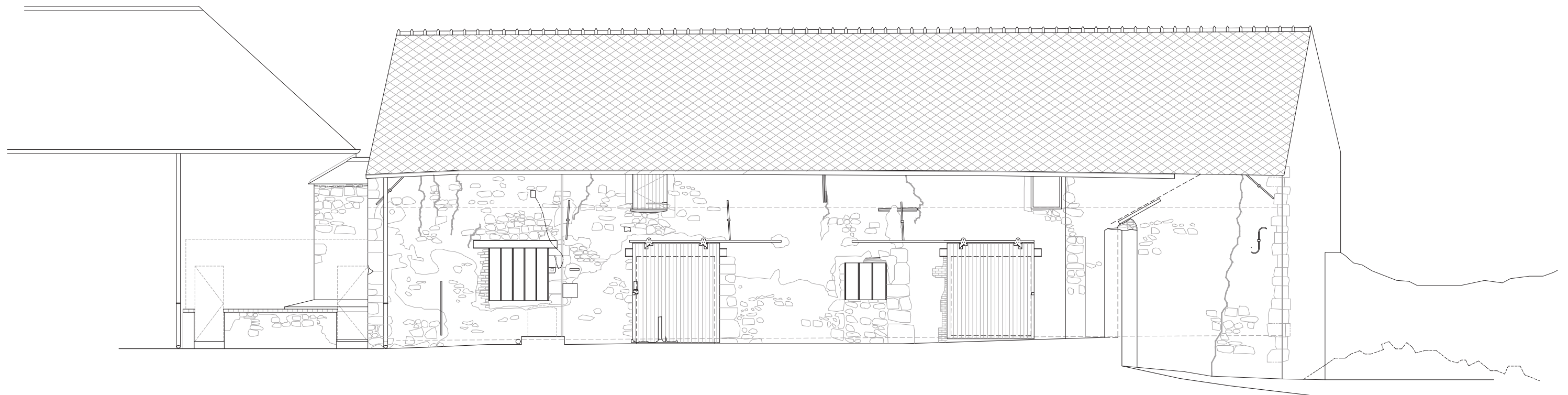
Vue axonométrique

- Circulation défensive
- Circulation résidentielle





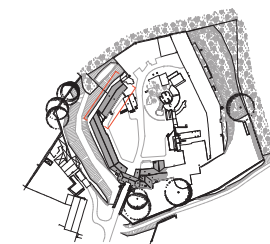
Élévation Nord-Ouest // Façade Extérieure, mur d'enceinte



Élévation Sud-Est // Façade intérieure cour



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m



60 - OISE

MONTEPILLOY

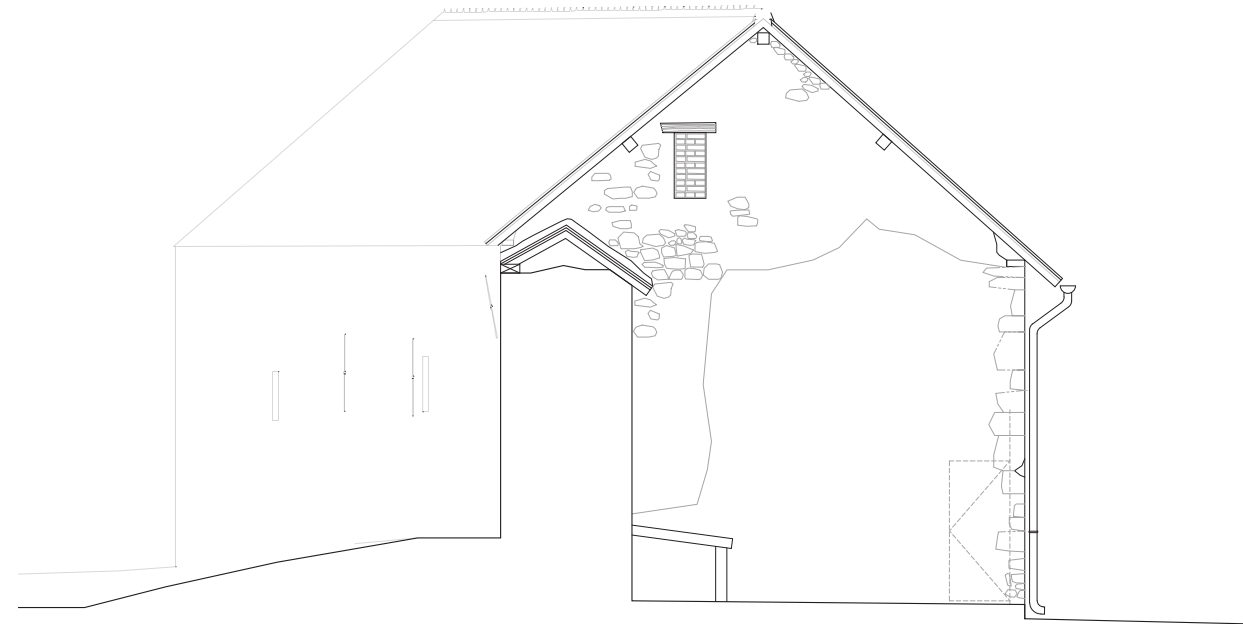
CHATEAU DE MONTEPILLOY
Réhabilitation du bâtiment D

Elévations Gîte D - Ech: 1/100e

Etat actuel

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NIAULT architecte DPLG et du patrimoine



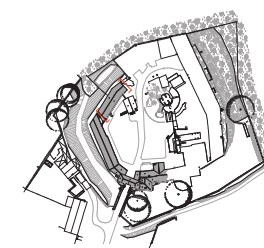
Élévation Sud-Ouest // Façade Façade intérieure cour



Élévation Nord-Est // Façade intérieure cour



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m



60 - OISE

CHATEAU DE MONTEPILLOY
Réhabilitation du bâtiment D

Elévations Gîte D - Ech: 1/100e

Etat actuel

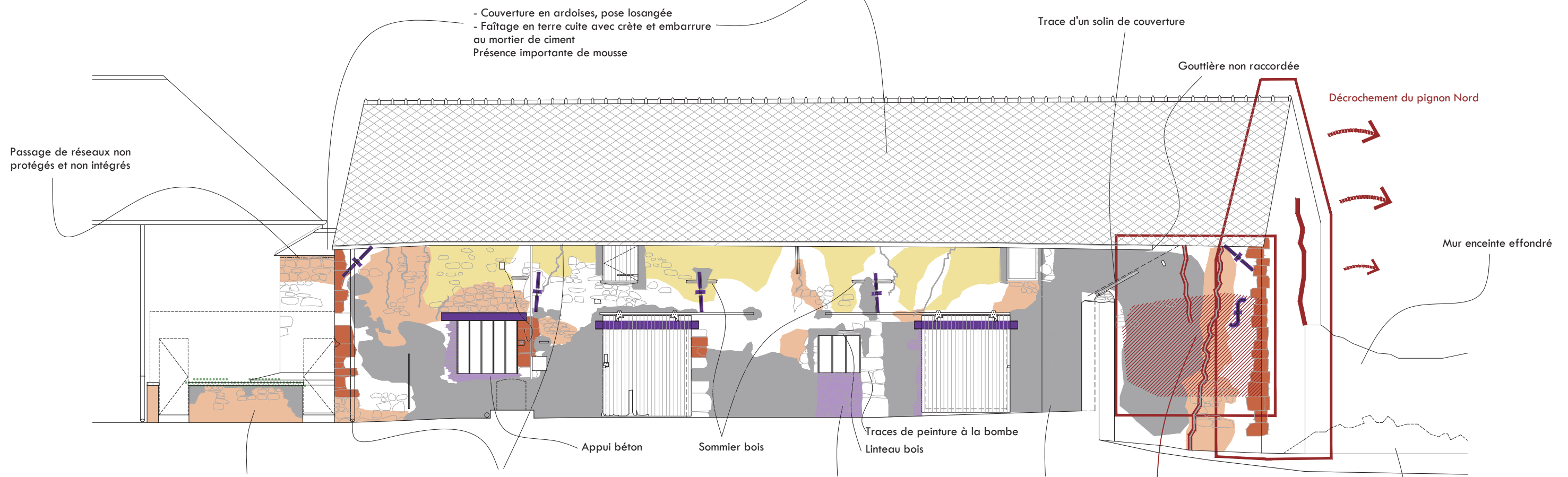
Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NIAULT architecte DPLG et du patrimoine

MONTEPILLOY

FAISA

EA4



LEGENDES

DESORDRES STRUCTURELS

- Maçonnerie non stabilisée, en état de péril
- Dévers et mouvement structurel
- Fissure significative
- Tirant métallique de renfort
- Poutre métallique de renfort

PIERRE DE TAILLE CALCAIRE

- Pierre cassée
- Pierre desquamée, pulvérulente, épaufrée

MACONNERIE DE MOELLONS

- Maçonnerie de moellons désorganisée et déjointoyée
- Bouchement / Modification des ouvertures

ENDUIT / BADIGEON / RAGREAGE

- Vestige d'enduit ou de badigeon de chaux
- Joint, ragréage et reprise en ciment

AUTRES

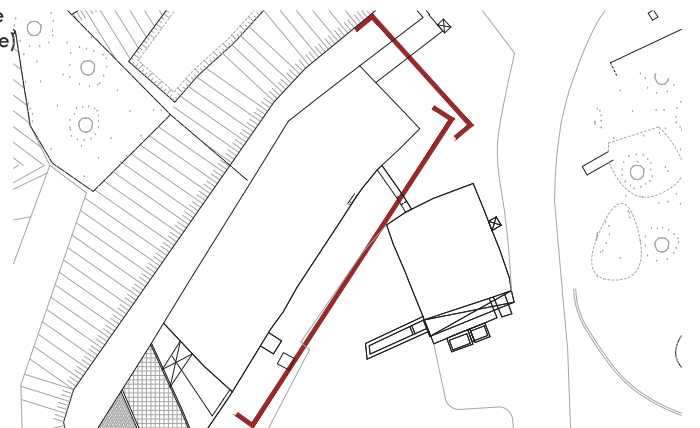
- Végétation grimpante (type lierre)
- Mousse et lichen

ETAT SANITAIRE GENERAL



ECHELLE DE GRAVITE DES DESORDRES DE 1 A 5:

- 1: Désordre non préoccupant (désordre esthétique ou désordre ancien stabilisé)
- 2: Désordre structurel minime
- 3: Désordre structurel à surveiller (intervention à moyen terme)
- 4: Désordre structurel rapide (intervention à court terme)
- 5: Désordre présentant un danger immédiat



60 - OISE

MONTEPIILLOY

CHATEAU DE MONTEPIILLOY
Diagnostic général

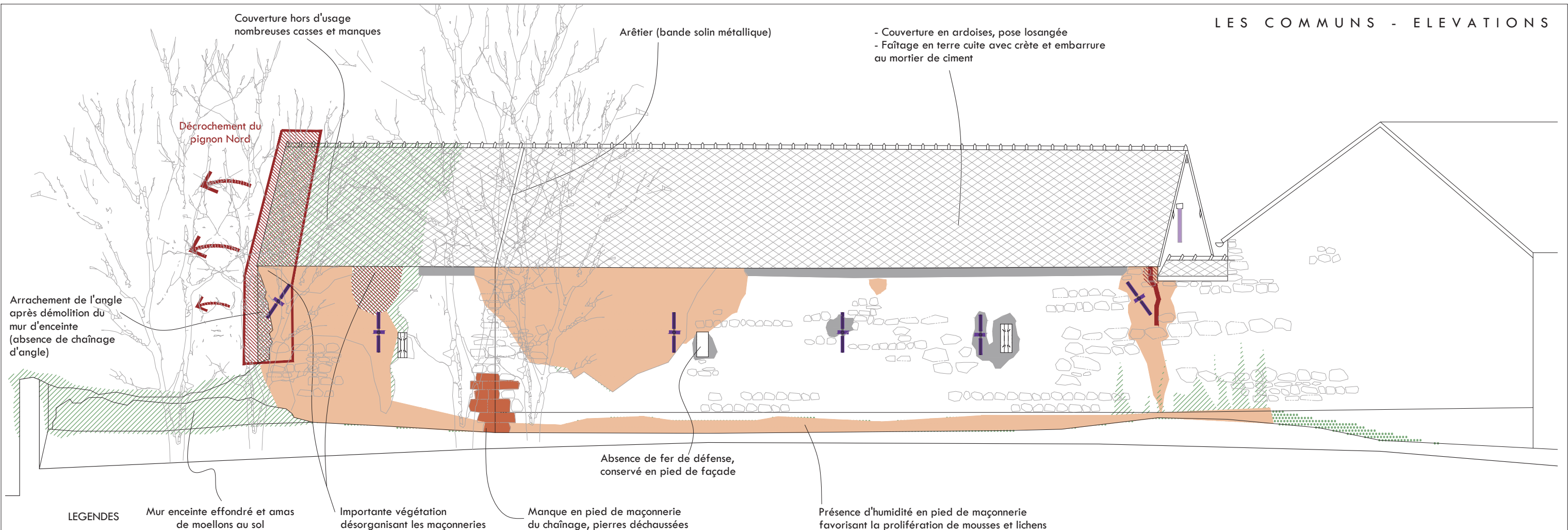
Les communs - Elevations - Ech: 1/100e

Etat sanitaire

Juin 2018
ariene - J. de LA SOUDIERE-NAULT architecte DPLG et du patrimoine

DIAG

ES4



DESORDRES STRUCTURELS

- Maçonnerie non stabilisée, en état de péril
- Dévers et mouvement structurel
- Fissure significative
- Tirant métallique de renfort
- Poutre métallique de renfort

PIERRE DE TAILLE CALCAIRE

- Pierre cassée
- Pierre desquamée, pulvérulente, épaufrée

MACONNERIE DE MOELLONS

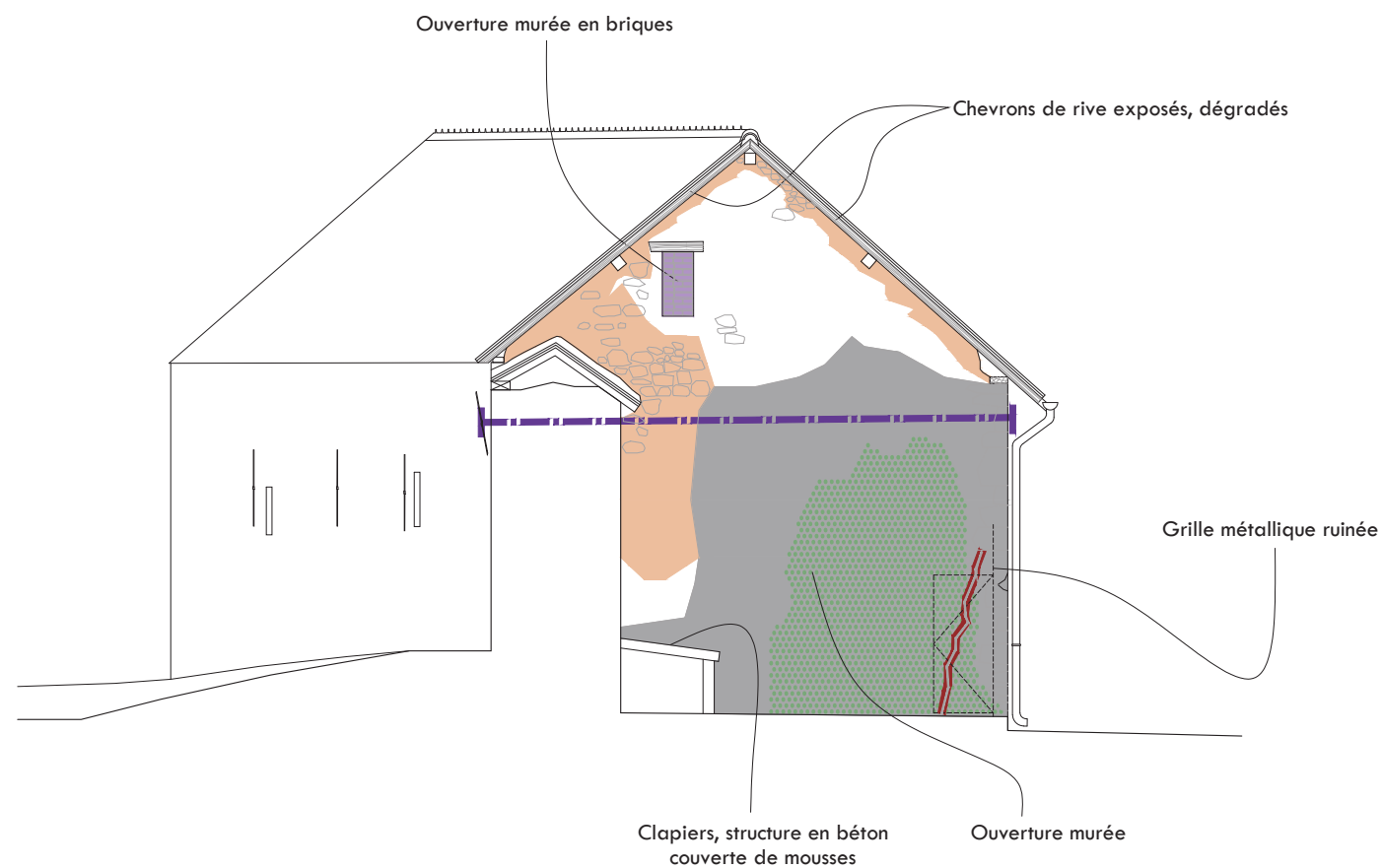
- Maçonnerie de moellons désorganisée et déjointoyée
- Bouchement / Modification des ouvertures

ENDUIT / BADIGEON / RAGREAGE

- Vestige d'enduit ou de badigeon de chaux
- Joint, ragréage et reprise en ciment

AUTRES

- Végétation grimpante (type lierre)
- Mousse et lichen

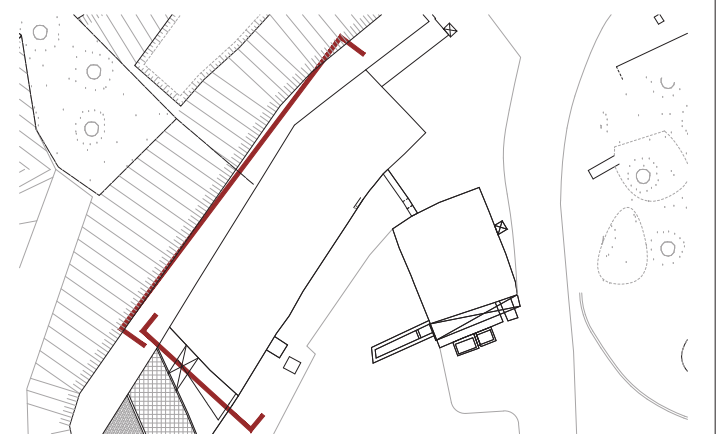


ETAT SANITAIRE GENERAL



ECHELLE DE GRAVITE DES DESORDRES DE 1 À 5:

- 1: Désordre non préoccupant (désordre esthétique ou désordre ancien stabilisé)
- 2: Désordre structurel minime
- 3: Désordre structurel à surveiller (intervention à moyen terme)
- 4: Désordre structurel rapide (intervention à court terme)
- 5: Désordre présentant un danger immédiat



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m

60 - OISE

MONTEPILLOY

CHATEAU DE MONTEPILLOY
Diagnostic général

Les communes - Elevations- Ech: 1/100e

Etat sanitaire

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NAULT architecte DPLG et du patrimoine

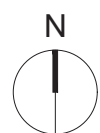
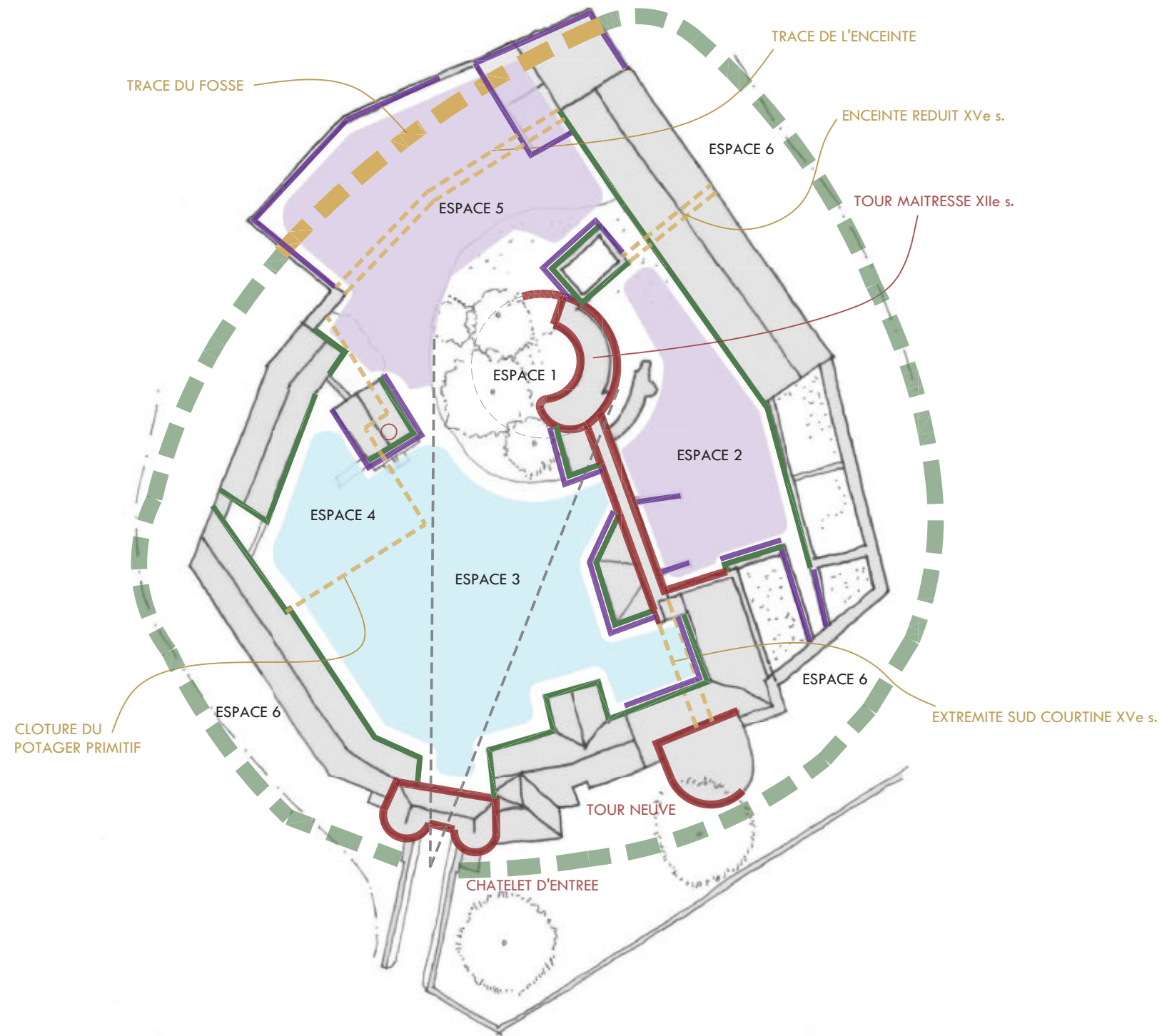
DIAG

ES5

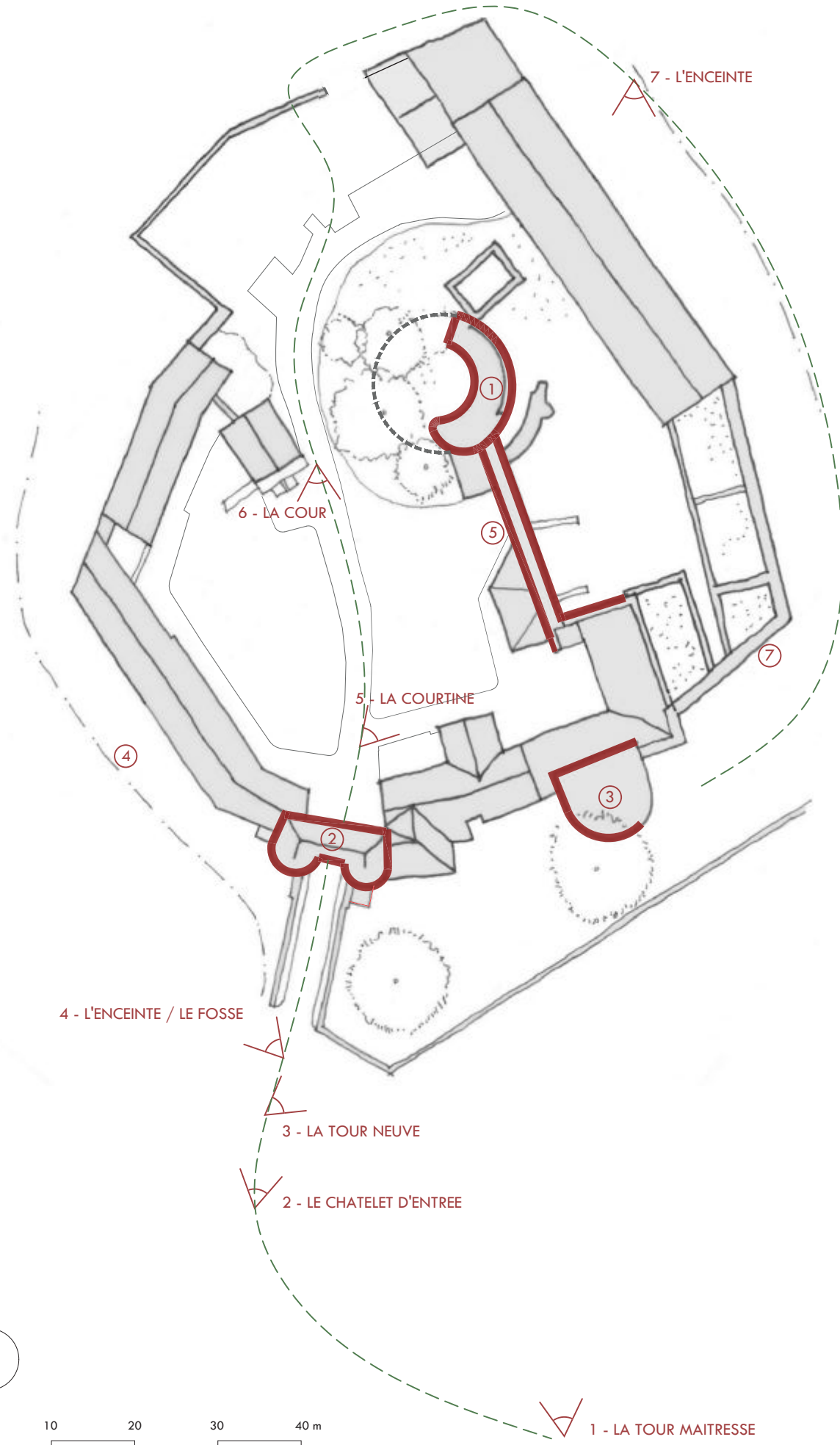
L'ORGANISATION SPATIALE A TRAVERS L'HISTOIRE

ETAT ACTUEL

- Façades bâties remarquables et/ou dominantes depuis l'accès au site et l'intérieur de l'enceinte
- Façades bâties secondaires visibles depuis l'intérieur de l'enceinte
- Façades bâties perturbant la lisibilité du site, bâtiments déqualifiants
- Axe de vue dominant
- Eléments architecturaux et paysagers structurants du site disparus
- Zones accessibles clairement lisibles
- Zones accessibles indéfinies, désorganisées, non délimitées



PARCOURS ET ECHELLES DE PERCEPTION DU SITE



1 - La tour maîtresse - Perception à l'échelle du territoire : "totem" dans le paysage



2 - Le châtelet d'entrée - visibilité depuis l'axe du village



3 - La tour neuve - masse verticale latéralisée



4 - L'enceinte et le fossé - Permanence du dispositif défensif devenu paysager



5 - La courtine XVème s. - Frontalité et effet de masse depuis la cour



6 - La cour, front bâti témoin des deux phases de formation du site

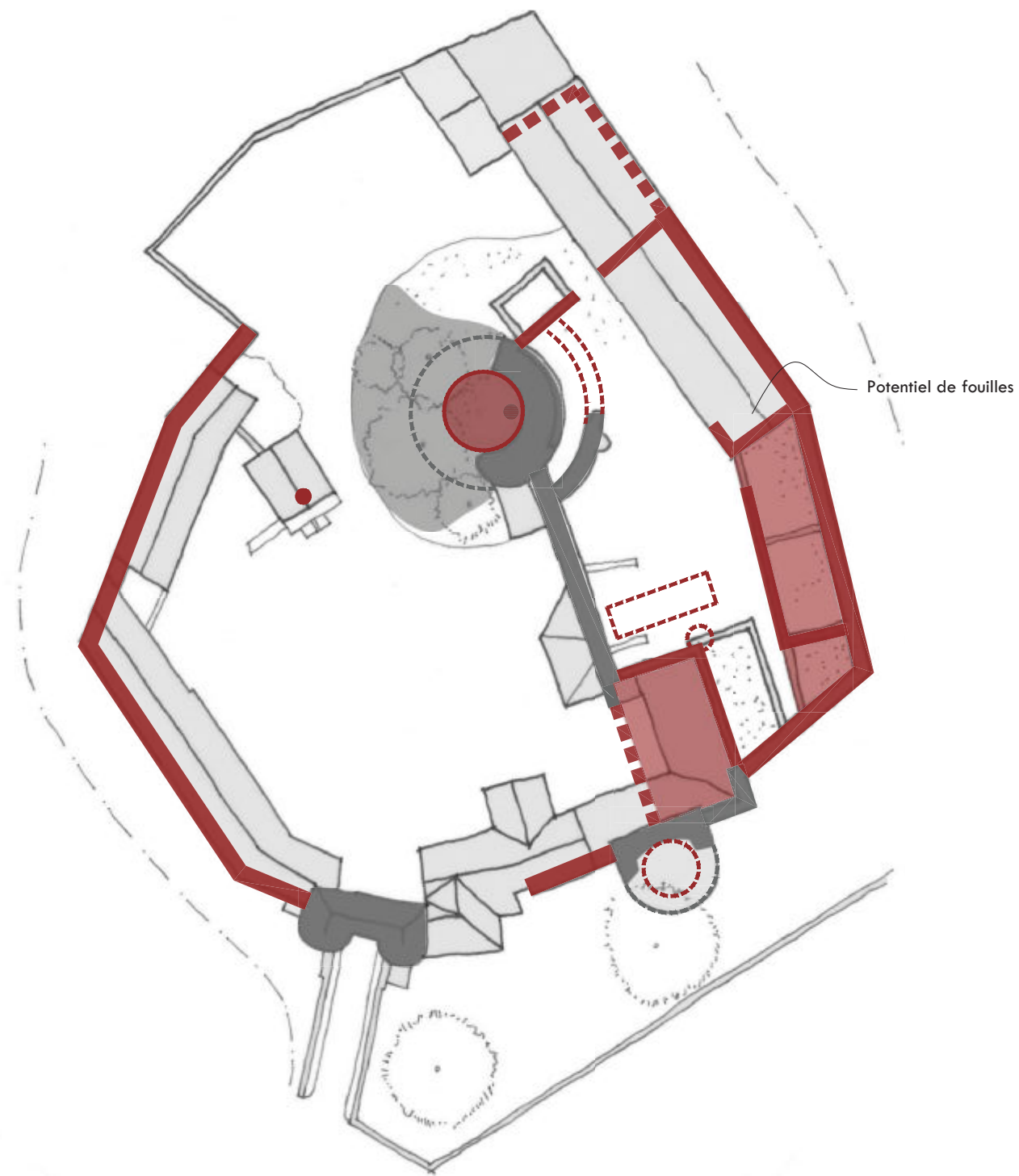


7 - L'enceinte - Perception depuis l'extérieur : compacité et promenade archéologique

XXIème siècle - ETAT ACTUEL

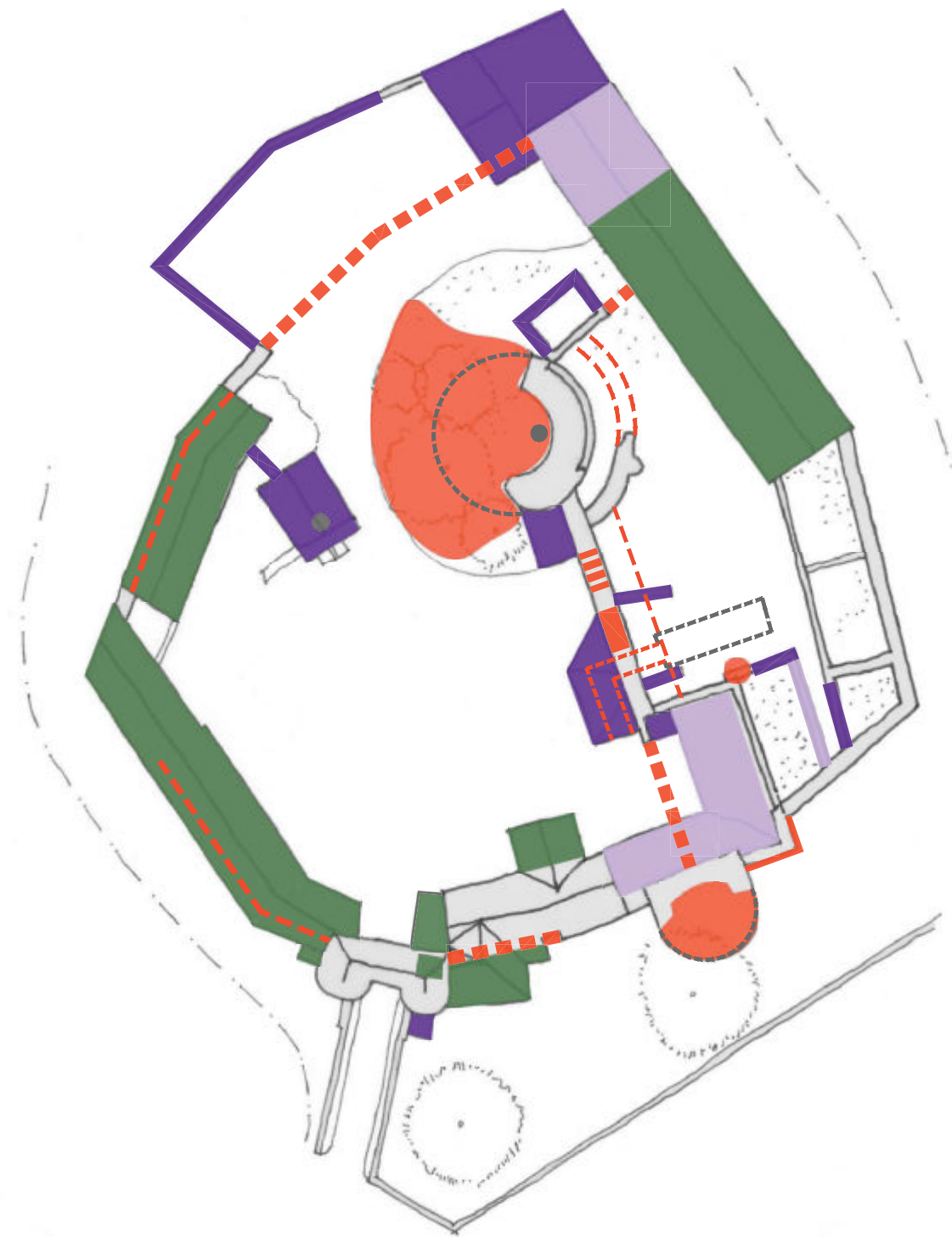
Eléments témoins de la période du château (XII-XVème siècles):

- Lisibilité immédiate et évidente
- Potentiel à révéler et à mettre en valeur



STIGMATISATION ET HIERARCHISATION

- Bouleversement majeur
- Nouveaux bâtiments / interventions modifiant la structure primitive
- Eléments bâtis modernes altérant la lisibilité de certains éléments du monument originel XIIIe-XVe siècles
- Eléments bâtis déqualifiants et sans intérêt historique ou architectural



PROGRAMME D'AFFECTATION DES VOLUMES E T A T P R O J E T E

60 - OISE









MONTEPILLOY

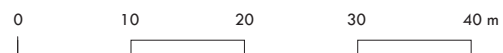
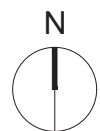
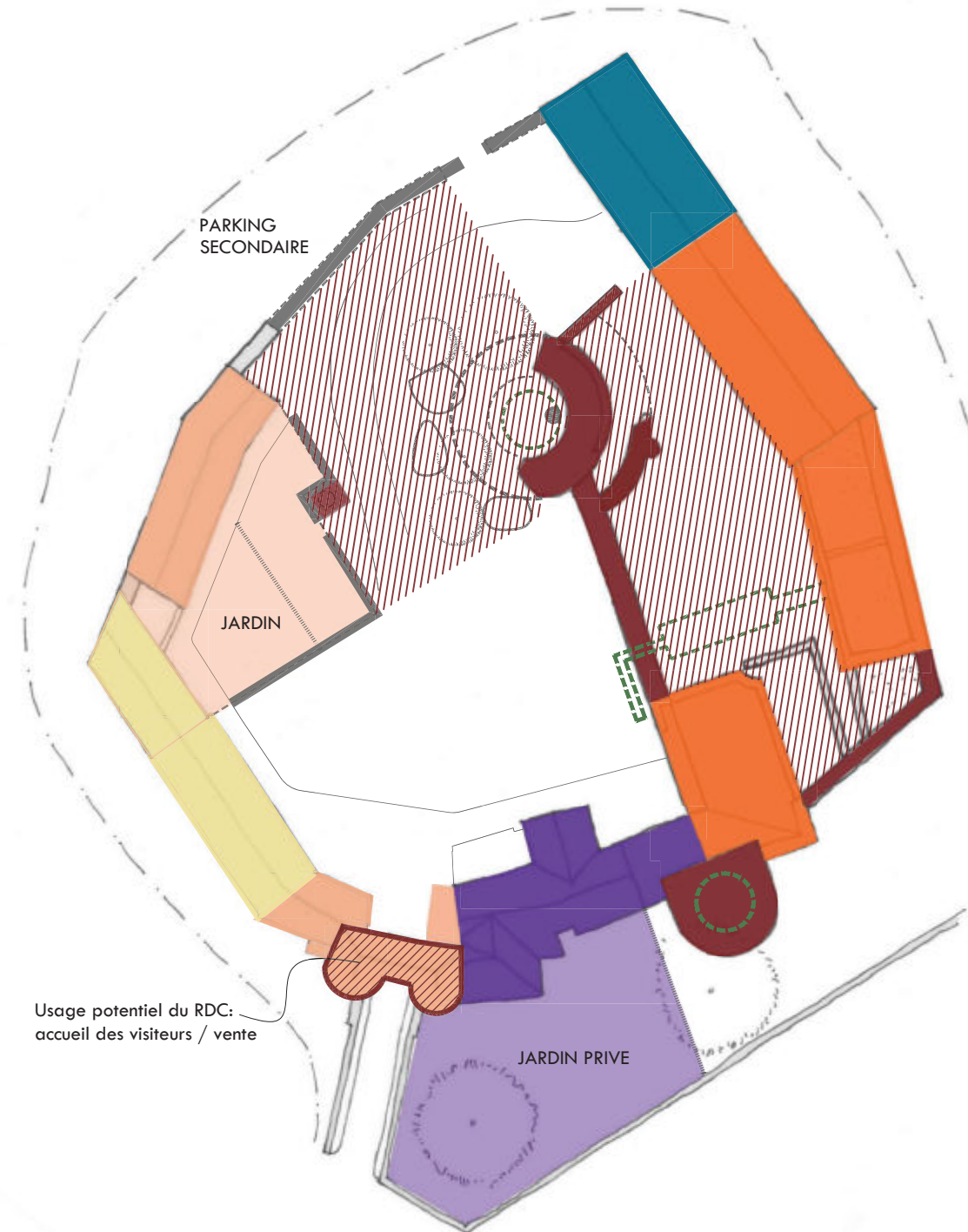
Diagnostic général

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NAULT architecte DPLG et du patrimoine
Christian CORVISIER - Historien de l'architecture

SCHEMA DIRECTEUR

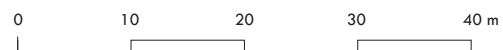
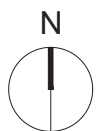
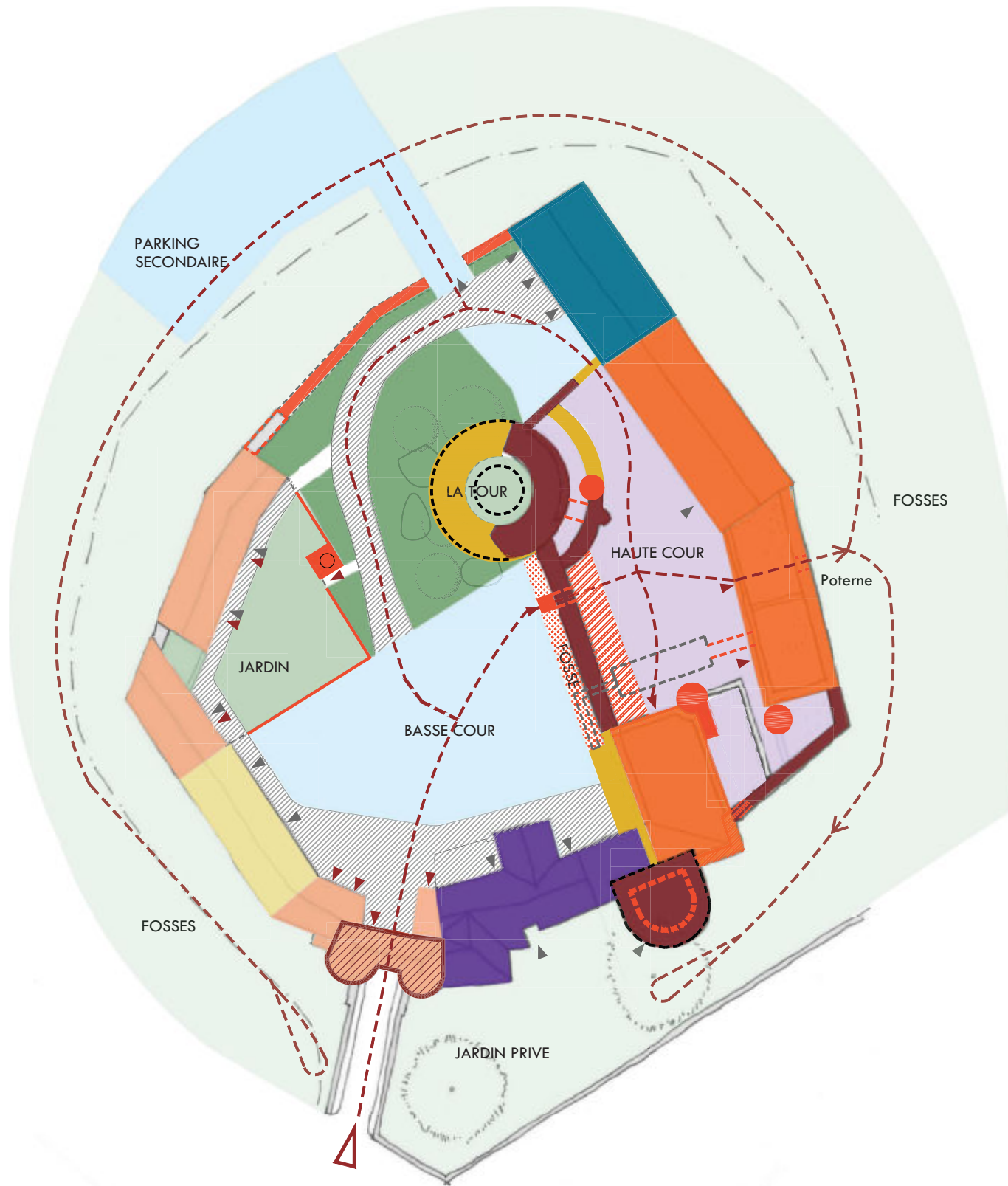
-  Habitation
-  Chambre d'hôtes, gîte
-  Ensemble d'ouvrages et d'espaces à vocation culturelle (espace exposition, présentation du site, etc.)
-  Programme mixte (hébergement touristique atypique, lieu de réception, de formation, ou affectation culturelle)
-  Atelier / Stockage / Garage
-  Ecurie
-  Ecurie
-  Cave

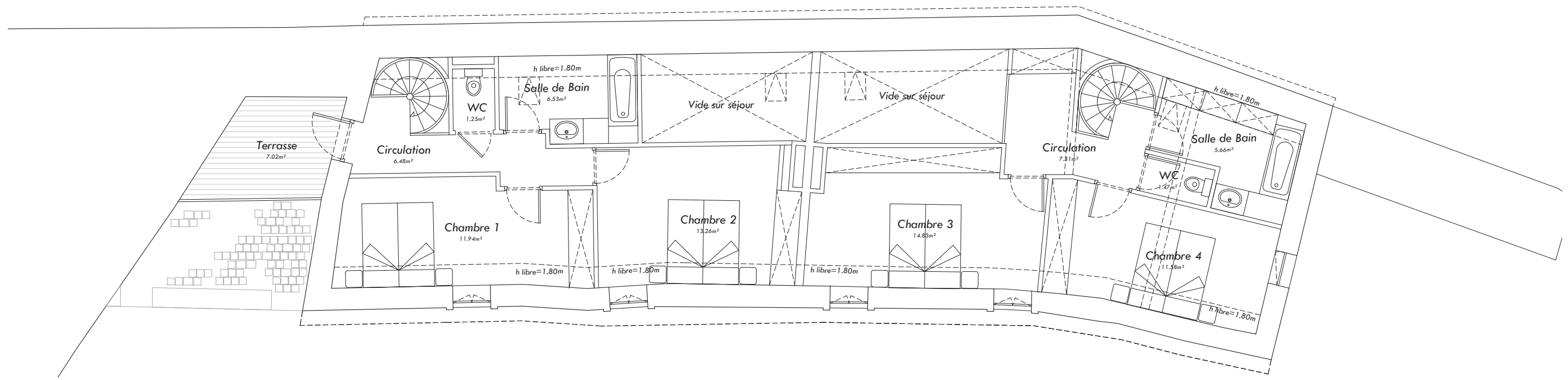


SCHEMA DIRECTEUR GENERAL

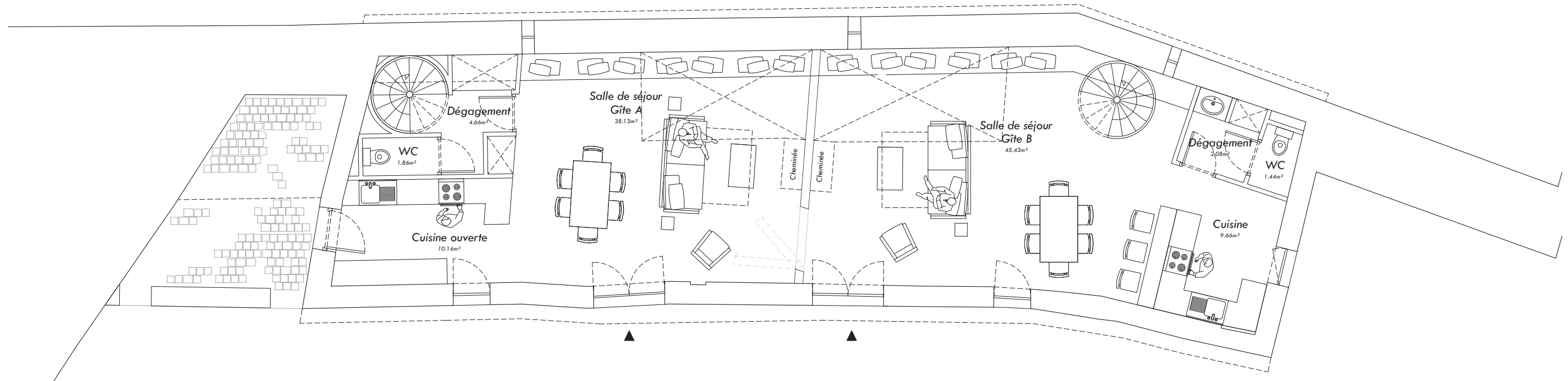
SCHEMA DIRECTEUR

- Habitation
 - Chambre d'hôtes, gîte
 - Ouvrages à vocation culturelle (espace exposition, présentation du site, etc.)
 - Programme mixte (hébergement touristique atypique, lieu de réception, de formation, ou affectation culturelle)
 - Atelier / Stockage / Garage
 - Ecurie
 - Cave
 - Parcours et cheminements
 - Accès aux bâtiments ouverts au public
 - Accès aux bâtiments privés
- Traitement des sols:
- Sol pavé
 - Sol stabilisé
 - Dallage
 - Aménagement d'un jardin romantique autour des ruines de la tour partiellement effondrée
 - Aménagement d'un jardin à l'emplacement du potager primitif
 - Matérialisation des éléments architecturaux structurant disparus par un traitement de sol particulier
- Restitution des éléments architecturaux structurants disparus
 - maçonnerie de la porte du pont-levis de la courtine,
 - réinterprétation de la galerie haute et du tablier d'accès à la tour maîtresse
 - fossé extérieur de la courtine,
 - maçonneries du mur de courtine
 - toiture et plancher du logis du XIIIème siècle,
 - toiture terrasse et façade ouest du logis XVe
 - portion du mur d'enceinte (poterne, baies,)
 - portion du mur d'enceinte Nord-Est
 - Plateforme d'accès à la tour XVe et portion de mur d'enceinte Sud-Est
 - escalier d'accès à la cave du réduit
 - margelle et couverture du puits de la basse cour,
 - enclos du jardin primitif
 - restitution de l'arc XIIIe du châtelet





R+1



Rez-de-Chaussée

Gîte A :

Gîte B :

R+1 - 2 Chambres, Salle de Bain et WC

R+1 - 2 Chambres, Salle de Bain et WC

RdC - Séjour, Cuisine et WC

RdC - Séjour, Cuisine et WC



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m

60 - OISE

MONTEPILLOY

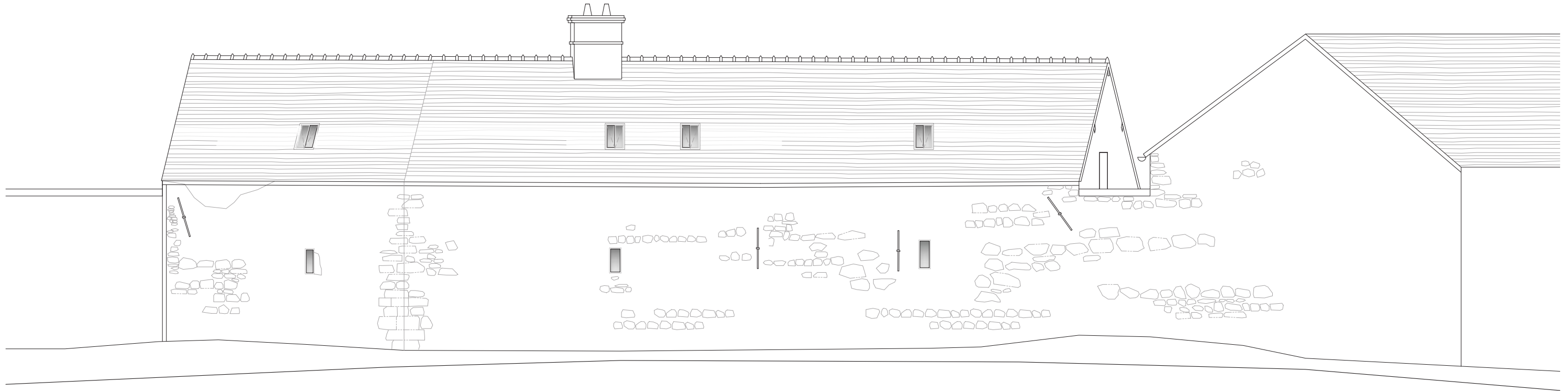
CHATEAU DE MONTEPILLOY
Réhabilitation du bâtiment D

Plans du RDC et du R+1 - Ech: 1/100e

Etat projeté

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NIAULT architecte DPLG et du patrimoine



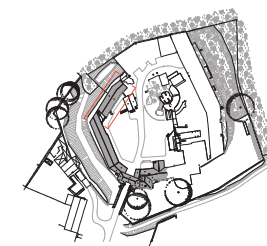
Élévation Nord-Ouest // Façade Extérieure, mur d'enceinte



Élévation Sud-Est // Façade intérieure cour



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m



60 - OISE

MONTEPILLOY

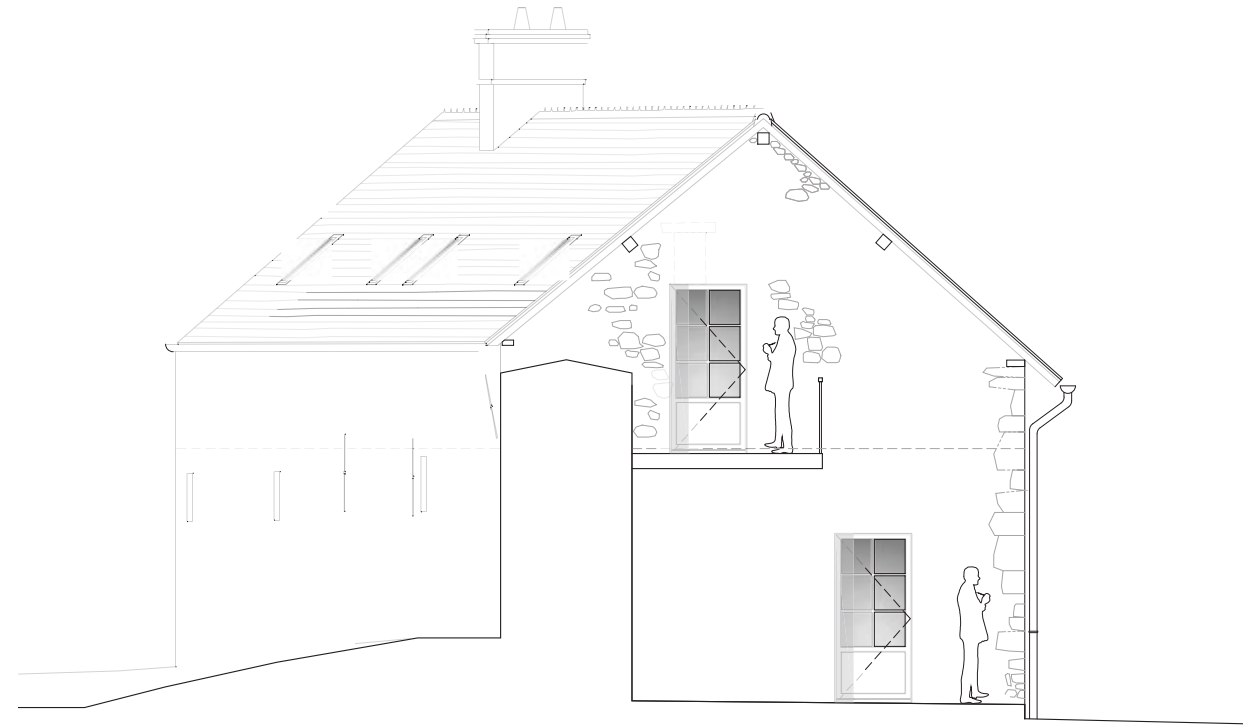
CHATEAU DE MONTEPILLOY
Réhabilitation du bâtiment D

Elevations Gîte D - Ech: 1/100e

Etat projeté

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NIAULT architecte DPLG et du patrimoine



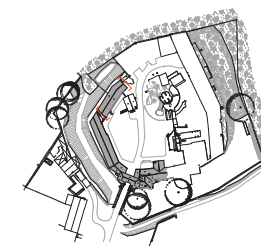
Élévation Sud-Ouest // Façade Façade intérieure cour



Élévation Nord-Est // Façade intérieure cour



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m



60 - OISE

CHATEAU DE MONTEPILLOY
Réhabilitation du bâtiment D

Elevations Gîte D - Ech: 1/100e

Etat projeté

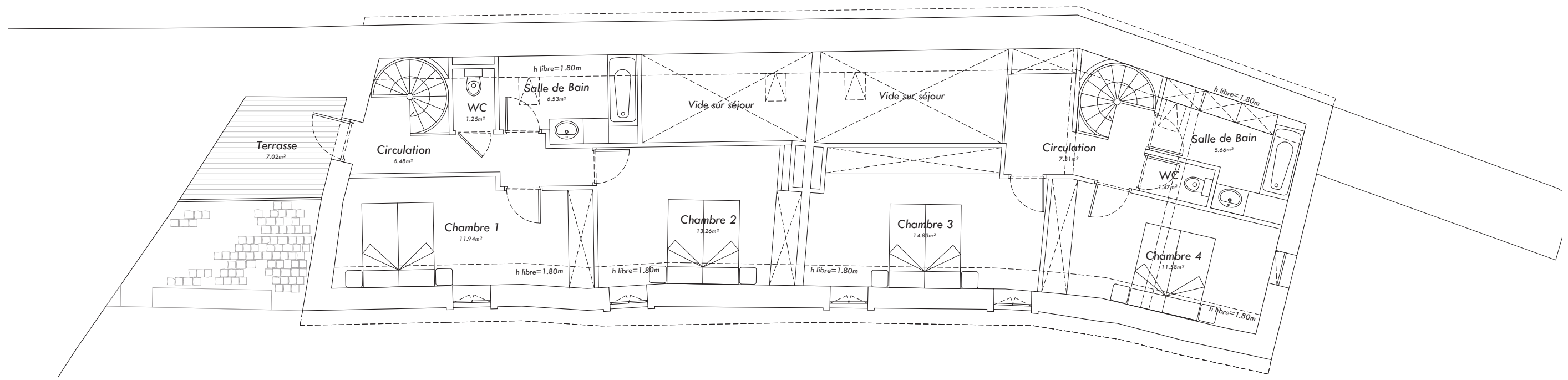
Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NIAULT architecte DPLG et du patrimoine

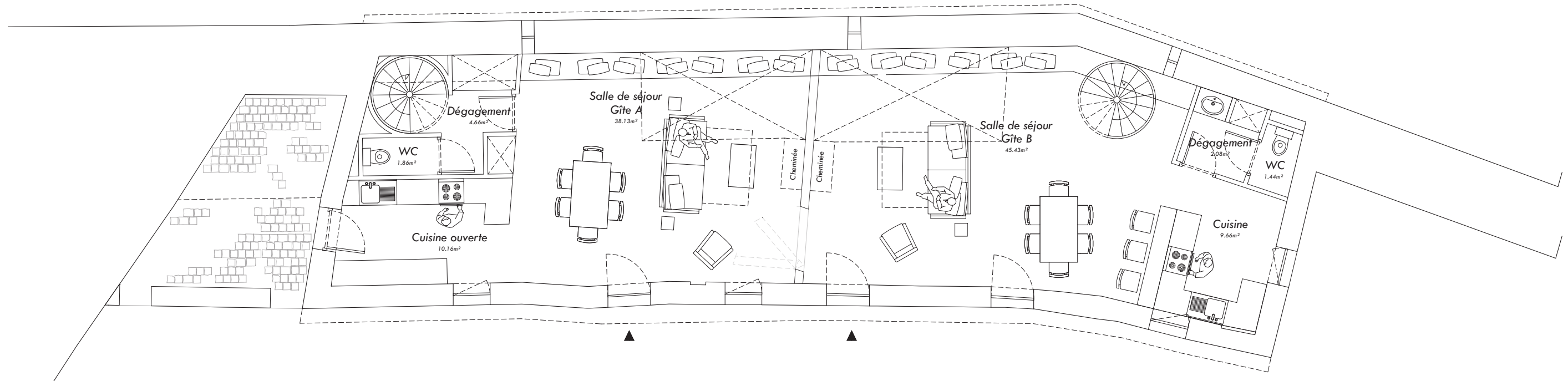
MONTEPILLOY

FAISA

EP3



R+1



Rez-de-Chaussée

Gîte A :

Gîte B :

R+1 - 2 Chambres, Salle de Bain et WC

R+1 - 2 Chambres, Salle de Bain et WC

RdC - Séjour, Cuisine et WC

RdC - Séjour, Cuisine et WC



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m

60 - OISE

MONTEPILLOY

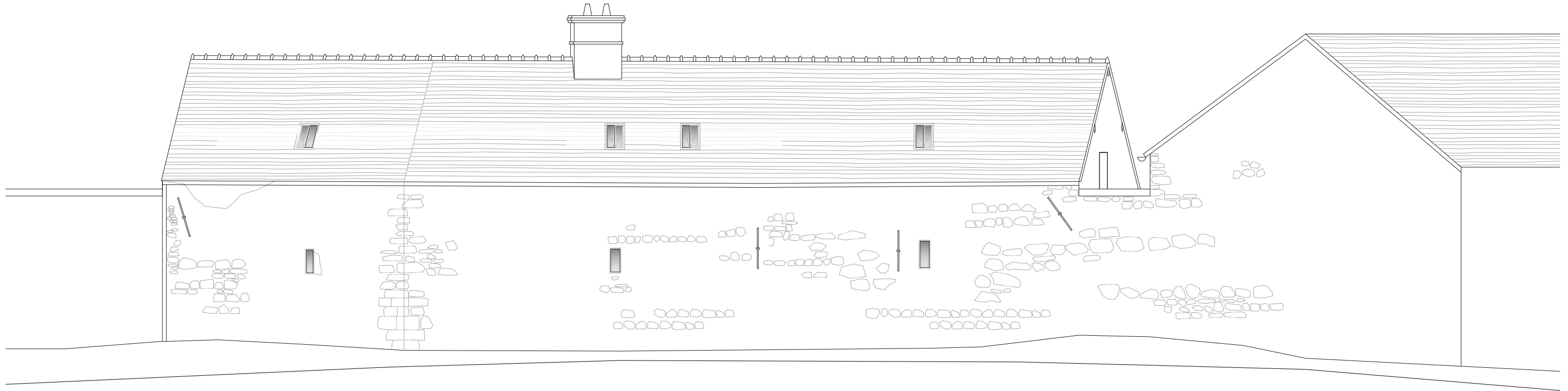
CHATEAU DE MONTEPILLOY
Réhabilitation du bâtiment D

Plans du RDC et du R+1 - Ech: 1/100e

Etat projeté

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NIAULT architecte DPLG et du patrimoine



Élévation Nord-Ouest // Façade Extérieure, mur d'enceinte



Élévation Sud-Est // Façade intérieure cour



Echelle 1/100e 0 1 2 3 4 5m

NOTA BENE: Les élévations Nord et Sud restent inchangées

60 - OISE

MONTEPILLOY

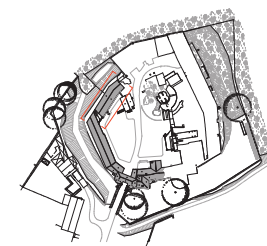
CHATEAU DE MONTEPILLOY
Réhabilitation du bâtiment D

Elevations Gîte D - Ech: 1/100e

Etat projeté

Juin 2018

ariene - J. de LA SOUDIERE-NIAULT architecte DPLG et du patrimoine



GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 20/06/2019

Intitulé du projet	Études d'investissement suivies de travaux de réhabilitation d'une ancienne grange en deux gîtes sur le site du château de Montépilloy
Porteur	M. François ROUZÉ

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note		
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1		
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 1/1 0/1 = 3 / 4
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Évalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	1 / 2		
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	2 / 2		
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2		
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2		
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3		

Sous-total : 13/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 2/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - { Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »	/2 /2 /2 /2 /2 = /10
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	2/2 1/2 2/2 4/4 = 9/10 + 5/6
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6

Note de base : $\frac{22}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : $+ 7$

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{26}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 \leq Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 \leq Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

FICHE DE PRESENTATION D'UN PROJET LEADER

Comité d'audition du 20 juin 2019

Intitulé du projet :	Création d'un sentier de découverte
Porteurs :	Commune de Coye-la-Forêt
Localisation :	Coye-la-Forêt
Fiche-action :	2. Développer les itinéraires et activités de découverte

Description du projet :

Coye-la-Forêt est une commune située au cœur de la forêt de Chantilly, riche d'un patrimoine diversifié (géologique, historique, artisanal et industriel, culturel...) Afin de faire découvrir celui-ci, la commune se propose de créer un itinéraire de 12 km environ, au départ de la gare d'Orry-la-Ville - Coye-la-Forêt. Une première moitié (6 km) amène le visiteur de la gare au centre-ville via les étangs de Comelles et le sentier botanique. La seconde moitié (6 km) ramène le visiteur à la gare par la forêt.

Voir fiche-projet détaillée remplie par le porteur et plan du circuit ci-joints.

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses (Hors Taxes) :		Ressources :	
Conception graphique	2 250 €	- Subventions publiques :	
Signalétique touristique	6 250 €	Département de l'Oise (14 %)	2 093 €
Pose	2 450 €	LEADER (56 %)	8 372 €
Création Tag Web avec redirection	750 €	- Autofinancement (30 %)	
Restauration du poteau du crochet de Coye	3 250 €		
TOTAL ELIGIBLE :	14 950 €	TOTAL :	14 950 €

LE PROJET

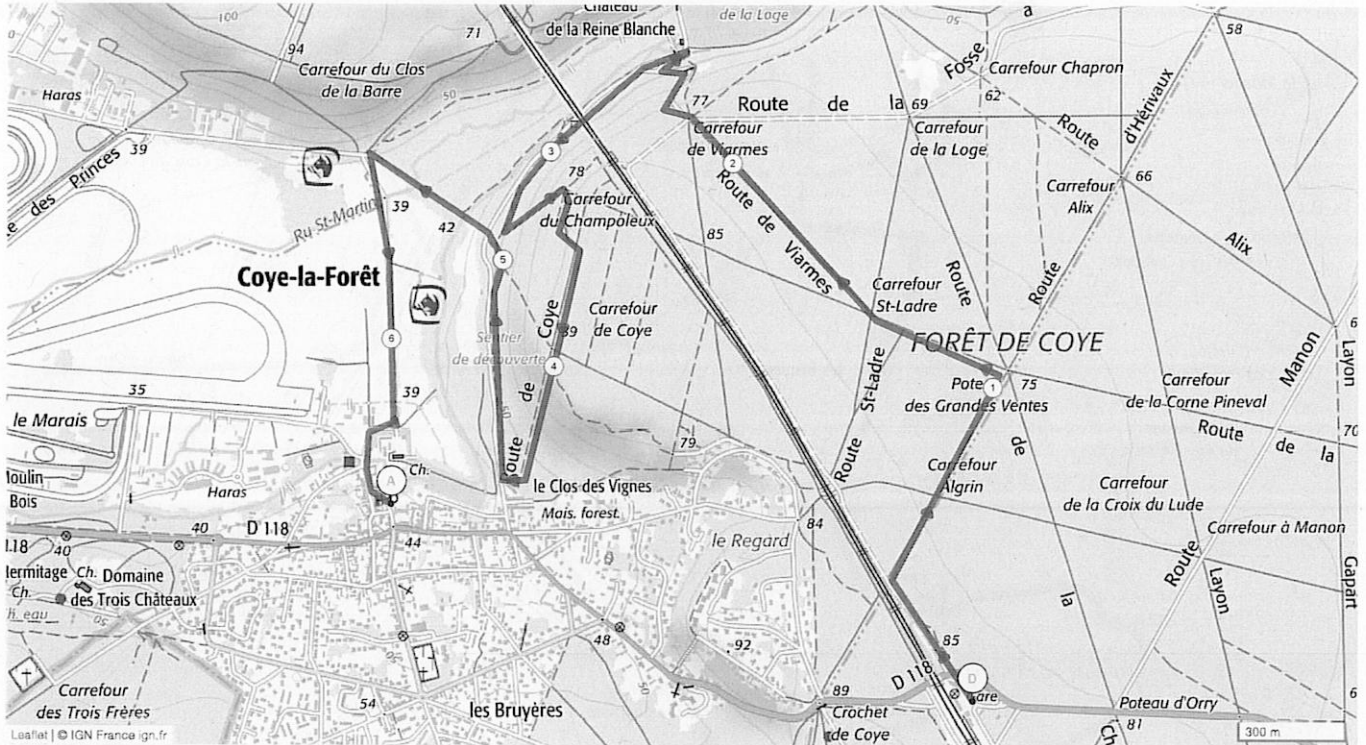
Localisation et portée géographique	
Description synthétique du projet	<p>Le sentier de découverte illustrera, par des panneaux, muraux ou sur poteaux, par recours aux applications informatiques telles que «GEOTREK» ou «RANDO OISE PNR», et par le site internet de la commune avec narrations sur supports audios pour «aller plus loin», les points majeurs, sous forme de thématiques, de la «carte d'identité» de Coye-la-Forêt :</p>
<p><i>Expliquer :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Le contexte : comment est venue l'idée du projet</i> - <i>Le concept : en quoi consiste le projet</i> - <i>Les moyens : quels sont concrètement les actions et investissements prévus</i> <p><i>Un support de présentation existant peut être joint à la fiche si besoin.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un patrimoine géologique exceptionnel : le «poudingue de Coye» formé au pied du littoral maritime. - Un patrimoine forestier décrit tout au long du sentier botanique, créé et entretenu par une association locale La SYLVE. - Un patrimoine artisanal et industriel: Les cordes de tilles, les margotins, fagots de bois pour allumer les cheminées parisiennes La Thève, alimentait les machines à tisser des filatures de Coye. 200 personnes travaillaient à la manufacture de tissage. - Un patrimoine historique souvent méconnu: La partie sud de la forêt abrite un poste de télégraphie optique de l'époque mégalithique « la pierre tournante de Coye» Toussaint Rose, secrétaire du cabinet de Louis XIV, et académicien, surnommé "la plume du Roi» car il était habilité à imiter sa signature. L'histoire de Coye est intimement liée à celle des Bourbon- Condé. Un patrimoine culturel rare pour une commune de cette taille. Le Festival théâtral - Le cinéma, Fred Astaire et Audrey Hepburn virevoltant au château de la Reine Blanche. Littéraire: Maurice Chapelan, chroniqueur du Figaro littéraire. - Littéraire également, Maurice Chapelan, chroniqueur au Figaro littéraire.
Objectifs du projet et lien avec la stratégie du GAL	<p>Pérenniser le sentier botanique en signant une convention avec l'Institut de France, l'ONF, La Sylve et la commune</p> <p>Offre de tourisme de randonnée structurée</p> <p>Accessible à un tourisme familial, et PMR dans la partie intra muros, possibilité découverte en poneys (centre équestre local)</p> <p>Perspective pédagogique pour enfants des écoles, sorties sur terrain pour les étudiants en géologie ou botanique</p>
Partenaires et leur implication <i>(conseil technique, soutien financier, aide en nature...)</i>	<p>Participation des acteurs locaux: PNR, Offices de tourisme Sud Oise et Val d'Oise, La Sylve, l'association pour la restauration des poteaux des 3 forêts. L'Institut de France, propriétaire, qui a donné son aval pour le projet, sous conditions déjà intégrées dans le projet (respect des sites, signalétique limitée dans la partie forestière)</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Démarrage du projet (= 1^{ère} dépense engagée) : dès accord des co-financeurs</p> <p>Achèvement du projet (= dernière facture soldée) : avril 2020</p> <p>Préciser le phasage le cas échéant :</p> <p>Les textes des supports sont en grande partie rédigés, à compléter par la partie audio puis lancement de la "mise en page" sur les supports à installer par un prestataire.</p>

<p>Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR</p>	<p>Quelles retombées économiques le projet devrait-il générer ? (<i>nombre d'emplois créés/maintenus, richesses ou revenus créés, impact attendu sur la fréquentation touristique, effet d'entraînement sur d'autres activités...</i>)</p> <p>Le coeur de ville de la commune est attractif: 3 restaurants sur le trajet, une supérette ouverte 7 jours sur 7, boulangerie, boucherie, pharmacie. Les randonneurs peuvent consommer ou pique-niquer près du lavoir: bancs, petit jardin communal, abri sous le lavoir en cas de pluie. Offre au départ de la gare, occasion de séjours plus longs sur le territoire: +</p> <p>En quoi le projet répond-il à une demande, à un manque ?</p> <p>Circuit correspondant aux attentes (demi journée ou journée), illustrations des relations forêt, habitants, anciens métiers, sentier botanique, points d'intérêts illustrés par thèmes (géologie, histoire, patrimoine, culture..)</p>
<p>Respect de l'environnement</p>	<p>Quel sera l'impact du projet sur l'environnement (<i>climat, biodiversité, milieux et ressources naturels...</i>) et quelles mesures sont prévues pour limiter cet impact ? Cet aspect fera-t-il l'objet d'une valorisation ou sensibilisation auprès du public ?</p> <p>L'utilisation des supports internet « géotrek » et «Rando Parc Oise» permettent de limiter le recours à un balisage forestier. Les panneaux seront conçus dans un souci d'impact visuel limité afin de respecter les sites. L'attention du public sera attirée par les recommandations portées sur la signalétique.</p>
<p>Innovation</p>	<p>En quoi le projet est-il innovant, se démarque-t-il de ce qui existe déjà sur le territoire du Parc naturel régional (<i>en termes de concept, procédé, méthode, partenariat...</i>) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Il s'inscrit dans les outils mis récemment en place par le PNR et en enrichira la palette. - Il offrira l'opportunité d'un terrain de stage pour les associations d'Ile de France dans le cadre d'animations sur la nature ainsi que pour les universités scientifiques (géologie, botanique)
<p>Communication et public cible</p>	<p>Comment prévoyez-vous de faire connaître votre projet ? (<i>supports de communication, internet, médias, évènement, réseaux spécifiques...</i>)</p> <p>La lettre de Coye, bimestrielle, le site internet de la commune, facebook «Ville de Coye la forêt, le groupe public «tu sais que tu es de Coye quand ...», la sylv.fr, Oise tourisme, PNR, Fédération Randonnée pédestre (dont IDF) +</p> <p>Quel est le public cible ? (<i>donnez des indications qualitatives et quantitatives</i>)</p> <p>Le projet prévoit-il des mesures d'adaptation spécifiques à certains types de public ?</p> <p>Randonneurs région parisienne, habitants du territoire, parcours également familial, enfants des écoles de la commune et voisins (vocation pédagogique)</p>
<p>Suite donnée au projet</p>	<p>S'il s'agit d'un projet pérenne, quelles sont les modalités de fonctionnement prévues (financement, gestion, entretien...)?</p> <p>Convention à réaliser avec Institut, ONF, La Sylve, la commune avec consultation du PNR</p> <p>Entretien par les bénévoles des associations locales et personnel technique +</p> <p>Quelle évolution ou quelles autres actions sont envisagées à plus long terme ?</p> <p>Une richesse architecturale qualifiée dans l'étude urbaine de "conservatoire" du pavillonnaire sera un thème complémentaire, sujet apprécié lors de la "rando patrimoine" +</p>

Parcours de découverte Matin: 6,5km



9756179 | Marche | sentier découverte Coye matin
Coye-la-Forêt -> Coye-la-Forêt
| 6.539 km | 78 m | 120 m | 36 m | 93 m



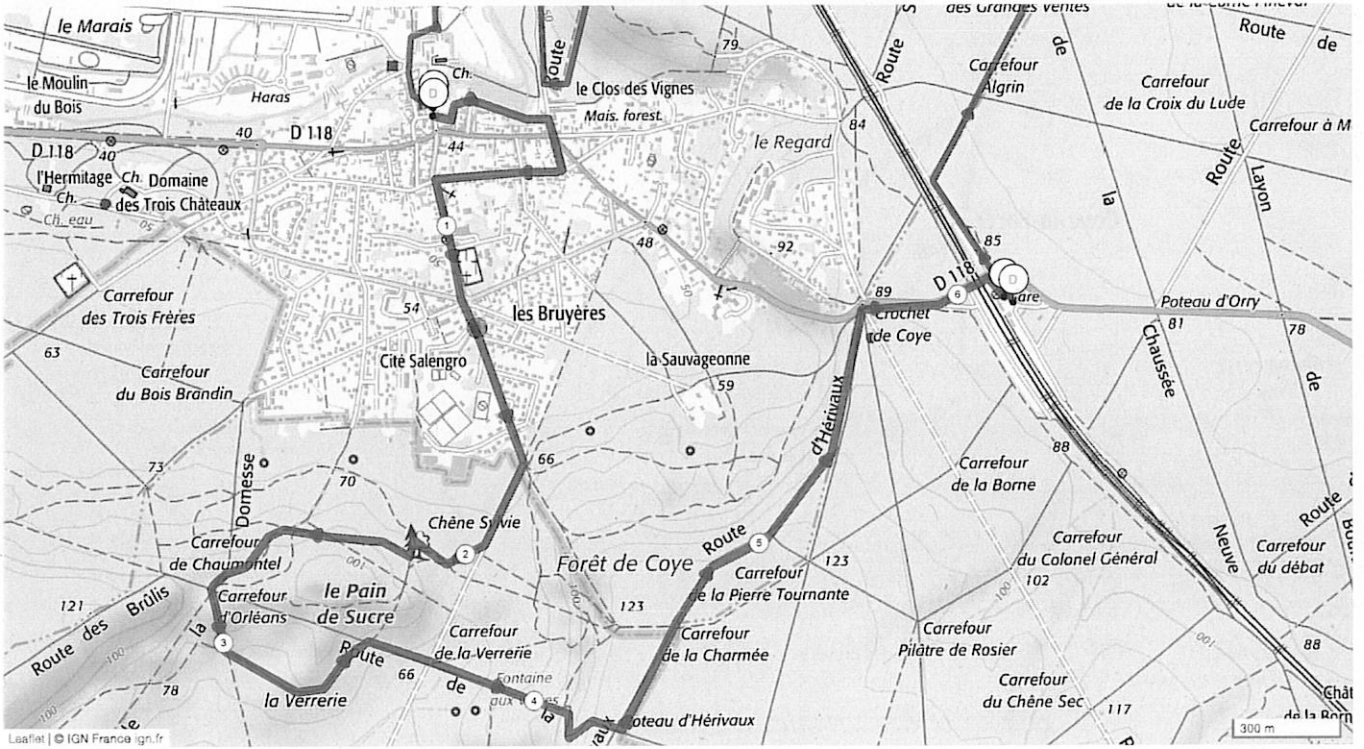
Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veuillez à respecter les propriétés et chemins privés et vous assurez de la praticabilité du parcours.

© 2019 Openrunner

Parcours découverte, suite AM, 6,2 km, retour gare



9756249 | Marche | sentier découverte Coye AM
Coye-la-Forêt -> Coye-la-Forêt
16.165 km 120 m 78 m 40 m 131 m



Le droit de reproduction est strictement réservé à un usage personnel et privé. Lors de la pratique de votre activité, veillez à respecter les propriétés et chemins privés et vous assurez de la praticabilité du parcours.

© 2019 Openrunner



COYE LA FORET

LA CHARTE DE LA FORET

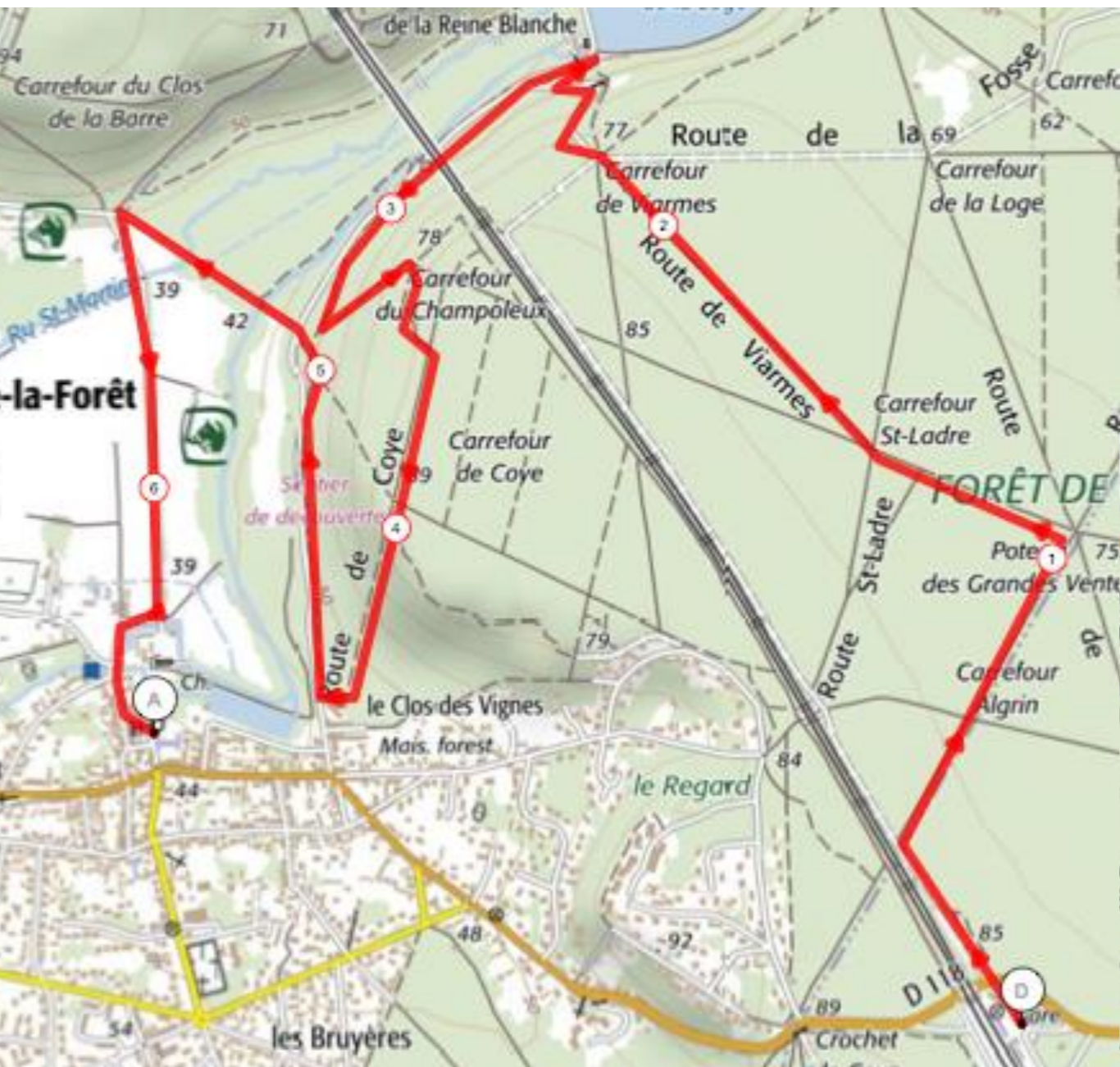
*La forêt est naturellement belle, ne la salissons pas
La forêt est vivante, ne la tuons pas
La forêt est fragile, protégeons-la
La forêt est le temple du silence, respectons-le
La forêt triomphe des catastrophes naturelles,
mais meurt de nos déprédations
La forêt appartient à tous,
n'en saccageons pas les éléments pour notre usage personnel.
Nous avons besoin de la nature, elle a besoin de nous.*

NOUS, AMOUREUX DE LA NATURE, NOUS ENGAGEONS A EVITER DE :

- casser les branches des arbres, car étiéer un jeune arbre, c'est le condamner ou le rendre difforme à jamais,
- graver l'écorce d'un arbre, cela peut entraîner sa mort,
- pénétrer avec une voiture dans la forêt, car c'est tuer les jeunes plants, tasser le sol, empêcher la germination des graines et la régénération du couvert forestier,
- ravager l'humus en roulant avec des motos,
- déraciner une fleur en la cueillant, car elle peut être très rare,
- chercher à transplanter une espèce sauvage, car c'est souvent un échec et une destruction,
- piétiner le sol, organiser des jeux là où poussent des arbres et des fleurs,
- perturber le calme de la forêt et de sa faune par des bruits tapageurs (transistors, motos ...)
- salir le paysage en y jetant nos papiers sales, nos ordures, nos sacs en plastique, nos mégots,
- faire du feu, ou écraser une cigarette inconsidérément.

Coye la forêt : proche de Paris





Après midi:
départ centre ville,
retour gare: env. 6500m

Parcours du matin: départ
Gare, arrivée centre ville:
6500 m





Le sentier botanique de Champoleux



© E. Chagnot

© E. Chagnot

© E. Chagnot

Toussaint Rose, « la plume du Roy », le château de Coye



**La THEVE et sa force
hydraulique:
une industrie locale
importante et reconnue**



Coye — Ecluse des Etangs

**Fabrique de papiers
peints, cartes à jouer,
passementerie puis
filature de coton. Une
des plus modernes de
France**



COYE — Pont de la Thève

Plotilde A Dumarche, meilleurs bois





Des panneaux d'information sur le sentier de découverte

La forêt, une matière première, des métiers



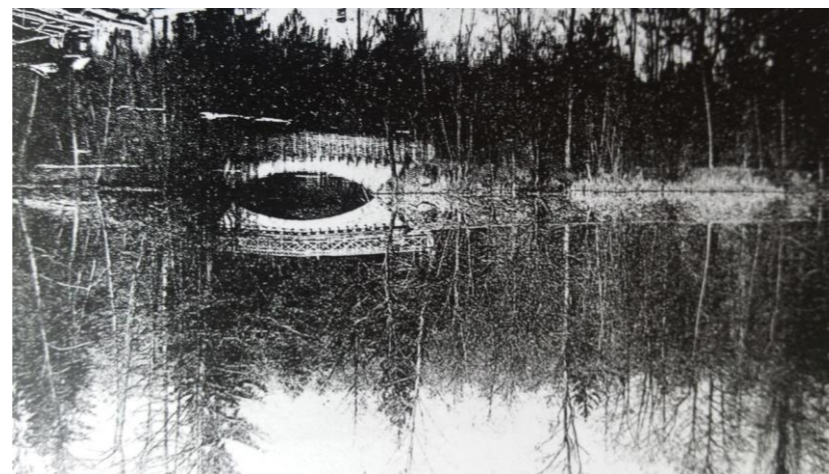
Charbonniers

Margotins

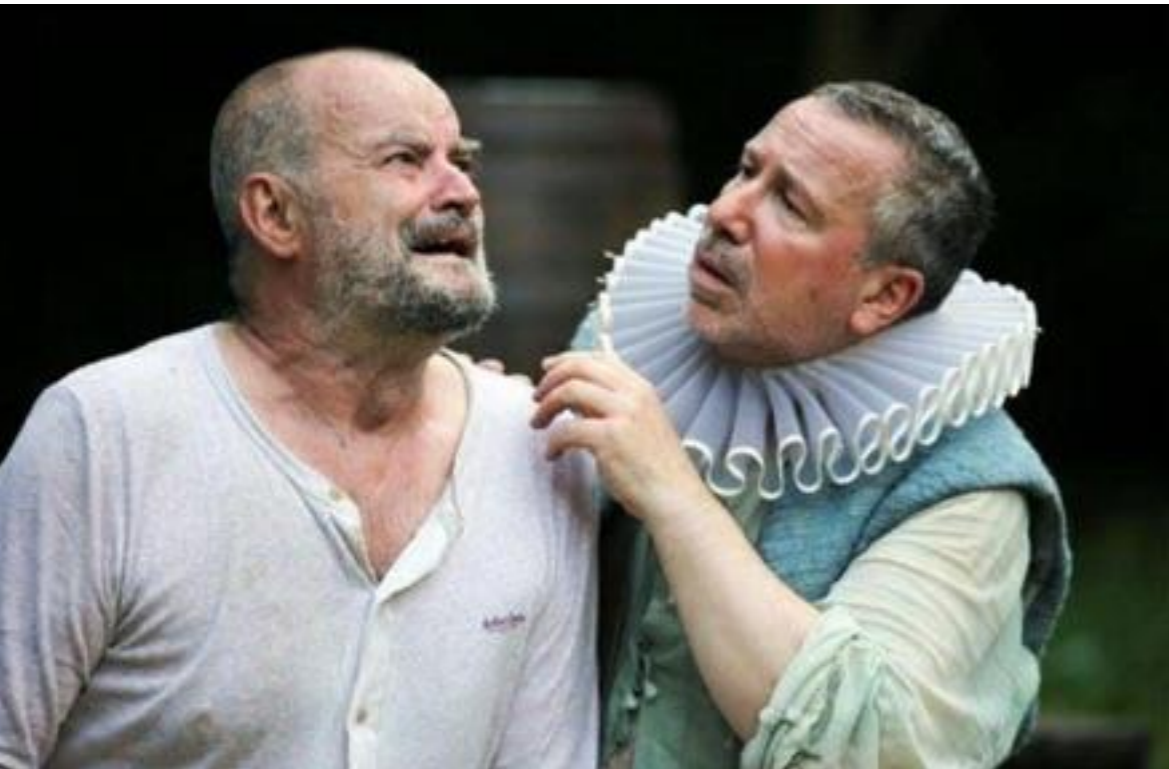


Les tilles

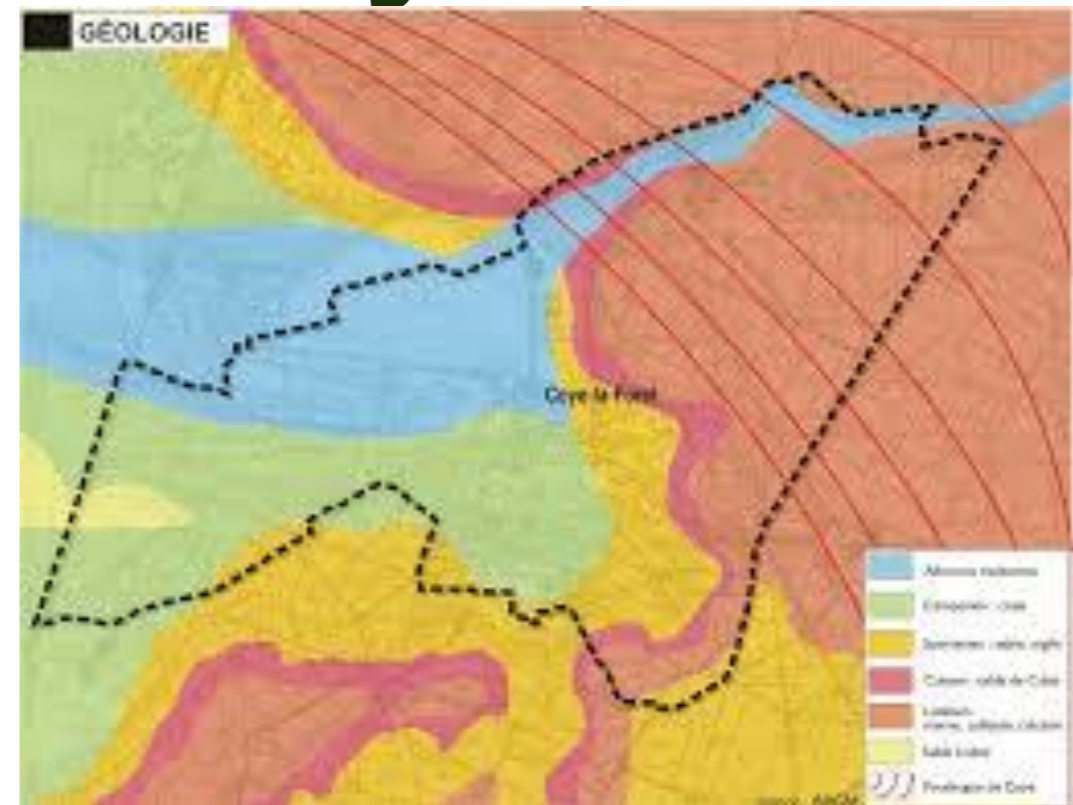
Cordiers



Une tradition culturelle



Il y a 50 millions d'années: La mer thanétienne et les rivages de Coye



La pierre tournante, télégraphe optique de l'époque mégolithique

Bulletin du Comité archéologique de Senlis 1906:

Description du poste de télégraphie optique et des alignements de pierres levées par l'abbé LEULLIER.

Diversité patrimoniale



Plan de financement de la demande d'aide LEADER

Dépenses (Hors taxes)		Ressources	
Conception graphique	2250	Autofinancement de la commune (30%)	4485
Signalétique touristique	6250	Département (14%)	2093
Pose	2450	LEADER (56%)	8372
Création Tag Web avec redirection	750		
Restauration du poteau du Crochet de Coye	3250		
TOTAL	14950		14950

Conclusion



GRILLE DE SÉLECTION DES PROJETS LEADER

Audition des porteurs de projet pour avis préalable

Nom :

Date : 20/06/2019

Intitulé du projet	Création d'un sentier de découverte
Porteur	Commune de Coye-la-Forêt

Fiche-action : 1 (patrimoine) 2 (tourisme vert) 3 (hébergement) 4 (commerce) 5 (circuits courts) 6 (coopération)

N°	Critères généraux	Note			
1	Le projet contribue-t-il à la stratégie locale de développement en s'inscrivant précisément dans les objectifs d'une fiche-action ? (1 point / L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.)	1 / 1			
2	Retombées économiques du projet sur le territoire du PNR / Evaluées selon les critères suivants : <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) </td> <td style="vertical-align: top; border-left: 1px solid black; padding-left: 20px;"> <ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) </td> <td style="vertical-align: top; text-align: right;"> 1/1 1/1 1/1 1/1 = 4 / 4 </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 1/1 1/1 = 4 / 4	
<ul style="list-style-type: none"> • Projet touristique (sauf hébergement) : <ul style="list-style-type: none"> - Impact sur la fréquentation du territoire (1 point) - Public cible extérieur au PNR (1 point) - Création ou maintien d'au moins un emploi, création de richesses (1 point) - Coût raisonnable au regard des retombées attendues (1 point) 	<ul style="list-style-type: none"> • Autre projet : <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à une demande, à un besoin (1 point) - Effet d'entraînement sur d'autres activités du territoire (1 point) 	1/1 1/1 1/1 1/1 = 4 / 4			
3	Respect de l'environnement (climat, biodiversité, ressources naturelles, paysage...) Evalué selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Niveau d'impact sur l'environnement (positif ou négatif) - Mesures prises (au-delà des obligations réglementaires) pour limiter les impacts négatifs - Valorisation ou sensibilisation auprès du public concernant la prise en compte de l'environnement L'impact sera notamment jugé au regard de la charte du Parc naturel régional. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 2			
4	Innovation / Evaluée selon les critères suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Offre/activité rare à l'échelle du PNR, voire à l'échelle régionale - Mise en œuvre de concepts, procédés, méthodes, partenariats originaux Une opération banale ou relevant du fonctionnement courant d'une structure obtiendra 0 point.	1 / 2			
5	Localisation et portée géographique : <ul style="list-style-type: none"> - Localisation (zone de chalandise, proximité d'activités complémentaires ou au contraire concurrentes) - Portée géographique, rayonnement du projet (idéalement, le territoire du PNR voire au-delà) 	2 / 2			
6	Partenariats et bénéficiaires : <ul style="list-style-type: none"> - Construction du projet en concertation avec tous les partenaires concernés - Nombre et diversité des bénéficiaires (touristes, habitants, adaptation à tout public...) 	2 / 2			
7	Viabilité économique et qualité technique du projet Ce critère sera évalué par le Comité de programmation sur la base des observations du comité technique, qui jugera de la qualité technique du projet, de sa viabilité économique le cas échéant, ainsi que du caractère raisonnable des coûts présentés. L'attribution de la note 0 à ce critère est éliminatoire.	2 / 3			

Sous-total : 14/16

Bonus porteur privé (+ 2 points) : + 0/2

Critères spécifiques à la fiche-action / Sauf indication contraire, chaque critère est noté sur deux points.		Note				
Fiche-action 1 : Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager	A - Intérêt patrimonial du site (référencement dans la charte du PNR ou un inventaire quelconque, citation dans une étude...) (3 points / 0 éliminatoire) B - Accessibilité, ouverture au public (idéalement toute l'année) (2 points) C - Supports explicatifs de qualité, en deux langues au moins (1,5 point) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, guides et référenceurs...) (1,5 point) E - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (2 points)	/3 /2 /1,5 /1,5 /2 = /10				
Fiche-action 2 : Développer les itinéraires et activités de découverte	A - Utilisation de chemins publics et accord des communes, de l'ONF... B - Intérêt en termes de patrimoine, milieux naturels et paysages C - Document de promotion disponible en office de tourisme et sur le web D - Facilité d'accès (transports en commun...), signalisation et jalonnement E - <table border="0"> <tr> <td>┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit</td> <td>1/2</td> </tr> <tr> <td>└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »</td> <td></td> </tr> </table>	┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	1/2	└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »		2/2 2/2 2/2 2/2 1/2 = 9/10
┌ Pour les itinéraires : dispositions prises pour l'entretien du circuit	1/2					
└ Pour les activités : adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional »						
Fiche-action 3 : Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural	A - Niveau de qualité équivalent à 2 étoiles/épis/clefs minimum B - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de réservation...) C - Valorisation des sites touristiques proches et des produits locaux D - Adhésion à la marque « Valeurs Parc naturel régional » (4 points) Bonus (6 pts max.) : gîte de groupe (12 p. min.) ou accueil de cavaliers (+ 4 pts), projet visant les labels Accueil vélo et/ou Tourisme et handicap (+ 2 pts / label)	/2 /2 /2 /4 = /10 + /6				
Fiche-action 4 : Conforter une offre de services de proximité en milieu rural	A - Offre multi-services B - Utilisation ou vente de produits locaux C - Engagement dans une démarche qualité (label, charte...) D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) E - Adaptation à une clientèle touristique ou excursionniste (horaires, informations touristiques, visibilité et accessibilité, services spécifiques...) Bonus : intégration architecturale de la devanture (+ 2 points)	/2 /2 /2 /2 /2 = /10 + /2				
Fiche-action 5 : Favoriser les circuits courts agricoles	A - Approvisionnement et/ou vente en circuits courts de proximité (4 points) B - Qualité environnementale des produits (AB ou conversion, HVE...) C - Absence d'intermédiaire dans l'approvisionnement et/ou la vente D - Présence sur le web (site, réseaux sociaux, plateformes de référencement...) Bonus : développement d'une filière inexistante sur le territoire ou d'une nouvelle activité de transformation valorisant des productions locales (+ 4 pts), projet porté par un agriculteur (ou un groupement) (+ 2 pts)	/4 /2 /2 /2 = /10 + /6				

Note de base : $\frac{\quad}{\quad} = \frac{23}{26}$

Note supérieure ou égale à 13 : Le projet obtient un avis favorable, éventuellement assorti de réserves et/ou recommandations.

Bonus : $+$ $\frac{0}{\quad}$

Note inférieure à 13 : Le projet obtient un avis défavorable.

NOTE FINALE : $\frac{23}{26}$

Pour rappel, lors de la programmation du dossier :

Note ≥ 20 : 100 % du montant maximum applicable

16 \leq Note < 20 : 75 % du montant maximum applicable

13 \leq Note < 16 : 50 % du montant maximum applicable

Note < 13 : projet refusé

Exceptionnellement, il peut arriver qu'un critère soit jugé inapplicable pour un projet donné. Dans ce cas, le score correspondant ne sera pas renseigné et la note totale sera ramenée sur 26 par proportionnalité.

Le maximum applicable est entendu comme le montant maximal d'aide LEADER pouvant être attribué au projet, en tenant compte :

- du montant total des dépenses éligibles retenu lors de l'instruction du dossier ;
- du taux de cofinancement du FEADER, fixé à 80 % de l'aide publique allouée au projet ;
- du taux maximum d'aide publique défini dans la fiche-action ;
- du plafond d'aide défini dans la fiche-action ;
- du régime d'aide d'État applicable et de la législation nationale en vigueur.

PROGRAMME LEADER

Consommation des enveloppes au 20 juin 2019

- Fiche-action 1 : **Valoriser économiquement le patrimoine historique, culturel, naturel et paysager**



38 % de l'enveloppe est fléchée

47 % avec les dossiers à l'ordre du jour

- Commune de Gouvieux / Village troglodytique : 56 008,21 €
- Commune de Raray / Exposition : 13 543,48 €
- Communauté de communes de l'Aire Cantilienne / Marketing touristique : 92 800 €
- Office de tourisme de Chantilly / Parcours réalité virtuelle : 25 752,96 €
- Club du Vieux Manoir / Abbaye du Moncel : 13 221,16 €

- Fiche-action 2 : **Développer les itinéraires et activités de découverte**



8 % de l'enveloppe est fléchée

12 % avec le dossier à l'ordre du jour

- SAS BOB-E-BIKE : 16 240,66 €
- Commune de Coye-la-Forêt / Sentier de découverte : 8 372 €

- Fiche-action 3 : **Accroître et diversifier l'offre d'hébergement rural**



32 % de l'enveloppe est fléchée

64 % avec le dossier à l'ordre du jour

- SAS Cabanes des Grands Chênes : 75 000 €
- M. François ROUZÉ / Gîtes : 75 000 €

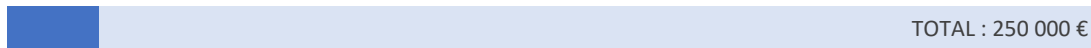
- Fiche-action 4 : **Conforter une offre de services de proximité en milieu rural**



14 % de l'enveloppe est fléchée

- Commune de Mareil-en-France : 14 000 €
- Mme Valérie MOLARD : 3 960 €

- Fiche-action 5 : **Favoriser les circuits courts agricoles**



8 % de l'enveloppe est fléchée

- *Mme Juliette DE LOMBARDON / maraîchage : 21 000 €*

- Fiche-action 6 : **Coopération**

Consommation nulle. TOTAL : 40 000 €

- Fiche-action 7 : **Animation du GAL**



26 % de l'enveloppe est fléchée

- *Animation 2016 à 2018 du programme : 76 961,76 €*

- Fiche-action 8 : **Evaluation du programme**

Consommation nulle. TOTAL : 10 000 €

ENVELOPPE GLOBALE :

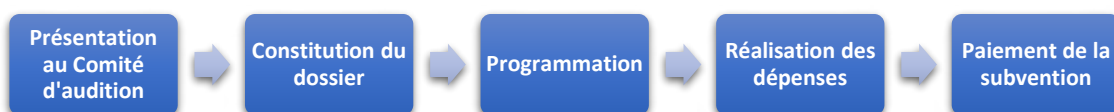


24 % de l'enveloppe est fléchée, 32 % avec les dossiers à l'ordre du jour

- *5 dossiers programmés*
- *1 dossier complet, à programmer le 20/06/2019*
- *4 dossiers avec avis favorable du comité d'audition, incomplets à ce jour*
- *3 nouveaux dossiers présentés en comité d'audition le 20/06/2019*

Notes :

- Rappel synthétique des étapes de la vie d'un dossier LEADER :



- Les enveloppes sont considérées comme « fléchées » après obtention d'un avis favorable du Comité d'audition. Cependant, la subvention n'est réellement engagée qu'après la programmation du dossier, le montant pouvant évoluer entretemps.
- Tous les montants présentés dans ce document sont des estimations prévisionnelles, sur la base des informations connues du GAL à la date du 18 juin 2019. Les montants de subvention réellement versés aux porteurs de projets dépendent du coût réel du projet constaté après réalisation, des cofinancements publics réellement perçus, ainsi que du travail d'instruction des dossiers réalisé par l'Autorité de gestion.